



invest in
REUNION

EDITION 2013



GUIDE
DE L'INVESTISSEUR



Reunion Island, your future !



Un projet ? Contactez-nous ...

investinreunion@nexa.re

www.investinreunion.re



sommaire

P04-61

1

LA RÉUNION, VOTRE DESTINATION D'AFFAIRES IDÉALE

- # L'Europe au cœur de l'océan Indien p08
- # Des infrastructures de niveau mondial p12
- # La Réunion, région d'excellence en matière
de formation, recherche, développement & innovation p30
- # Des conditions d'investissement extrêmement attractives p48

2 LES SECTEURS D'EXCELLENCE DE LA RÉUNION

- # Présentation des secteurs
- # Les aides spécifiques à chaque secteur
- # Les acteurs et partenaires



3 BIEN VIVRE À LA RÉUNION P127

4 NEXA, ACCÉLÉRATEUR DE PROJETS D'AVENIR P130



**LA RÉUNION,
votre destination
d'affaires idéale**

1



Superficie
2 512
km²

Population
837 868
habitants
(2012)

PIB / habitant
18 500€
(2011)

44 000
entreprises
(2011)

Taux de croissance du PIB en monnaie courante
3,1%

Chine



Australie

LOCALISATION

Archipel des Mascareignes, océan Indien
55°30' de longitude Est - 21°15' de latitude Sud

GÉOGRAPHIE ET CLIMAT

Superficie : 2 512 km²

Climat : tropical tempéré

IDENTITÉ

Appellation officielle : île de La Réunion

Statut : région monodépartementale de la République Française, région Ultrapériphérique de l'Union européenne (RUP)

Découpage administratif : 1 région, 1 département, 24 communes, 5 Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI)

Chef-Lieu : ville de Saint Denis

Langue : Française

DÉMOGRAPHIE

Population : 837 868 habitants (2012)

Croissance démographique annuelle : 1,0 % (2012)

ECONOMIE

PIB par Habitant : 18 500 euros (2011)

Taux de croissance du PIB : 3,1 % (2011/2010), en monnaie courante

Secteurs prioritaires de développement économique, identifiés par le Conseil régional :

Energies renouvelables (ENR) & Environnement, Tourisme, Agroalimentaire, Technologies de l'Information et de la Communication (TIC)

5

bonnes raisons de choisir LA RÉUNION

1

L'Europe au cœur de l'océan Indien,

La Réunion, région française et européenne (RUP) de l'hémisphère Sud, la plus riche de la zone océan Indien, « tête de pont idéale » pour le développement de vos activités vers l'Asie, le Moyen-Orient, l'Afrique et l'Europe.

2

Des infrastructures de qualité et d'excellentes connexions

qui permettent une ouverture permanente de l'île avec le monde.

3

Des conditions d'investissement extrêmement attractives

Jusqu'à 3 millions d'euros d'aides à l'investissement !

4

Un environnement des affaires stable, sécurisé et moderne

Application des normes françaises et européennes à tous les niveaux, stabilité politique et juridique, garantie de stabilité monétaire.

5

Une région d'excellence en matière de formation et de recherche

Un niveau de formation européen pour toutes les disciplines et niveaux d'expertise, une exceptionnelle capacité de recherche et d'innovation en milieu tropical.

S'implanter à La Réunion, c'est aussi profiter tout au long de l'année d'un cadre de vie exceptionnel, au sein d'un joyau du Patrimoine mondial de l'UNESCO. Un climat tropical agréable, un des rares volcans en activité au monde, des paysages uniques protégés au cœur de l'un des 11 parcs nationaux français, une population chaleureuse dont le métissage est la force.

L'EUROPE au cœur de l'océan Indien



La Réunion, territoire français et européen

Région française située dans l'archipel des Mascareignes, La Réunion est une région européenne de l'océan Indien. A proximité du continent africain, cette Région Ultrapériphérique de l'Union européenne (RUP) présente un cadre sécurisé et moderne pour le développement de vos projets.

Appartenant à la zone euro, organisée sur le modèle politique et administratif français, La Réunion constitue une solide garantie en termes de stabilité monétaire, politique et sociale. Appliquant le régime de droit commun et bénéficiant de mesures spécifiques ou dérogatoires tenant compte de sa situation spécifique, La Réunion évolue dans un cadre législatif transparent.

Ce double caractère français et ultrapériphérique lui permet d'offrir un accès à différents mécanismes nationaux et européens de soutien à l'activité économique. Répondant aux standards européens, les différentes infrastructures réunionnaises et les services qui leur sont associés présentent un haut niveau de qualité.

Un environnement des affaires stable, sécurisé et moderne

ORGANISATION POLITIQUE ET ADMINISTRATIVE

La Réunion est une région française monodépartementale (DROM) ayant le statut de région ultrapériphérique de l'Union européenne (RUP). Les lois et règlements français ainsi que le droit communautaire européen s'y appliquent de plein droit et peuvent faire l'objet de mesures à caractère spécifique ou dérogatoire, compte tenu des caractéristiques et des contraintes particulières du territoire réunionnais.

La Réunion, région administrative française et département, est composée, à l'image des autres régions d'Outre-mer, d'un seul département. Le Préfet, le Conseil régional et le Conseil général siègent au chef-lieu, soit à Saint Denis.

GARANTIE DES NORMES FRANÇAISES ET EUROPÉENNES

En matière d'infrastructures sanitaires, de transports, de logements ou de services, La Réunion est dotée d'un environnement similaire à celui des autres régions.

La Réunion, c'est également un cadre de vie sécurisé. Sur le plan sanitaire, les normes françaises et européennes s'y appliquent à tous les niveaux, tant en termes de santé, de restauration que de logement. L'existence d'équipements publics de pointe et de spécialistes en matière de santé, tels que le Centre Hospitalier Universitaire de La Réunion (CHU), permet la réalisation sur place de tout parcours de soins.

Sa localisation géographique l'a également conduite à prendre des mesures particulières en matière de construction, de santé publique et de protection de la biodiversité, dépassant ainsi les standards des régions européennes continentales pour répondre à sa situation insulaire et tropicale, la qualifiant véritablement de région d'excellence.

ENVIRONNEMENT MONÉTAIRE

Intégrée à la zone euro, La Réunion est un territoire stable sur le plan macro économique et présente un marché bancaire de qualité.

Fiable, moderne et connecté aux grands établissements financiers, l'environnement bancaire réunionnais apporte les ressources nécessaires au développement de l'activité économique et au soutien de la consommation des ménages. (cf. page 56-57 : «Les acteurs financiers à la Réunion»)

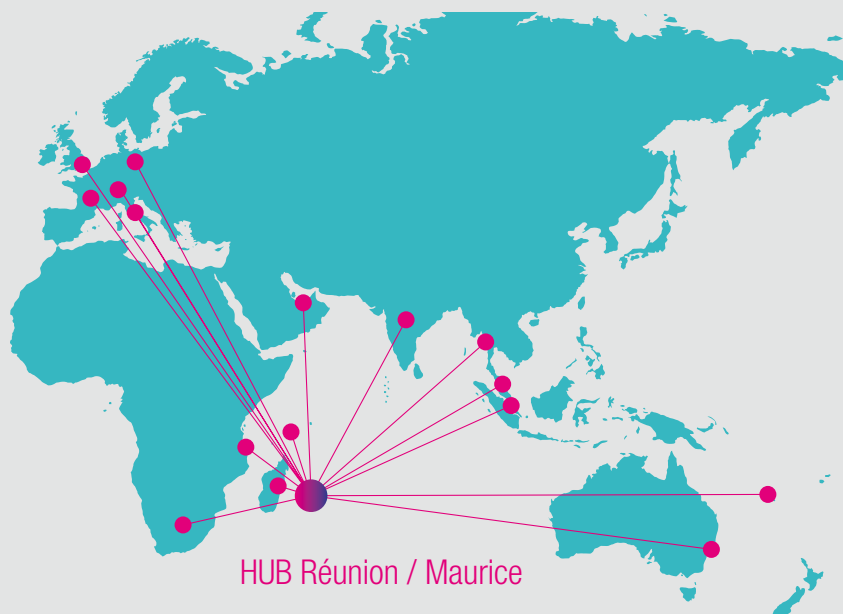
Une position géostratégique au coeur de l'océan Indien

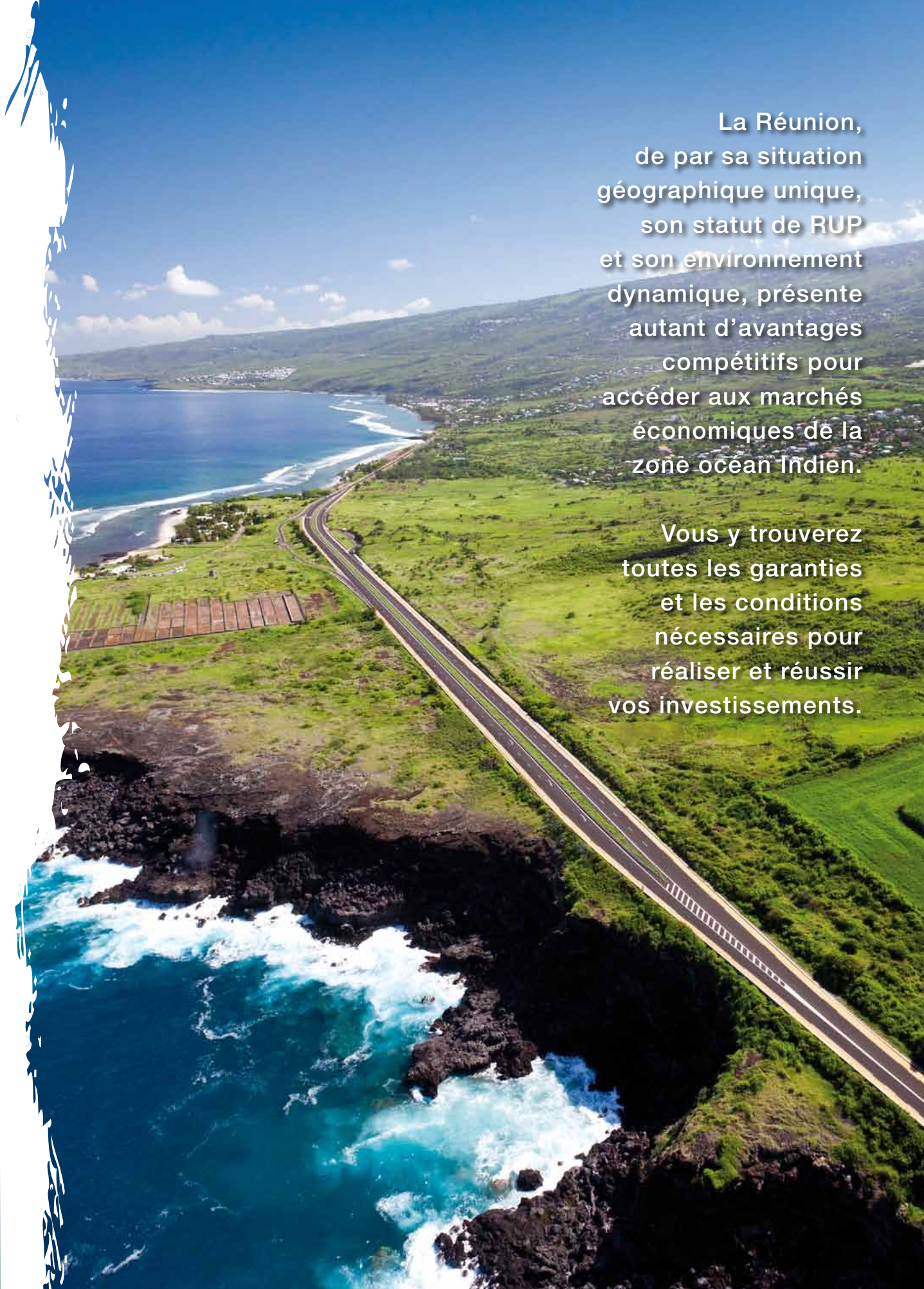
La Réunion est voisine de l'île Maurice de 200 km, de Madagascar d'environ 800 km et de l'Afrique de 2 000 km : elle est ainsi au centre de la zone sud-ouest de l'océan Indien, espace à la fois continental et insulaire.

La Réunion développe depuis plusieurs années d'importantes relations avec plusieurs pays africains (Afrique du Sud, Mozambique, Madagascar, Maurice...) et des organisations d'intégration régionale et de coopération tels que le COMESA (Marché commun de l'Afrique orientale et australe) et la SADC (Communauté de développement d'Afrique australe). La Réunion est membre de la Commission de l'océan Indien (COI), qui regroupe également les Seychelles, l'île Maurice, Madagascar et les Comores.

Région européenne principalement entourée de territoires africains, parmi lesquels de nombreux "Pays En Développement" (PED), La Réunion est concernée au premier chef par l'application des Accords de Partenariat Economique (APE) entre l'Union européenne (UE) et les pays ACP (Afrique, Caraïbe, Pacifique). Parce qu'ils redéfinissent les conditions d'échanges commerciaux aux frontières de l'UE et des Etats ACP, ces accords auront un impact direct sur la dynamique d'intégration économique de la zone océan Indien, dans laquelle La Réunion est appelée à jouer un rôle déterminant.

Ces liens se renforcent à travers différents cadres : accords de coopération décentralisée signés entre le Conseil régional de La Réunion et des régions étrangères, échanges commerciaux ou partenariats entre entités économiques privées, projets multilatéraux définis en réponse à des problématiques communes aux états de la zone (risques climatiques, sécurité alimentaire, santé, préservation de la biodiversité, sécurité maritime, coopération militaire...).





La Réunion,
de par sa situation
géographique unique,
son statut de RUP
et son environnement
dynamique, présente
autant d'avantages
compétitifs pour
accéder aux marchés
économiques de la
zone océan Indien.

Vous y trouverez
toutes les garanties
et les conditions
nécessaires pour
réaliser et réussir
vos investissements.

Des infrastructures DE NIVEAU MONDIAL



Des infrastructures de transport

au carrefour des routes Asie/Amérique et Europe/Afrique



Les ports



GRAND PORT MARITIME DE LA RÉUNION (GPMDLR)

Situé au carrefour de grandes routes, le port de l'île de La Réunion, GPMDLR, constitue un point privilégié pour l'éclatement des marchandises dans tout l'océan Indien.

Situé au nord-ouest de l'île sur la commune du Port, il se compose de deux sites distants de 3 kilomètres, le Port Ouest et le Port Est. Ce port, aux multiples vocations (commerce, pêche, réparation navale, plaisance, croisière ou même activité militaire), n'a cessé de voir son trafic s'accroître sous l'impulsion de son dynamisme commercial et du développement économique de l'île.

Port d'intérêt national concédé à la Chambre de Commerce et d'Industrie de La Réunion (C.C.I.R.), GPMDLR dispose d'infrastructures, d'équipements et d'outillages aux standards européens, qui en font un port moderne et performant au cœur de l'océan Indien.

GPMDLR a traité 4,1 millions de tonnes de marchandises en 2012 pour 587 escales de navires (répartition par conditionnement en tonnes) avec un trafic conteneurisé majoritaire avec l'Europe, mais également avec l'Asie et le Pacifique.

Source : CCIR - Rapport annuel GPMDLR

Volume en nombre de containers traités (en 2010)

4^{ème} rang des ports français

Marchandises (en tonnes)

4,1 millions

Nombre d'escales bateaux de croisières

23

48 918 passagers

Nombre d'escales navettes inter-îles

107



PORTS DE PLAISANCE

Le Port de la Pointe des Galets, à proximité immédiate de l'enceinte portuaire commerciale et industrielle de GPMDLR, dispose de tous les équipements nécessaires permettant d'accueillir des navires de plaisance d'une longueur jusqu'à 17 m, et compte aujourd'hui quelques 450 anneaux répartis sur 12 pontons et 3 quais dont 2 réservés aux visiteurs.

Le Port de Saint-Gilles les Bains peut accueillir 352 bateaux et compte quelques 50 locaux commerciaux.

Seul port de la région nord-est, le Port de Sainte-Marie abrite environ 180 bateaux de plaisanciers et de pêcheurs. Un projet de création d'un pôle motonautique associé au pôle balnéaire est en cours.

Le Port de Saint-Pierre est un petit port de pêche et de plaisance situé près du centre-ville, avec une vie diurne et nocturne animée. Ce port de 400 places se voue aussi bien au trafic touristique régional qu'à la pêche hauturière et traditionnelle, comme à la plaisance à voile ou aux sports nautiques.

Les aéroports



L'AÉROPORT DE LA RÉUNION ROLAND GARROS

Situé en bord de mer au nord de l'île dans la commune de Sainte-Marie, l'Aéroport de La Réunion Roland Garros bénéficie d'une situation privilégiée de par sa proximité au chef-lieu de La Réunion, accessible en quelques minutes par la RN 2.

En chiffres...

- # Une plate-forme de 200 hectares
- # Plus de 35 000 m² de surfaces d'aérogares : 27 000 m² pour l'aérogare passagers (dont 21 banques d'enregistrement, 4 carrousels de tri bagages, 3 tapis de livraison des bagages et 6 passerelles télescopiques) et 8 000 m² pour l'aérogare Fret (magasins, entrepôts, station animalière, bureaux)
- # Une piste de 3 200 m privilégiée pour les décollages de gros porteurs et une piste de 2 670 m dotée d'un système d'atterrissage tout temps
- # Une capacité de 2,5 millions de passagers par an
- # Un trafic passager global en 2012 de plus de 2 millions de passagers, dont 68 631 en transit et 1 999 133 passagers locaux
- # Plus de 200 millions d'euros engagés sur un programme d'investissement allant jusqu'en 2020 et incluant des extensions à l'est et à l'ouest de l'aérogare et le renforcement et l'élargissement des pistes

Source : Aéroport Roland Garros - Rapport annuel 2012



Nombre
de passagers
(en 2012)

2
millions

Trafic de
passagers (en 2011)

11^{ème} rang
national

Investissements
2012 (en euros)

14 millions

Postes de
stationnement
gros porteurs

8

Capacité
fret / an

40 000
tonnes

LE TERMINAL DE FRET DE L'AÉROPORT ROLAND GARROS



Il offre un service de qualité reposant sur un Poste d'Inspection Frontalier aux normes européennes, et traite annuellement près de 30 000 tonnes de marchandises. Son agrément d'agent habilité au titre de la sûreté du transport aérien et son statut de magasin sous douane, en font un partenaire efficace pour les entreprises, à l'importation comme à l'exportation.

En chiffres...

- # 7 510 m² d'entrepôts (magasin export : 3 410 m² / magasin import : 4 100 m²)
- # 5 200 m² de bureaux
- # 2 parkings cargo nose-in
- # 20 engins de manutention (tracteurs et chariots élévateurs piste et entrepôt)
- # Des entrepôts frigorifiques
- # 40 000 tonnes/an de capacité nominale

Surface
de bureaux

5 200 m²

fret aérien
postal (en 2012)

**6 239
tonnes**

trafic fret
avionné (en 2011)

**6^{ème} rang
national**

trafic fret
(en 2012)

**25 350
tonnes**

Source : Aéroport de La Réunion Roland Garros

L'AÉROPORT DE PIERREFONDS



Situé au sud-ouest de l'île, dans la commune de Saint-Pierre, il se consacre au trafic régional, notamment vers l'île Maurice.

En chiffres...

- # Une emprise au sol de 111 hectares
- # Un terminal international de 2 500 m² avec une capacité de traitement d'environ 500 000 passagers par an
- # Une piste de 2 100 m de longueur (projet d'extension à 2 800 m)

terminal
international

**2 500
m²**

Capacité
traitement/an

**500 000
passagers**

investissements
(en 2009)

**31 230
euros**

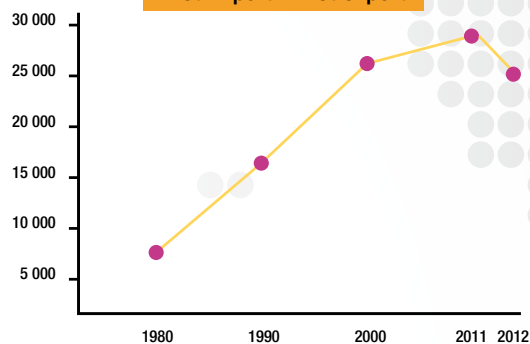
nombre de
passagers (en 2012)

95 538

trafic fret

**23,119
tonnes**

Fret import + fret export



Principales destinations



VERS L'EUROPE

Directs : France (Paris, Marseille)

Indirects : Angleterre (Londres), Italie (Milan, Rome), Suisse (Genève, Zurich), Allemagne (Francfort)

VERS LA RÉGION ASIE - PACIFIQUE

Directs : Inde (Chennai)

Indirects : Thaïlande (Bangkok), Chine (Hong Kong), Inde (Mumbai, Bangalore, Delhi), Malaisie (Kuala Lumpur), Singapour (Singapour)

VERS L'OcéAN INDIEN

Directs : Afrique du Sud (Johannesburg), Maurice (Plaisance), Madagascar (Tamatave, Tananarive, Nosy Be, Diego Suarez, Sainte-Marie), Mayotte (Dzaoudzi-Pamandzi), Comores (Moroni)

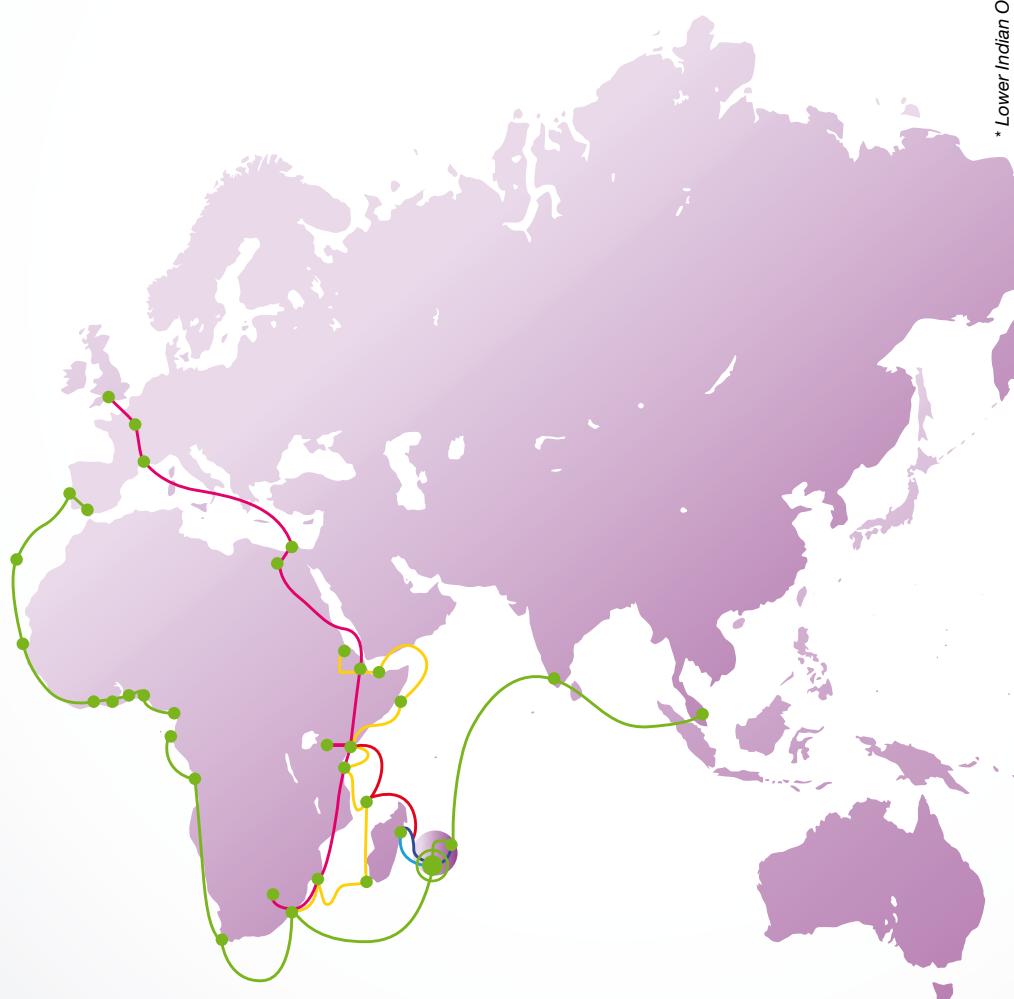
Indirects : Emirats Arabes Unis (Dubai), Seychelles (Mahé)

Des infrastructures numériques répondant aux standards internationaux

Reliée au monde par satellite ainsi que par le câble sous-marin SAFE (South Africa - Far East), La Réunion est également connectée aux câbles sous-marin en fibre optique :

LION* I, relié à Madagascar et Maurice

LION II, qui rejoint le câble LION I au nord pour se déployer vers Mayotte et le Kenya.



- SEACOM
- LION I
- EASSy
- SEGANET
- SAT3 / WASC / SAFE
- LION II

* Lower Indian Ocean Network



Réseau Haut Débit Régional

En matière de téléphonie mobile, le taux de couverture de l'île est supérieur à 95 %, avec une continuité sur l'Europe et l'océan Indien.

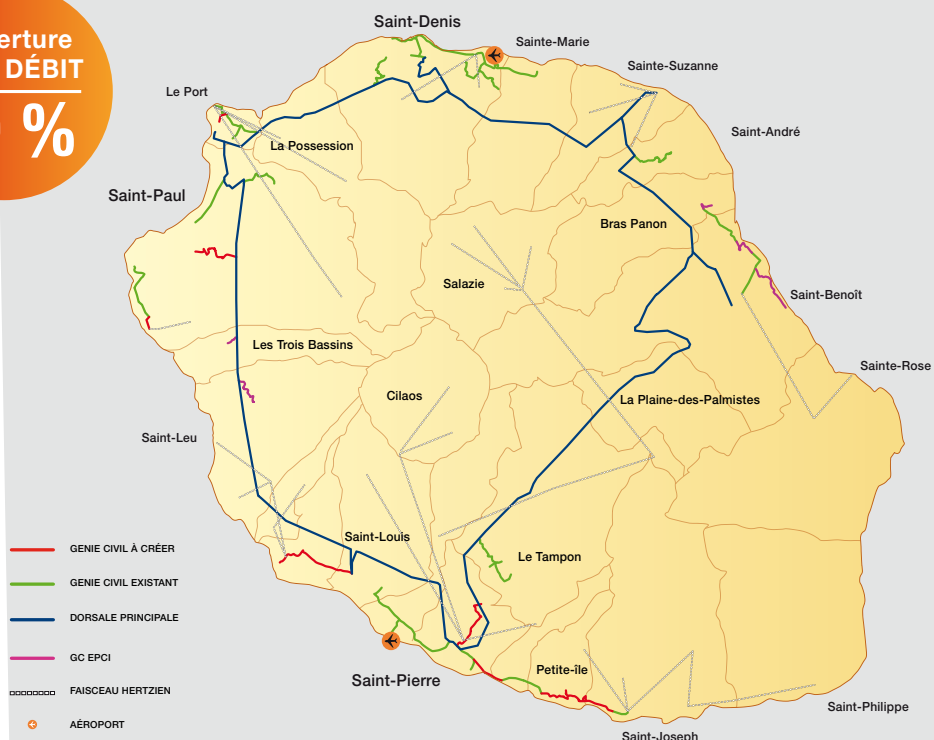
Recherchant l'amélioration de la qualité et de la performance liées à leurs activités, les acteurs réunionnais ont initié le développement de réseaux thématiques dans différents domaines, reliés pour certains à des réseaux nationaux.

Exemples :

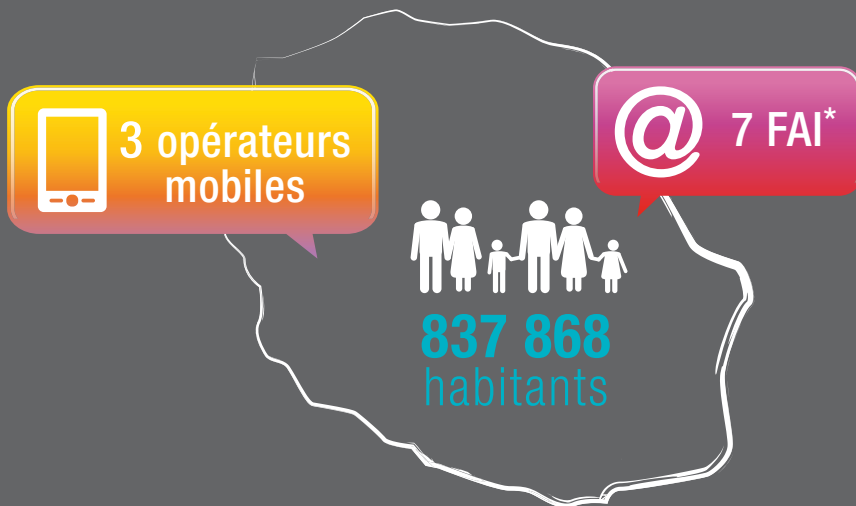
- # Projets de dématérialisation des procédures administratives portés par les collectivités locales
- # Plateforme de communication entre établissements scolaires et parents d'élèves, mise en réseau des lycées
- # Développement et mise en réseau des espaces publics numériques
- # Mise en œuvre d'un réseau régional de cancérologie
- # Intégration au Réseau National de télécommunications pour la Technologie l'Enseignement et la Recherche (RENATER) via l'Université de La Réunion

couverture
HAUT DÉBIT
99 %

Réseau de Haut Débit Régional GAZELLE



Quelques chiffres...



*Fournisseur d'Accès Internet

Un taux d'équipement des ménages réunionnais en constant développement :



88 %

téléphone mobile



62 %

ordinateur au foyer



42 %

internet au domicile
dont 60 % en haut débit



61 %

abonnement TV payante

Des offres de haut débit atteignant 10 Mbit/s et des offres de débits de l'ordre de 20 Mbit/s sous forme de packages « triple-play » incluant téléphonie mobile et télévision numérique

Des entreprises connectées (au moins 10 salariés)



92 %

disposent d'une connexion internet



80 %

disposent d'une connexion haut débit

Un réseau routier

conséquent et en perpétuel développement

+ de 1 200 km de routes

395 km de routes nationales
(dont 138, 6 km de 2 x 2 voies)
728 km de routes départementales

LA ROUTE DES TAMARINS

Cet axe de 34 kilomètres de long livré en 2009 permet de réaliser une liaison continue en 2 x 2 voies entre Saint-Denis au nord et Le Tampon dans le sud. Au total, la route des Tamarins franchit plus de 120 ravines.

Saint-Denis > Le Tampon

120 ravines franchies

26 ouvrages d'art non courants

4 ouvrages d'art exceptionnels

LA NOUVELLE ROUTE DU LITTORAL

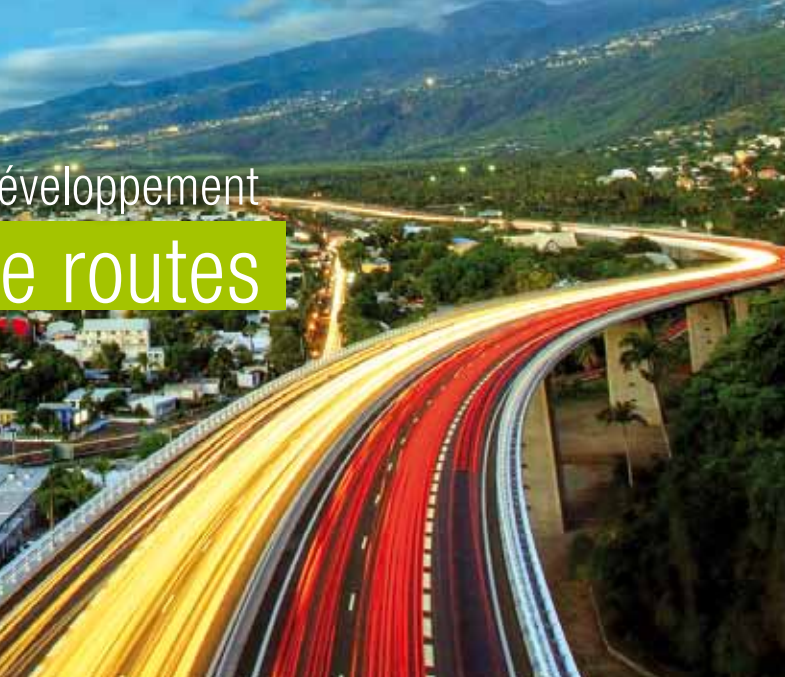
Le plus gros chantier jamais engagé à La Réunion et l'un des plus importants en France : une route en 2 x 3 voies, partie en digue, partie en viaduc sur la mer.

La Possession > Saint-Denis

Le + gros chantier engagé

2 x 3 voies

Un chantier de 1,6 milliards d'euros





Les transports en commun

LE RÉSEAU INTER-URBAIN DU CONSEIL GÉNÉRAL « CAR JAUNE »

Il dessert principalement les villes de la périphérie de l'île situées sur le littoral ainsi que les hauts de la côte Ouest.

17 lignes, un parc d'environ 70 véhicules, quelques 850 arrêts

LES RÉSEAUX DE TRANSPORT PUBLIC URBAIN PAR MICRO RÉGION

NORD > RÉSEAU Citalis

56 lignes, 150 véhicules, 1 200 arrêts

EST > RÉSEAU Alizé

42 lignes, 32 véhicules, 625 arrêts

SUD > RÉSEAU TC urbain de la CASUD* RÉSEAU Alternéo

plus de 54 lignes, 2 276 arrêts

OUEST > RÉSEAU Kar'Ouest

61 lignes, 1 610 arrêts

LE PROJET TRANS ECO EXPRESS (TEE)

Le programme TEE engagé en 2010, vise à doter La Réunion d'un réseau de transport public modernisé, performant et à haut niveau de service, pour mieux répondre aux besoins des déplacements des Réunionnais aux quatre coins de l'île.

Des zones d'activités économiques innovantes et tournées vers l'international

On recense 72 zones d'activités à La Réunion (2012), pour une surface d'environ 974 ha. Les parcelles directement liées à l'économie représentent environ 70 % de cette surface, soit 673 ha, dont la vocation est multiple (artisanale, industrielle, commerciale). Plus de 60 % des surfaces en activité sont ainsi occupées par le secteur productif, plus de 20 % par le secteur tertiaire commercial, et enfin, plus de 15 % par le secteur tertiaire qualifié.

Les 72 ZA réunionnaises ont une surface moyenne de 14 ha. Elles sont concentrées au niveau de quatre polarités.

A L'OUEST,
réparties entre
Le Port
La Possession / Cambaie

21 ZA
356 ha

AU SUD,
réparties de
l'Etang-Salé
à Saint-Philippe

24 ZA
233 ha

AU NORD,
situées
majoritairement
à l'est de Saint-Denis

17 ZA
202 ha

À L'EST,
situées entre
Saint-André
et Saint-Benoît

10 ZA
63 ha

Le coût d'aménagement (hors foncier) des zones d'activités à La Réunion est de 45 à 65 euros le m², et les prix de commercialisation s'étendent de 80 à 150 euros le m².

La mesure « 4.13 Zones d'activités » du fonds FEDER permet de faciliter pour les entreprises l'accès à l'immobilier d'entreprises par la mise à disposition de foncier viabilisé ou de locaux à loyers réduits dans des zones d'activités d'intérêt régional, micro régional et local.

Les zones d'activités de La Réunion par leurs diverses vocations, proposent différents aménagements et différentes localisations, permettant aux entreprises de bénéficier de foncier ou d'immobilier d'entreprises en cohérence avec leurs activités.

Ouverture vers l'international

Des zones portuaires et arrière-portuaires principalement dédiées aux filières liées à la logistique–distribution, BTP et aux activités de production. Exemples : la ZAC Environnement, dédiée aux activités de recyclage et de valorisation des déchets (30 ha), et la ZAC 2000 (62 ha).

Des zones aéroportuaires proches des aéroports de Roland Garros / Gillot (Nord) et de Pierrefonds (Sud), qui accueillent les fonctions tertiaires et logistiques nécessaires à l'activité exportation.

La Zone d'Activités Aéroportuaire de Gillot accueille sur 25 ha un centre d'affaires, une zone d'activités et une zone logistique regroupant les activités reliées à l'aérogare fret.

La Zone d'Activités Aéroportuaire de Pierrefonds est en cours de réalisation. A terme, ce projet d'envergure s'étendra sur 100 ha et deviendra une zone économique à vocation environnementale, regroupant des équipements structurants (pôle d'échange, pôle logistique, port sec, aéroport...), des équipements culturels et touristiques (centre des congrès, hall d'exposition, salle de spectacle, multiplexe...), et des dessertes favorisant les transports en commun en site propre.

Innovation, recherche et nouvelles technologies

Dédiés au développement d'activités à forte valeur ajoutée, les parcs technologiques TECHNOR et TECHSUD (au nord et au sud de l'île) constituent des sites de choix tant par leur qualité (réseaux de communication, services communs, services d'accompagnement) que par leur proximité avec le monde de la recherche et de la formation (Instituts Universitaires Technologiques, Université, Écoles d'ingénieurs). Leurs activités s'orientent essentiellement vers les NTIC, l'agroalimentaire, la santé, le domaine pharmaceutique et le biomédical, les biotechnologies, l'environnement, la maîtrise de l'énergie et les énergies nouvelles.

Le parc technologique TECHNOR accueille une soixantaine d'entreprises, sur une superficie de 36 ha, à l'est de Saint-Denis. On y trouve notamment la plateforme technologique CYROI*, qui héberge des programmes de recherche dans le champ de la santé, et qui peut accueillir jusqu'à 4 start ups innovantes dans le domaine des bio-sciences.

Le parc technologique TECHSUD, installé dans le quartier de Terre-Sainte, entre le GHSR**, le Campus universitaire de Saint-Pierre et la route reliant Saint-Pierre à Saint-Joseph, bénéficie d'une position stratégique, au coeur d'une zone économique en plein développement (la ZAC océan Indien) et à proximité d'axes routiers rapides. La proximité de l'aéroport de Pierrefonds est également un atout important. Sur cette zone d'activités de 4,2 ha, dotée d'un aménagement HQE***, 110 000 m² sont destinés aux bureaux et services.

**Groupe Hospitalier Sud Réunion

*Cyclotron Réunion Océan Indien
***Haute Qualité Environnementale

Agroalimentaire et artisanat

Les zones industrielles et artisanales de l'île permettent de consolider l'expertise des filières agroalimentaires (notamment dans le sud avec la présence de l'abattoir et du marché de gros, au sein de la Z.I.3, desservie par des réseaux internes de bonne qualité - voirie, éclairage, assainissement) et artisanales (notamment dans l'est avec le pôle Bois réparti sur 15 ha).

Le Pôle Bois, situé à proximité immédiate du rond-point des Plaines à Saint-Benoît, réunit les principaux acteurs de la filière Bois : scierie, transformation, exposition, commercialisation et formation. Il propose ainsi aux entreprises 19 ateliers d'une surface totale de 5 000 m² ainsi que 1 000 m² de bureaux, à des tarifs très attractifs et d'une qualité d'isolation phonique et thermique renforcée.



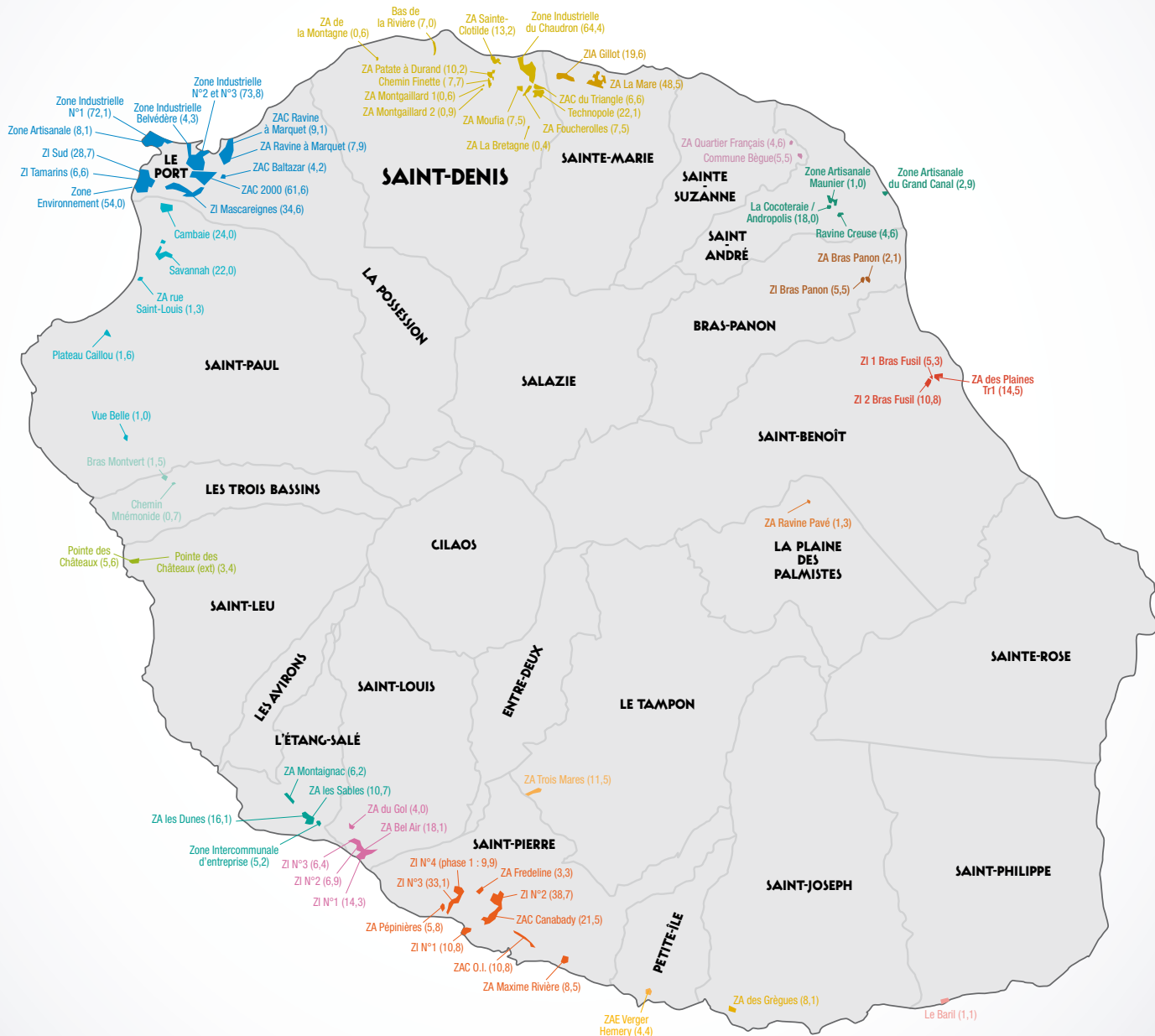
Environnement et énergies renouvelables

La ZAC Environnement au Port, située en bordure de la Rivière des Galets, accueille des activités et des services liés à l'environnement. Étendue sur 30 hectares, elle est notamment destinée à recevoir des installations de traitement d'élimination et de valorisation des déchets. Elle illustre ainsi les nouvelles préoccupations liées au développement durable.

Un pôle environnement est également prévu dans le cadre du parc technologique de Saint-Denis avec une spécialisation sur la maîtrise de l'énergie et la valorisation des énergies nouvelles.

La création d'un pôle énergétique, positionné sur la filière des énergies renouvelables, incluant l'actuelle centrale charbon-bagasse de Bois Rouge à Saint-André, est en cours avec la mise en œuvre notamment de nouveaux projets autour de la production « d'énergie propre ».

Les zones d'activités à La Réunion





Sainte-Marie



QUARTIER D'AFFAIRES LA MARE

Programme immobilier issu de la réhabilitation de l'ancienne usine sucrière de La Mare

- # A proximité de l'aéroport international, de la voie express et du chef-lieu
- # 30 000 m² de bureaux aménagés et équipés
- # 5 000 m² d'espace public central et de nombreuses places de stationnement
- # **Services** : restaurant, service bancaire, crèche et centre de remise en forme



Saint-Paul



QUARTIER D'AFFAIRES SAVANNAH

- # Plus de 6 000 m² de bureaux
- # A deux pas du centre commercial, du cinéma multiplexe de Cambaie, des infrastructures sportives et de loisirs, de la 4 voies, des services et commerces du centre-ville
- # **Sur place** : plusieurs offres de restauration, une agence bancaire, une pharmacie



Grand-Bois



PÔLE D'ACTIVITÉS CAP AUSTRAL

Opération issue de la réhabilitation de l'ancienne usine sucrière de Grand-Bois

- # A proximité des services et commerces du centre-ville de Saint-Pierre, au cœur du futur centre-ville de Grand-Bois
- # Bureaux de 90 m² à 180 m²
- # Locaux commerciaux de 30 m² à 140 m²
- # Nombreux parkings, accessibilité aisée, présence d'équipements publics à terme (médiathèque, crèches)



Saint-Gilles



ZONE D'ACTIVITÉS MONT ROCQUEFEUIL

- # Proche d'axes routiers importants (RN1 et Route des Tamarins), du centre-ville de Saint-Gilles et de la zone balnéaire de l'Ouest
- # A proximité : pharmacie, médecins, supérette, bureau de La Poste, Ecole HQE



Saint-Pierre

PLATEFORME LOGISTIQUE DU SUD

Pôle logistique du Sud, proposant de l'entreposage permanent ou temporaire.

À proximité de l'aéroport de Pierrefonds

Au coeur du bassin Sud, à 10 minutes des zones industrielles et des principaux centres commerciaux

À 25 minutes de Saint-Paul

85 000 m² de terrain, 27 500 m² de surface bâtie, 9 500 m² de froid dont 5 700 m² congelé et 18 000 m² sec.

10 m de hauteur de stockage

Capacité de stockage : 20 000 m³ sec et 10 000 m³ froid

Equipé en matériel de dernière technologie, garant d'une grande sécurité et qualité dans la production de froid et dans la gestion des stocks

Equipé pour accueillir simultanément 60 containers frigos

Equipé d'un stacker et de remorques facilitant la mise à quai et la gestion des containers et des transports



Etang-Salé

ZONE INTERCOMMUNALE D'ENTREPRISES

Pépinière d'entreprises du Sud répondant aux normes HQE et pouvant accueillir simultanément 50 entreprises sur une surface d'environ 12 000 m²

A proximité de la RN1, idéalement située pour rejoindre l'ouest et le nord de l'île, à quelques minutes de Saint-Louis et à moins d'un quart d'heure de Saint-Pierre



Sainte-Clotilde

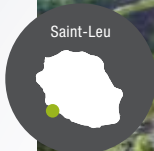
PARC D'ACTIVITÉS DU TRIANGLE

Zone d'activités intercommunale accueillant une vingtaine d'entreprises

Sur une superficie de 7,5 ha

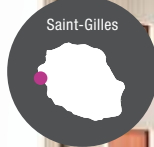
Située entre le parc technologique Technor et le quartier de Commune-Primat, en aval du Boulevard Sud et à l'Est de la Ravine du Chaudron

Site de qualité offrant des équipements performants (réseaux de communication) et la proximité des services de la Technor



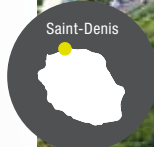
ECO PARC D'ACTIVITÉS LE PORTAIL

- # Accessible directement de la Route des Tamarins. A 15 mn de Saint-Paul et Saint-Pierre
- # Pôle tertiaire, artisanal, logistique, industriel et commercial
- # Bureaux : de 50 m² à 700 m² : totalement modulables, dans un parc paysager avec vue mer et montagne
- # Parc d'activités : de 80 m² à 800 m² ; Bâtiments clé en main, 5,5 m de hauteur sous plafond et possibilité de bureaux en mezzanine avec vue mer, parking sécurisé



TRAPÈZES

- # Facilité d'accès depuis la Route des Tamarins ou la RN 1
- # Parcelles constructibles en zone artisanale, zone de stockage de conteneurs
- # Locaux d'activités, surface de 150 m² à 320 m², possibilité d'aménager une mezzanine, parkings, grande hauteur sous plafond : idéal pour atelier artisanal et stockage
- # Bureaux : cloisonnés ou en open-space, conception bioclimatique, nombreux parkings



PARC TECHNOLOGIQUE TECHNOR

- # 36 ha dans le quartier du CERF à Saint-Denis ; plus de 20 bâtiments
- # A proximité de l'aéroport, de l'Université, de la zone du Triangle, du boulevard Sud, du centre-ville



PARC TECHNOLOGIQUE TECHSUD

- # Au cœur de la ZAC OI
- # 6 300 m² divisibles à partir de 50 m² et jusqu'à 650 m²
- # Proche du campus universitaire et de nombreux restaurants et services du centre-ville, et de l'hôpital
- # Parkings, bâtiments économes en énergie
- # A proximité des entreprises du secteur TIC et du monde de la recherche

LA RÉUNION, RÉGION D'EXCELLENCE en matière de formation, recherche, développement & innovation



S'implanter à La Réunion...

C'est choisir une offre de formation de qualité

La qualité de l'enseignement à La Réunion est reconnue. Combinée avec celle de la main-d'œuvre, elle constitue un atout décisif pour les choix de localisation.

Une académie du Ministère Français de l'Éducation Nationale et de la Recherche

Un environnement de formation européen de haut niveau : vivier de compétences offrant toutes les qualifications nécessaires à votre activité

Une population jeune, dynamique et ouverte sur le monde : 40 % de la population a moins de 25 ans

Offre de formation solide, éventail complet de cursus de la formation professionnelle à l'enseignement supérieur, structuration de filières d'excellence, infrastructures modernes... grâce à un soutien renforcé des pouvoirs publics : UE, Etat et collectivités locales

Plus de 9 000 diplômés du baccalauréat et 3 500 diplômés de l'enseignement supérieur délivrés chaque année, dont plus de 1 400 diplômés de niveau Bac+3, Bac+4 et 3^{ème} cycle

Chaque année, près de 16 000 étudiants poursuivent des études post baccalauréat à La Réunion

Des compétences et une main d'œuvre formée dans de nombreuses thématiques et secteurs de pointe : Agriculture, Artisanat, Agroalimentaire, Métiers de l'Automobile et des Transports, Logistique et Transport, Métiers de la pêche et de la mer, Métiers du tourisme, de l'hôtellerie et de la restauration, Architecture, Beaux-Arts, Business international, Santé, etc.

Une forte proportion de diplômés de l'enseignement supérieur : en matière de formation supérieure, La Réunion présente un environnement de grande qualité, ouvert sur les besoins de l'économie locale ainsi que sur les réalités internationales. Il est actuellement possible de bénéficier de formations de haut niveau dans différentes spécialités

L'UNIVERSITÉ DE LA RÉUNION

Une université européenne

Acteur majeur de la formation à La Réunion, l'Université de La Réunion forme chaque année environ 12 000 étudiants, selon un cursus européen LMD (Licence Master Doctorat) mais propose également des Licences professionnelles, des Formations en alternance, des Diplômes Universitaires de Technologie et des Cycles d'ingénieurs.

UN CHOIX DIVERSIFIÉ DE FORMATIONS ET UN LARGE CHOIX DE DISCIPLINES... PLUS DE 140 DIPLÔMES DIFFÉRENTS PROPOSÉS

5 UNITÉS DE FORMATION ET DE RECHERCHE

UFR Droit, Economie et Gestion
 UFR Sciences et Technologies
 UFR Lettres et Sciences Humaines
 UFR Sciences de l'Homme et de l'Environnement
 UFR Santé

4 INSTITUTS

Institut d'Administration des Entreprises (IAE)

Gestion des entreprises, Tourisme, Marketing, Développement Commercial, Gestion des Ressources Humaines, Sciences techniques comptables et financières...

@ Pour en savoir + : www.iae-reunion.fr

Institut Universitaire de Technologie (IUT)

Génie biologique, Génie civil, Gestion des entreprises et des administrations, Réseaux et télécommunications...

@ Pour en savoir + : www.iut-lareunion.fr

Institut Universitaire de Formation des Maîtres (IUFM)

@ Pour en savoir + : www.reunion.iufm.fr

Institut Confucius

Etablissement éducatif et culturel public à but non lucratif, visant à diffuser la langue et la culture chinoise dans le monde.

@ Pour en savoir + : www.reunion.iufm.fr

UN CENTRE DE FORMATION DES APPRENTIS

Qualité/Hygiène/Sécurité/Environnement, Réseaux et Télécommunication, Commerce électronique, Gestion des entreprises, Tourisme et Hôtellerie, Communication, Agriculture durable...

UNE ECOLE SUPÉRIEURE D'INGÉNIEURS RÉUNION OCÉAN INDIEN - L'ESIROI

Première école d'ingénieurs de l'Outre-mer, habilitée par la Commission des Titres d'Ingénieur (CTI) : une ouverture à l'international, des équipements modernes et des laboratoires.

Elle forme des ingénieurs autour de 3 spécialités :

- « Services des Télécommunications, de l'Informatique et du Multimédia »
- « Innovation et Développement Agroalimentaire Intégré »
- « Construction Durable et Environnement »

@ Pour en savoir + : www.esiroi.univ-reunion.fr





DES STRUCTURES DE FORMATION SUPÉRIEURE spécialisées et renommées dans un ensemble de disciplines

COMMERCE, VENTE, MARKETING, MANAGEMENT...

- # L'Ecole de Gestion et de Commerce (EGC)
- @ Pour en savoir + : www.egc-reunion.re

SANTÉ

- # Les écoles de formation aux professions paramédicales et sociales

ARCHITECTURE EN MILIEU TROPICAL

- # L'Ecole d'architecture de La Réunion

ARTS

Artiste plasticien, architecte d'intérieur, scénographe, directeur artistique, graphiste, maquettiste, médiateur culturel, galeriste...

- # L'Ecole Supérieure d'Art de La Réunion (ESA)
- @ Pour en savoir + : www.esareunion.fr

IMAGE ET NOUVEAUX MÉDIAS

Infographie, animation 2D/3D, post-production, création Web et multimédia, audiovisuel et cinéma.

- # L'ILOI, Institut de L'Image de L'Océan Indien : des infrastructures exceptionnelles, le plus grand cyberdôme au monde, plus de 300 stations infographiques
- @ Pour en savoir + : www.iloi.fr

INFORMATIQUE, NUMÉRIQUE

- # L'école d'ingénieurs en informatique SUPINFO
- @ Pour en savoir + : www.supinfo.com

S'implanter à La Réunion...

C'est choisir une région dotée d'établissements d'éducation, d'apprentissage et de formation professionnelle, couvrant un large éventail de thématiques.

UN RÉSEAU COMPLET DE CENTRES D'APPRENTISSAGE

12 CENTRES DE FORMATION DES APPRENTIS (CFA) dotés d'infrastructures et de matériel modernes

DES ÉTABLISSEMENTS QUI PROPOSENT DES CYCLES D'APPRENTISSAGE APPROFONDIS DANS DES THÉMATIQUES SPÉCIALISÉES

Métiers de la production agricole, de la transformation et commercialisation agroalimentaire, de l'aménagement et de l'environnement, des activités hippiques, du machinisme et de la gestion et maîtrise de l'eau

L'Établissement Public Local d'Enseignement et de Formation Professionnelle Agricole (EPLEFPA)

📍 Pour en savoir + : www.reunion.educagri.fr

Métiers du tourisme, de l'hôtellerie et de la restauration

Le CENTHOR

📍 Pour en savoir plus : www.ccifformation.re

Métiers de l'automobile et du transport

Le CFAT (Centre Formation Métiers Automobile et Transports)

Métiers du commerce, de la pêche et de la mécanique marine

L'École d'Apprentissage Maritime (EAM)

📍 Pour en savoir plus : www.ecolemaritime.fr

Ingénieurs du Centre d'Études Supérieures Industrielles spécialité Bâtiment et Travaux Publics

L'École du BTP du Centre d'Études Supérieures Industrielles (EI-CESI)

📍 Pour en savoir plus : www.eibtpr.re



S'implanter à La Réunion...



C'est choisir une région à très fort potentiel de recherche et d'innovation

Territoire européen insulaire et tropical, La Réunion dispose d'atouts géostratégiques et de moyens matériels, humains et financiers significatifs créant un environnement propice au développement d'activités de Recherche, de Développement et d'Innovation.

UN ENVIRONNEMENT NATUREL INCOMPARABLE « source » de recherche et de développement

- # Un des 34 hotspots de la biodiversité mondiale inscrit au patrimoine mondial de l'Unesco pour ses « Pitons, cirques et remparts »
- # Un parc national, une réserve naturelle marine, un volcan actif, une porte d'accès privilégiée aux Terres Australes et Antarctiques Françaises (et ses îles éparses)
- # Une exceptionnelle dynamique des phénomènes telluriques et hydrométéorologiques : opportunité pour la recherche et l'observation des espaces de la Zone Océan Indien
- # Une position géographique qui lui confère des atouts importants pour l'étude de l'adaptation du vivant en milieu intertropical
- # Un caractère insulaire qui impose une gestion durable exemplaire en matière d'énergie, d'alimentation, de déchets, etc.

DES POLITIQUES ENGAGÉES

UNE STRATÉGIE RÉGIONALE D'INNOVATION (SRI) EN COURS D'APPLICATION

L'Etat, la Région et le Département de La Réunion ont élaboré leur Stratégie Régionale d'Innovation (SRI) dont la démarche a été saluée par la Commission européenne. Déclinée en 8 orientations phares et en 17 actions concrètes (outils financiers d'aides, organisation territoriale de l'ensemble des acteurs du management de projet innovant notamment...), elle a pour objectif la transition de l'économie réunionnaise par l'innovation pour gagner en compétitivité.

Les pouvoirs publics souhaitent augmenter le nombre de projets innovants sur le territoire.

@ Pour en savoir + : www.innovonslareunion.com

UNE STRATÉGIE RÉGIONALE DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ENGAGÉE DANS L'INNOVATION

La SRDE lancée en 2011 par le Conseil régional de La Réunion précise son plan pour la recherche et l'innovation en cohérence avec la SRI :

- Le soutien à la recherche passe par une politique d'appels à projets et vers le soutien au dépôt de brevets
- Le soutien aux entreprises innovantes se traduit par des mesures en faveur du développement technologique, l'investissement en R&D, l'accompagnement des jeunes entreprises, le financement de « preuve de concept »...
- Le soutien aux structures d'appui à la RDI s'oriente vers les pôles d'innovation organisés par thèmes notamment

@ Pour en savoir + : www.regionreunion.com

UNE DESTINATION DE 1^{ER} CHOIX pour vos activités de RDI

En menant vos activités de R&D à La Réunion, vous bénéficierez des meilleurs moyens humains, matériels et financiers tout au long de votre projet. Vous pourrez tester ou confronter vos innovations à un marché local développé : un véritable tremplin pour le marché européen et international.



L'EXCELLENCE EUROPÉENNE au coeur de l'océan Indien

DES CENTRES ET INSTITUTS DE RECHERCHE FRANÇAIS

Outre son Université à vocation régionale (ZOI), La Réunion accueille sur son territoire, des grands centres et instituts français de recherche : le **CIRAD** (Centre de coopération Internationale en Recherche Agronomique pour le Développement), l'**IRD** (Institut de Recherche pour le Développement), l'**IFREMER** (Institut Français de Recherche pour l'Exploitation de la MER) et le **BRGM** (Bureau de Recherches Géologiques et Minières).

D'autres organismes sont présents par association avec des laboratoires locaux : l'**Inserm** (l'Institut national de la santé et de la recherche médicale) et son **Centre d'Investigation Clinique Epidémiologie Clinique**, le **CNRS** (Centre National de la Recherche Scientifique), l'**IPGP** (Institut de Physique du Globe de Paris), **Météo-France**...

DES ÉQUIPEMENTS DE RECHERCHE DE POINTE

La Réunion compte des grandes infrastructures de recherche, dont notamment :

L'OBSERVATOIRE DE PHYSIQUE DE L'ATMOSPHERE DU MAÏDO À 2 200 MÈTRES D'ALTITUDE

Équipements : un espace laboratoire de 700 m² (mesures chimiques, mesures des paramètres physiques), un espace pour recueillir des expériences extérieures, 3 lidars (télescopes laser dont un de 5 mètres de haut), photomètres solaires, des spectromètres, des radiosondes, des radars profilers, etc.

Contribution aux Systèmes d'Observation et d'Expérimentation, sur le long terme, pour la Recherche en Environnement (SOERE).

@ Pour en savoir + : opar.univ-reunion.fr

LE SEAS-OI (Surveillance de l'Environnement Assistée par Satellite dans l'Océan Indien)

Le SEAS-OI est un pôle d'excellence en télédétection spatiale haute résolution pour la gestion des territoires du sud-ouest de l'océan Indien.

@ Pour en savoir + : www.osur.univ-reunion.fr

LA PLATE-FORME BIOTECHNOLOGIQUE : CYCLOTRON RÉUNION OCÉAN INDIEN (CYROI)

Le CYROI est une plate-forme technologique dans le domaine des biosciences : maladies infectieuses émergentes, maladies métaboliques (diabète, obésité, hypertension...), valorisation de la biodiversité terrestre et marine. S'étalant sur 4 500 m², elle est dotée d'un Cyclotron qui permet la production de médicaments pharmaceutiques. Elle accueille des chercheurs, offre des prestations de services et héberge des start-ups en biotechnologie.

@ Pour en savoir + : www.cyroi.fr

LA PLATE-FORME TECHNOLOGIQUE : PÔLE DE PROTECTION DES PLANTES (3P)

Cette plate-forme gérée par le CIRAD est spécialisée en recherche et expérimentation végétale. Le 3P intervient dans les domaines suivants : santé des végétaux, pathologie et génétique moléculaire, écologie, ressources biologiques, formation et accueil de start-ups.

@ Pour en savoir + : umr-pvbmt.cirad.fr/plateformes/3p

PARTENAIRES ET CLUSTERS CLÉS pour l'innovation à La Réunion

Les organismes d'accompagnement,
de conseil et de valorisation



NEXA

Agence Régionale de Développement, d'Investissement et d'Innovation de La Réunion, point d'entrée pour les porteurs de projets innovants

NEXA accompagne les porteurs de projet issus du monde de la recherche comme de l'entreprise dans l'obtention de nouvelles sources de financement mais également dans la structuration économique de leurs actions.

Elle propose une offre de services complète pour les projets innovants, en phase d'amorçage ou de décollage :

Ingénierie financière, juridique, de communication

Mise en réseau optimale avec des experts de l'écosystème de l'innovation (clusters, incubateur,...)

Prestations mutualisées (veille, e-réputation...)

@ Pour en savoir + : www.nexa.re





LA TECHNOPOLE DE LA RÉUNION

Outil de développement économique par l'Innovation

La Technopole de La Réunion est membre du Conseil d'Administration de RETIS, réseau national regroupant les Technopoles, Incubateurs, CEEI et certains pôles de compétitivité. Ses missions sont les suivantes :

Aide personnalisée et financière à la création d'entreprises innovantes par le dispositif Incubateur Régional de La Réunion

Mise en réseau des acteurs de la Recherche, de l'Enseignement Supérieur et de l'Entreprise (fertilisation croisée)

Animation des parcs technologiques : TECHNOR et TECHSUD sur 40 ha

@ Pour en savoir + : www.technopole-reunion.com

L'INCUBATEUR RÉGIONAL DE LA RÉUNION

L'incubateur de La Réunion est un dispositif d'accueil et d'accompagnement des porteurs de projets de création d'entreprises innovantes, valorisant les résultats de la recherche, agréé par le Ministère de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur.

@ Pour en savoir + : www.technopole-reunion.com

Les Clusters

La mer



CLUSTER MARITIME

Son rôle est de promouvoir les activités maritimes et connexes françaises dans le sud-ouest de l'océan Indien et d'étudier des possibilités de développement pour la filière.

POLE RÉGIONAL MER

(en cours de création)

Le Pôle Régional Mer vise à regrouper les compétences scientifiques (recherche fondamentale, recherche & développement, innovation, formation,...) touchant à l'environnement marin, et à fédérer les équipes de plusieurs organismes nationaux et locaux de recherche sur ce domaine.

Le bâti tropical



CIRBAT

(Centre d'Innovation et de Recherche du Bâti Tropical)

Adaptation des matériaux de construction, de leur mise en œuvre et des normes encadrant la filière bâtiment aux contraintes tropicales et mise à disposition des entreprises d'une offre en termes d'étude technique, de diffusion des connaissances, de formations techniques et d'accompagnement à l'innovation.

@ Pour en savoir + : www.cirbat.re

L'environnement



CLUSTER GREEN
(Groupement Régional des Entreprises engagées pour l'Environnement)

Il a pour ambition d'identifier des projets d'innovation collaboratifs, afin de les traduire en emplois, en compétitivité du territoire, et en développement économique.

A La Réunion, une dynamique de regroupement des entreprises et de mutualisation est engagée à travers des structures comme les pôles de compétitivité, d'innovation et les clusters. 7 clusters sont actifs dans des domaines spécialisés :

L'énergie



TÉMERGIE

(Technologies des Energies Maîtrisées, Energies Renouvelables et Gestion Isolée de l'Énergie)

Adossé au pôle de compétitivité national Capenergies. Témergie accompagne les professionnels investis dans les domaines des énergies renouvelables, de la maîtrise de l'énergie et du stockage de l'énergie dans le montage et la conduite de projets d'innovation collaboratifs.

@ Pour en savoir + : www.temergie.com

La valorisation des ressources naturelles tropicales



QUALITROPIC

(Pôle de compétitivité - Innovation et Ressources Naturelles Tropicales)

Soutien des projets de R&D, de mise au point de produits et process respectueux de l'environnement à partir des ressources naturelles tropicales dans les secteurs de l'agroalimentaire, des biotechnologies et de la santé.

@ Pour en savoir + : www.qualitropic.fr

Le tourisme



IRT

(Ile de La Réunion Tourisme)

Pôle spécialisé sur le tourisme insulaire animé par l'Ile de la Réunion Tourisme (IRT), il a pour objectif de contribuer à l'excellence de la destination Réunion et de ses produits touristiques par la recherche, l'innovation, la formation et la professionnalisation des métiers et acteurs du tourisme avec l'appui de l'Institut Français du Tourisme.

@ Pour en savoir + : www.reunion.fr

S'implanter à La Réunion...

C'est bénéficier de dispositifs financiers ou fiscaux de soutien à la RDI très attractifs

Pour le développement de vos activités de Recherche Développement et d'Innovation à La Réunion, toute une palette de dispositifs de soutien locaux, nationaux et européens est accessible.

La Réunion bénéficie en plus des aides nationales classiques, de dispositifs spécifiques prévus pour les régions françaises d'Outre-mer et d'un programme opérationnel européen engagé dans la Recherche Développement et l'Innovation.

Focus sur quelques aides nationales à l'innovation

CRÉDIT D'IMPÔT RECHERCHE « CIR » une réduction d'impôts en cas de dépenses de RDI

La France offre un soutien fiscal à la recherche parmi les plus attractifs d'Europe : le Crédit d'Impôt Recherche.

Il représente **30 % des dépenses jusqu'à 100 M€ et 5 % au-delà** pour les entreprises qui engagent des dépenses de recherche fondamentale et de développement expérimental (R&D). La limite est de 2 M€ par entreprise et par an, portée à 12 M€ pour des recherches confiées à des organismes sans lien de dépendance avec l'entreprise.

JEI : AIDES AUX JEUNES ENTREPRISES INNOVANTES

Les 5 conditions pour être une Jeune Entreprise Innovante : être une P.M.E, avoir moins de huit ans, avoir un volume minimal de dépenses de R&D, être indépendante, être réellement innovante.

AVANTAGES

Exonération, pendant 2 ans, d'impôts sur les sociétés à raison des bénéfices réalisés :

- Exonération de 100 % pour le 1^{er} exercice ou la 1^{ère} période d'imposition bénéficiaire,
- Exonération de 50 % pour la période ou l'exercice suivant

Plafond : **exonération limitée à 200 000 € sur 3 exercices consécutifs.**

AIDE À L'EMBAUCHE : CIFRE (Convention Industrielle de Formation par la Recherche)

Le dispositif CIFRE permet de bénéficier d'une aide financière pour recruter en CDI ou CDD de 3 ans un jeune doctorant dont les travaux de recherche, encadrés par un laboratoire public de recherche, conduiront à la soutenance d'une thèse.

AVANTAGES

L'Association Nationale de la Recherche et de la Technologie (ANRT) verse, au nom de l'Etat, à l'entreprise et pendant 3 ans, une aide financière qui s'élève à 14 000 € / an.

Le salaire d'embauche ne peut être inférieur à 23 484 € annuels bruts.

📍 Pour en savoir + sur les aides nationales à l'Innovation : www.enseignementsup-recherche.gouv.fr

LES AIDES D'OSEO / AFD LA RÉUNION

L'AFD distribue à La Réunion la gamme complète des aides à l'innovation d'OSEO et dispose de ses propres mesures adaptées au contexte local. Ces aides, sous la forme de subvention publique, d'avance remboursable, de prêt (à taux zéro ou à taux privilégiés), de garanties bancaires, voire de participation, participent au financement des projets innovants à tout stade de développement (études de faisabilité, développement expérimental ou recherche industrielle, pré-séries industrielles, lancement commercial).

Focus sur quelques aides OSEO / AFD

AIDE À LA FAISABILITÉ DE L'INNOVATION, AIDE AU PARTENARIAT TECHNOLOGIQUE

Jusqu'à 50 k€

AIDE AU DÉVELOPPEMENT

Avances à taux zéro remboursables en cas de succès ou prêt à taux zéro remboursable en tout état de cause sans plafond. Des bonus sur les taux d'aides pour les projets collaboratifs

AIDE AU PREMIER PROJET INNOVANT (APPI) > PHASE AMONT

Accessible aux PME-PMI, cette aide permet de valider un aspect innovant et/ou technologique intervenant dans le développement d'un produit, d'un marché, d'une stratégie.

MONTANT

La subvention est au maximum de 80 % du montant HT de la prestation externe objet de l'aide, plafonnée à 10 000 €

LE PRÉFINANCEMENT DU CIR « PREFICIR » > PHASE DE R&D

Le PREFICIR permet aux TPE et PME, de plus de 3 ans, ayant bénéficié au moins une fois du Crédit d'Impôt Recherche (CIR), de disposer de trésorerie pour couvrir leurs dépenses de recherche et développement dès l'année où elles sont engagées, dans l'attente de la récupération, l'année suivante, de leur CIR correspondant.

MONTANT

80 % du CIR estimé au titre des dépenses de recherche et développement engagées dans l'année civile, entre 30 k€ et 1,5 M€ sur une durée de 2 ans maximum

PRÊT POUR L'INNOVATION (PPI) > PHASE AVAL

Le Prêt Pour l'Innovation s'adresse prioritairement aux PME de plus de 3 ans porteuses d'une innovation à commercialiser et bénéficiaires depuis moins de 3 ans d'une aide à la RDI ou d'un accompagnement public soutenant cette innovation.

DÉPENSES FINANÇÉES

Financement des dépenses immatérielles liées au lancement industriel et commercial d'une innovation : recrutements, investissements immatériels et matériels, marketing, organisation et animation de la distribution, déplacements, salons, localisation des produits, augmentation du BFR...

MONTANT

De 30 000 € à 1,5 M€ dans la limite du double des fonds propres et quasi-fonds propres de l'entreprise

@ Pour en savoir + sur les aides d'OSEO : www.oseo.fr ou www.afd.fr

Focus sur quelques aides régionales à l'innovation

L'innovation est une des priorités du Conseil régional de La Réunion qui apporte un soutien renforcé aux entreprises innovantes faisant partie des secteurs stratégiques de l'île (TIC, Tourisme, Agroalimentaire et Energie / Environnement) à travers des dispositifs financiers attractifs sur fonds propres ou avec ses partenaires dans le cadre du programme opérationnel européen (FEDER).

@ Pour en savoir + : www.regionreunion.com ou www.entreprise-reunion.re

AIDE AUX ENTREPRISES INNOVANTES

POE-FEDER - Mesure 2.04 « Pôle d'innovation et Transfert de Technologie en faveur de la compétitivité des entreprises »

Cette mesure d'aide à l'innovation finance spécifiquement les projets innovants portés par les entreprises, durant les phases de :

Faisabilité de l'innovation : études préalables aux phases de R&D, relatives à la conception et à la définition de projets, la validation technique et scientifique, le positionnement commercial, etc.

R&D : aide à la Recherche & Développement (RI, DE*** et organisation de procédé dans les services) :**

- Amortissement des équipements, instruments et matériels utilisés pendant la durée du projet de recherche
- Matériaux, fournitures et produits directement liés au projet
- Droits de propriété industrielle, dont les dépôts et extension de brevets et de mise aux normes
- Acquisition de brevets et de licences d'exploitation
- Prestations externes de services et de conseils, y compris de connaissances techniques
- Frais de personnels et de structure affectés directement au projet

CONDITIONS

Les projets doivent être des projets de R&D, individuels ou collaboratifs supérieurs à 15 000 €.

Les projets individuels sont ceux portés par une seule entreprise qui peut s'adresser à un organisme de recherche.

Les projets collaboratifs associent au moins deux entreprises ou au moins une entreprise et un organisme de recherche.

AVANTAGES

	Projets individuels	Projets collaboratifs
PHASE DE FAISABILITÉ		TAUX entre 40 % et 75 % d'aide* Plafond 300 000 € / projet
PHASE DE R&D	TAUX entre 25 % et 70%* Plafond jusqu'à 4 M€ / entreprise*	TAUX entre 40 % et 80 %* Plafond jusqu'à 5 M€ / entreprise* et 10 M€ max. / projet*

*Selon la taille de l'entreprise et le type de la recherche : **Recherche industrielle, ***Développement expérimental

INNOVATION DES ENTREPRISES TIC

POE-FEDER - Mesure 2.12 « Investissement des entreprises TIC »

Cette mesure comporte deux volets :

VOLET 1 : INVESTISSEMENTS SUR L'APPAREIL DE PRODUCTION

Objectifs du volet 1

- Accompagner le développement des entreprises de la filière TIC
- Inciter le développement de services nouveaux dans ce domaine en abaissant le coût des investissements matériels, y compris logiciels
- Inciter les entreprises de la filière TIC à prendre en considération les priorités stratégiques de la Région Réunion : emploi, innovation, recherche de nouveaux débouchés, développement durable

VOLET 2 : SOUTIEN À LA CRÉATION DE NOUVEAUX PRODUITS LOGICIELS ET MULTIMÉDIA (INNOVATION DES ENTREPRISES TIC)

Objectifs du volet 2

- Développer un pôle de compétences sur les TIC
- Améliorer le degré d'innovation des entreprises
- Favoriser l'entrée sur de nouveaux marchés

AVANTAGES

Taux d'aide de :

- 45 % : Petites Entreprises
- 35 % : Moyennes Entreprises
- 25 % : Grandes Entreprises

PLAFOND

3 M€

AIDE À L'EMBAUCHE PAR LA RDI

POE-FSE - Mesure 1.10 « Soutenir la RDI en consolidant l'emploi scientifique »

Subvention directe allouée à un bénéficiaire privé ou public, sous certaines conditions, et visant à la pérennisation d'un post-doctorant dans les effectifs permanents de la structure au terme d'un projet « RDI » qu'il aura développé et au cours duquel il aura démontré la plus-value apportée à la structure.

AVANTAGES

Le montant de la subvention publique est plafonné à 100 000 € par post-doctorant recruté sur une durée maximale de 24 mois.

Le taux d'intervention varie entre 25 % et 80 % selon la taille de l'entreprise et le type de la recherche : recherche industrielle, développement expérimental.

@ Pour en savoir plus : www.reunioneurope.org



Des conditions d'investissement extrêmement ATTRACTIVES



Investir à La Réunion,

c'est profiter
des dispositifs
de soutien
à l'activité
économique
européens
et français,
mais également
d'un éventail
de dispositifs
régionaux
spécifiques.

AIDES
À
L'INVESTISSEMENT

jusqu'à

3 M€

La **LODEOM**

Loi pour le Développement Economique de l'Outre-Mer

Qu'est-ce que la LODEOM ?

Applicable depuis la clôture des exercices 2008, la Loi pour le Développement Economique pour l'Outre-Mer (LODEOM) prévoit des dispositifs spécifiques à l'Outre-mer sous forme de mesures d'exonération, de défiscalisation et de réduction d'impôts.

Elle apporte un soutien renforcé aux entreprises faisant partie des secteurs stratégiques de l'île de La Réunion.



Les Zones Franches d'Activités (ZFA)

un dispositif d'aide attractif

La LODEOM institue une Zone Franche d'Activité (ZFA) sur l'ensemble du territoire réunionnais.

LES ENTREPRISES ÉLIGIBLES

Pour bénéficier des dispositions relatives aux ZFA, l'entreprise doit :

- Employer moins de 250 salariés et réaliser un chiffre d'affaires inférieur à 50 M€
- Relever d'un régime d'imposition réel ou du régime des micro-entreprises
- Exercer à titre principal (plus de 50 % de son CA) une activité éligible

De plus, l'entreprise doit en contrepartie réaliser des investissements en matière de formation professionnelle pour bénéficier des dispositions ZFA.

LES ACTIVITÉS ÉLIGIBLES

La LODEOM comprend un dispositif de soutien selon 2 volets mis en œuvre :

- un volet général

Secteurs :

Activité industrielle
Activité artisanale
Activité agricole

Activités non-commerciales :

La comptabilité
Le conseil aux entreprises
L'ingénierie
Les études thématiques pour les entreprises

- un volet prioritaire axé autour de 6 thématiques stratégiques, qui bénéficient d'un dispositif majoré

Les énergies renouvelables

L'environnement

Les Technologies de l'Information et de la Communication - TIC

Le tourisme dont activités de loisirs

L'agro nutrition

Les activités de recherche-développement

ABATTEMENT SUR LES BÉNÉFICES IMPOSABLES

TAUX D'ABATTEMENT	VOLET GÉNÉRAL	VOLET PRIORITAIRE
DU 01/01/2008 AU 31/12/2014	50 %	80 %
2015	40 %	70 %
2016	35 %	60 %
2017	30 %	50 %
MONTANT MAXIMUM DU BÉNÉFICE EXONÉRÉ	150 000 €	300 000 €

Taux d'abattement ZFA sur les bénéfices des entreprises sur la période 2008-2017

La CET est composée de deux contributions qui ont chacune leurs propres modalités d'imposition.

DISPOSITIFS LIÉS À LA CONTRIBUTION ECONOMIQUE TERRITORIALE (CET)

COTISATION FONCIÈRE DES ENTREPRISES (CFE)

COTISATION SUR LA VALEUR AJOUTÉE DES ENTREPRISES (CVAE)

Modalités d'application

La base de la CFE correspond à la valeur locative des biens passibles de taxe foncière de l'entreprise
L'abattement s'applique à la base nette imposable de chaque établissement

Les exonérations applicables à la CFE s'appliquent à la CVAE

Taux de l'abattement

Année	Volet général	Volet prioritaire
2009-2015	80 %	100 %
2016	70 %	90 %
2017	65 %	80 %
2018	60 %	70 %

Plafond

150 000 € par année d'imposition

2 M€ de valeur ajoutée

DISPOSITIFS LIÉS À LA TAXE FONCIÈRE

ABATTEMENT DE TAXE FONCIÈRE SUR LES PROPRIÉTÉS BÂTIES

EXONÉRATION DE TAXE FONCIÈRE SUR LES PROPRIÉTÉS NON BÂTIES AGRICOLES

Modalités d'application

Abattement dégressif temporaire de droit :
Sur la base d'imposition à la taxe foncière sur les propriétés bâties
Au titre des immeubles rattachés à un établissement situé dans une ZFA
Pour les entreprises qui sont éligibles à l'abattement sur la base de la CFE

Les exonérations ne portent que sur la part de taxe foncière pour les propriétés non bâties revenant aux communes et aux EPCI

Taux de l'abattement

Année	Volet général	Volet prioritaire
2009-2015	50 %	80 %
2016	40 %	70 %
2017	35 %	60 %
2018	30 %	50 %

Défiscalisation des investissements productifs

BÉNÉFICIAIRES

L'entreprise ou la société de personnes qui réalise l'investissement et dont l'exploitation s'effectue dans le cadre d'une activité éligible.

CONDITIONS

Rentrent dans le champ d'application de l'aide fiscale les investissements réalisés dans les secteurs agricoles, industriels, commerciaux ou artisanaux relevant par nature des BIC :

- Les investissements productifs neufs ayant la nature d'immobilisations neuves, corporelles et amortissables*
- Les logiciels nécessaires à l'utilisation des investissements éligibles
- Les travaux de rénovation et de réhabilitation d'hôtels, de résidences de tourisme et de villages classés qui constituent des éléments de l'actif immobilisé (ex : transformation, aménagement ou modernisation du bien)

**Restrictions apportées par la LODEOM sur les véhicules de tourisme*

INVESTISSEMENT PAR DES PERSONNES RELEVANT DE L'IR*

**Impôt sur le revenu*

TYPE D'INVESTISSEMENT	Taux de la RÉDUCTION D'IMPÔT
Cas général	50 %
Travaux de rénovation et de réhabilitation hôtelière dans les DOM	70 %
Investissements réalisés dans le secteur de la navigation	50 %
Secteur de la production d'énergie renouvelable	60 %
PLAFOND	250 000 €

AVANTAGES
FISCAUX

DÉDUCTION
100 %
de l'investissement du
résultat fiscal de
l'exercice d'acquisition

INVESTISSEMENT PAR DES PERSONNES RELEVANT DE L'IS*

**Impôt sur les sociétés*

La réduction d'impôt sur les sociétés est équivalente au montant total des investissements productifs réalisés par l'entreprise ou des souscriptions en capital effectuées dans les sociétés.

La réduction d'impôt permet de déduire 100 % de l'investissement du résultat fiscal de l'exercice d'acquisition.

Défiscalisation des investissements dans le secteur du logement

• Défiscalisation dans le logement social

La LODEOM prévoit une réduction d'impôt en faveur de l'investissement dans les logements sociaux, applicable aux investissements réalisés entre le 27 mai 2009 et le 31 décembre 2017.

BÉNÉFICIAIRES

Les personnes physiques domiciliées et ayant leur foyer fiscal en France

POUR QUELS TYPES DE LOGEMENTS ?

- Les acquisitions ou constructions de logements destinés à la location ou à une opération d'accession à la propriété
- Les logements achevés depuis plus de 20 ans, faisant l'objet de travaux de réhabilitation

CONDITIONS

Utilisation de la réduction d'impôt :

- Accordée au titre de l'année d'achèvement du logement ou de son acquisition si elle est postérieure
- Solde reportable et imputable les cinq années suivantes
- En cas d'investissement par le biais d'une société

Sont éligibles les investissements réalisés soit :

- En direct
- Par l'intermédiaire d'une société non soumise à l'IS
- Par l'intermédiaire d'une société civile de placement immobilier (SCPI)
- Par l'intermédiaire d'une société soumise à l'IS, sous certaines conditions

L'éco- conditionnalité :

Une fraction du prix de revient doit être consacrée à des dépenses supportées au titre d'investissement dans les énergies renouvelables*

Agrément requis du ministre chargé du Budget pour certains investissements :

Sont concernés :

- Les programmes immobiliers excédant 2 M€
- Les investissements réalisés par les sociétés soumises à l'IS quel que soit le montant

TAUX
DE
DÉFISCALISATION

jusqu'à **50 %**
du prix de revient
du logement

PLAFOND

2 373 € / m²

Limite applicable aux
investissements
réalisés en 2013

*Équipements de production d'énergie renouvelable et appareils utilisant une source d'énergie renouvelable ou de matériaux d'isolation thermique



• Défiscalisation dans l'investissement immobilier locatif en Outre-Mer (Dispositif Duflot Outre-Mer)

La loi Duflot Outre-Mer* permet à tout investisseur ayant son foyer fiscal en France d'acquérir du 1^{er} janvier 2013 jusqu'en décembre 2016, un bien neuf ou en VEFA (Vente en l'Etat Futur d'Achèvement) et ainsi d'obtenir une réduction d'impôt sur le revenu.

BÉNÉFICIAIRES

Tout contribuable français investissant dans un bien immobilier neuf situé en Outre-Mer.

AVANTAGES

Incitation fiscale en faveur de l'investissement immobilier locatif en Outre-Mer

- **Taux de défiscalisation** : 29 % du montant de l'investissement
- **Plafond** : dans la limite de 300 000 € d'investissement sur une période de 9 ans.
- **Le dispositif Duflot Outre-mer** permet ainsi d'atteindre un maximum de 87 000 € de réduction d'impôt et génère 9 666 € d'économie d'impôt par an sur 9 ans.

CONDITIONS

- Le propriétaire du logement doit louer le bien immobilier nu à usage d'habitation principale pendant une période minimale de 9 ans
- Le bien ne peut être loué à un ascendant ou à un descendant, ou à toute personne de même foyer fiscal
- L'engagement de location doit intervenir dans les 12 mois qui suivent la date d'achèvement de l'immeuble ou de son acquisition si elle est postérieure



TAUX
DE
DÉFISCALISATION

jusqu'à **29 %**
du montant de
l'investissement

PLAFOND

300 000 €
d'investissements
sur une période
de 9 ans

Pour recevoir
une étude
personnalisée
et gratuite
sur la loi Duflot
réalisée par
un expert en
défiscalisation
immobilière dans
la zone Outre-mer,
vous pouvez
effectuer une
simulation sur
le site :

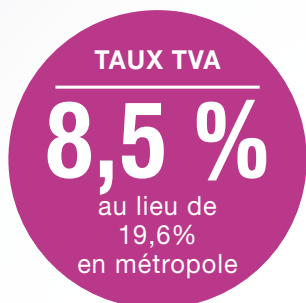
www.duflot.org

*Selon l'Article 199 novovicies du Code général des impôts

Dispositif TVA

La TVA est l'impôt direct à la consommation reversée à l'Etat par les personnes physiques ou morales exerçant des activités économiques à titre onéreux.

Les avantages du régime de TVA à La Réunion



Ce taux est réduit ou ramené à 0 % pour certains produits « de nécessité ».

A La Réunion, le dispositif de TVA dite Non Perçue Récupérable (TVA NPR) est applicable à certains biens d'investissements neufs*.

**Produits listés dans le Code général des impôts, annexe 4, articles 50 undecies et 50 duodecies.*

Dispositif d'exonération de l'octroi de mer*

Deux types d'exonérations de l'octroi de mer existent :

- 1. Les exonérations de plein de droit :** les importations de marchandises à La Réunion sont exonérées d'octroi de mer dans la mesure où elles entrent dans le cadre des franchises applicables aux autres droits et taxes en vigueur.
- 2. Les exonérations applicables par délibérations du Conseil Régional de La Réunion :** les importations qui répondent aux conditions fixées par la délibération du Conseil Régional de La Réunion du 19 octobre 2004 sont exonérées d'octroi de mer.

Dans ce cadre, les principales exonérations concernent :

- # Les biens d'équipement repris à aux articles 50 undecies (activité touristique et hôtelière exclusivement) et 50 duodecies de l'annexe IV du Code Général des Impôts ;
- # Les matières premières destinées aux activités locales de production de biens meubles.

Pour bénéficier d'une exonération d'octroi de mer dans ce cadre, l'importateur doit certifier qu'il répond aux conditions d'éligibilité fixées par la Région et avoir rempli les obligations relatives aux producteurs locaux

** L'octroi de mer est un impôt spécifique applicable aux produits introduits à La Réunion et aux produits fabriqués localement. Son taux de normal à La Réunion est de 8,5 %. Selon la nature des produits considérés, des taux différents peuvent s'appliquer.*

Pour tout complément d'informations sur la LODEOM :



NEXA

Agence Régionale de Développement d'Investissement et d'Innovation

62, boulevard du Chaudron
BP 60 030
97491 Sainte-Clotilde Cedex
Ile de La Réunion, France

Tél. : +262 (0) 262 20 21 21
investinreunion@nexa.re
www.nexa.re

LES ACTEURS FINANCIERS

à La Réunion

Les établissements de crédit réunionnais font partie du projet SEPA (Single European Payment Area - Espace Unique de Paiement en Euros) et relaient le virement européen SCT (SEPA Credit Transfer) adopté en 2008. Celui-ci permet d'émettre et de recevoir des virements au sein de tous les pays de l'espace économique européen, dans les mêmes conditions de fiabilité, de rapidité et de prix.

En matière de qualité et d'efficacité dans la gestion des liquidités, la France fait partie du projet TARGET 2 depuis 2008.

TARGET 2 est un système européen de règlement en temps réel pour des opérations de gros montants entre les établissements bancaires et les banques centrales. Il est basé sur une plateforme unique partagée.

Fiable, moderne et connecté aux grands établissements financiers, l'environnement bancaire réunionnais apporte les ressources nécessaires au développement de l'activité économique.



LES INSTITUTIONS SPÉCIALISÉES

Pour des transferts d'argent sécurisés et des offres de financements attractifs, nous vous proposons une liste des banques implantées à La Réunion :

L'Institut d'Emission des Départements d'Outre-Mer // IEDOM (Établissement public français en charge de l'émission monétaire dans les collectivités d'Outre-mer ayant pour monnaie l'Euro et qui agit « au nom, pour le compte et sous l'autorité de la Banque de France »)

www.iedom.fr

L'Agence Française de Développement, Oseo // AFD Oseo

www.afd.fr // www.oseo.fr

La Caisse des Dépôts et des Consignations // CDC Réunion Océan indien

www.caissedesdepots.fr

LES BANQUES COMMERCIALES

BNP Paribas Réunion

www.reunion.bnpparibas.net

Banque Française Commerciale Océan Indien // BFCOI

www.bfcoi.com

Banque de La Réunion // BR

www.banquedelareunion.fr

Banque Postale

www.labanquepostale.fr

LES SOCIÉTÉS FINANCIÈRES

Crédit Moderne Océan Indien // CMOI

www.credit-moderne.com

Crédit SOFIDER Océan Indien (Groupe BRED)

www.sofider.fr // www.bred.fr

Société réunionnaise de financement // SOREFI

www.gemoney-domtom.com/sorefi

NATIXIS FACTOR

www.factor.natixis.com

Compagnie Financière de Bourbon // CFB

FORTIS Océan Indien

OCEOR Lease // SLIBAIL Réunion

www.banquedelareunion.fr

Compagnie Générale d'Affacturage // CGA

www.c-g-a.fr

BRED Cofilease (Filiale BRED)

www.bred.fr

CAFINEO

www.commerce.cafineo.fr

LES BANQUES MUTUALISTES ET COOPÉRATIVES

BRED Banque Populaire // BRED BP

www.bred.fr

Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de La Réunion // CRCAMR

www.ca-reunion.fr

Caisse d'Épargne et de Prévoyance Provence-Alpes-Corse // CEPAC

www.caisse-epargne.fr

Caisse Régionale du Crédit Maritime Mutuel d'Outre-mer // CRCMMOM

www.creditmaritime-outremer.com

CASDEN Banque Populaire

www.casden.fr

Les dispositifs d'aide du **CONSEIL RÉGIONAL DE LA RÉUNION**



Quelles aides ?

Les aides régionales, cofinancées par l'Europe au titre des Programmes Opérationnels 2007-2013, visent à réduire les coûts des investissements supportés par les entreprises.

Elles concernent notamment :

- La Prime Régionale pour l'Emploi (PRE)
- L'acheminement export
- Le renforcement des entreprises industrielles et artisanales
- Le soutien aux secteurs stratégiques

Ces aides sont encadrées par la réglementation européenne, selon la catégorie de l'entreprise.

	Petites entreprises	Moyennes entreprises	Grandes entreprises
Effectifs	< à 50 personnes	< à 250 personnes	250 personnes et +
CA	CA annuel ou total bilan annuel < à 10 M€	CA annuel ou total bilan annuel < à 43 M€	-
Taux maximal d'aide publique (en % des dépenses éligibles)	70%	60%	50%

La Prime Régionale pour l'Emploi (PRE)

La PRE vise à favoriser les embauches ou le maintien d'emplois au sein des PME éligibles.

BÉNÉFICIAIRES

Entreprises inscrites au RCS (Registre du Commerce et des Sociétés) ou au RM (Répertoire des Métiers) de La Réunion, éligibles aux aides des secteurs de l'industrie, du tourisme, de l'artisanat et des Technologies de l'Information et de la Communication

DÉPENSES ÉLIGIBLES

Les embauches ou le maintien d'emplois au sein des PME éligibles.

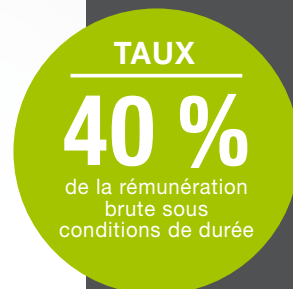
TAUX

40 % de la rémunération brute soumise à cotisation de sécurité sociale versée durant :

- 2 ans pour des recrutements en CDI⁽¹⁾
- 1 an maximum pour des recrutements en CDI de publics « défavorisés »
- 2 ans maximum pour des recrutements en CDI de publics « grandement défavorisés »

Une majoration de⁽²⁾ :

- 10 points supplémentaires pour les postes liés à la recherche de nouveaux débouchés ou à l'innovation
- 20 points pour l'embauche de travailleurs handicapés



L'acheminement export

L'aide à l'acheminement export permet à une entreprise locale qui souhaite expédier ses produits vers l'Union européenne, par voie maritime ou aérienne, de bénéficier de l'avantage géographique d'une entreprise située en France métropolitaine⁽³⁾.

Le dispositif est valable jusqu'au 31 décembre 2013.

BÉNÉFICIAIRES

Toute entreprise⁽⁴⁾ dont le siège social ou l'établissement est situé à La Réunion et exerçant :

- une activité industrielle ou artisanale de production-transformation
- une activité de montage, assemblage, façonnage ou de conditionnement incorporant une valeur ajoutée locale d'au moins 20 % et un impact suffisant sur la création d'emplois
- une activité commerciale si la totalité du chiffre d'affaires est réalisé à l'extérieur sur produits finis, fabriqués, conditionnés ou montés à La Réunion

DÉPENSES ÉLIGIBLES

Les dépenses retenues concernent exclusivement les liaisons entre La Réunion et l'Union européenne à savoir :

- les assurances, les honoraires des transitaires, les coûts de manutention dans la zone aéroportuaire ou portuaire⁽⁵⁾, les surcharges⁽⁷⁾, les frais de gestion tels que les frais de conseil, d'expertise technique et financière dans la limite de 400 €



⁽¹⁾ Règle des Aides à Finalité Régionale, non cumulables avec une aide à l'investissement. ⁽²⁾ Ces deux majorations sont cumulables lorsque l'emploi créé remplit les deux conditions. ⁽³⁾ Compensation des surcoûts d'éloignement Réunion-France Métropolitaine. ⁽⁴⁾ Les demandes formulées par les groupements d'intérêt économique, coopératives ou autres seront examinées au cas par cas. ⁽⁵⁾ Notamment sur le port : stockage, aconage, lamanage, pilotage et remorquage des navires entrée/sortie du port. ⁽⁶⁾ Notamment : prime pour équipement spécialisé, BAF (Bunker Adjustment Factor ou surcharge carburant), CAF (Currency Adjustment Factor ou surcharge liée aux fluctuations du cours du dollar). ⁽⁷⁾ Justifiées par des factures acquittées et documents douaniers

Renforcement des entreprises industrielles et artisanales

L'aide au développement des filières et au renforcement de leur compétitivité permet de réduire le coût du capital de départ et d'offrir ainsi un facteur favorable en matière d'investissement matériel.

En effet, l'un des avantages compétitifs dont dispose La Réunion tient dans sa capacité à financer les créations d'activités et les outils de production intégrant des nouvelles technologies.

BÉNÉFICIAIRES

Les entreprises de toutes tailles et dont le siège social est ou sera implanté à La Réunion.

INDUSTRIE :

Entreprises du secteur productif à caractère industriel, services aux entreprises, régulièrement inscrits dans les registres légaux

ARTISANAT :

- Entreprises artisanales de production ou de services
- Entreprises ne relevant pas du statut de micro-entreprise

CONDITIONS

- L'innovation : notion prise à l'échelle du territoire de La Réunion
- La recherche de nouveaux débouchés, c'est à dire la capacité de l'entreprise à réaliser une partie de son chiffre d'affaires à l'international
- L'exposition à la concurrence extérieure : par opposition aux secteurs abrités qui concernent à titre d'exemple les secteurs de services aux entreprises et aux particuliers, le BTP, l'industrie des agrégats ...
- La contribution significative à l'emploi
- La création par tranche de protection de l'environnement (gestion et maîtrise de l'énergie, production d'énergies renouvelables, gestion de l'eau et gestion des déchets)

Par ailleurs, l'implantation en Zone d'Activités (Z.A) est également privilégiée et entraînera une bonification de l'aide*.

DÉPENSES ÉLIGIBLES

- Matériel de production
- Equipements de laboratoire et de contrôle de la production ; travaux d'aménagement et d'agencement des locaux directement liés au projet d'investissement (cloisons, installation électrique, carrelage incliné dans l'agroalimentaire...)
- Matériel installé spécifiquement sur un véhicule pour les besoins de l'activité
- Dépenses immatérielles (études, conseil, honoraires...)**

* Majoration de 10 points pour les entreprises installées en Zone d'Activités « aidée » (Z.A)

** Si elles sont directement associées au programme d'investissement

TAUX
DE L'AIDE

50 %

assiette éligible
plafonnée à
3 M€

TAUX

20 %

avec majoration de
20 ou 30 points par
critère supplémentaire

Le soutien aux secteurs et filières stratégiques

Les filières et secteurs, identifiés comme stratégiques par le Conseil régional de La Réunion, bénéficient d'aides spécifiques à chacun d'entre eux.

Tourisme



TIC



Cinéma et audiovisuel



Agroalimentaire



ENR



Environnement



p65



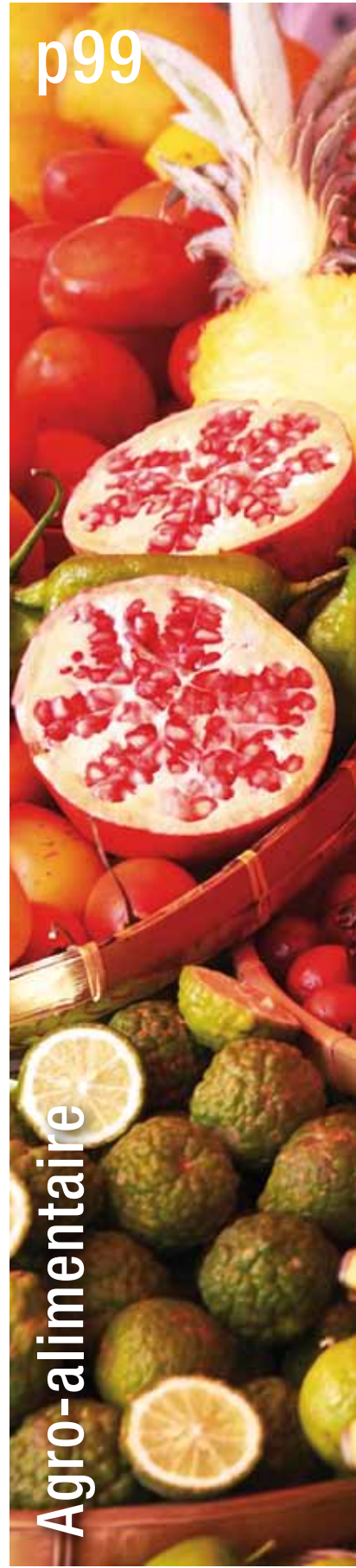
Tourisme

p81



Technologies de l'Information et de la Communication - TIC

p99



Agro-alimentaire

p113

ENR & Environnement

LES SECTEURS d'EXCELLENCE, à La Réunion

2

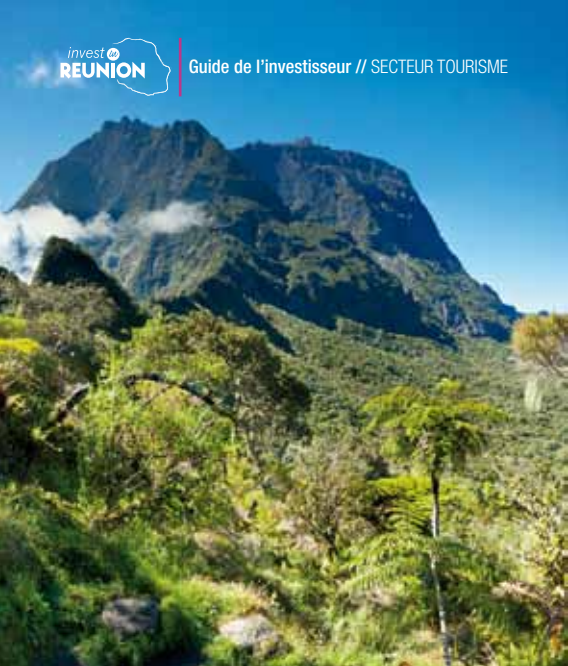


LE TOURISME

Acteur incontournable de l'économie dans l'océan Indien et créateur d'emplois

L'île de La Réunion, île aux multiples facettes, offre un cadre idyllique à ses visiteurs et comble chacun d'entre eux, qu'ils soient attirés par les paysages montagneux des cirques ou littoraux des plages.

Amateurs de sensations fortes et sportifs, amoureux de la nature, passionnés de plongée, à la recherche d'exotisme à travers les fruits et légumes tropicaux, les épices et les aromates, amateurs de culture et d'architecture uniques et raffinées, l'île de La Réunion vous offre ce qu'elle a de meilleur.



→ La Réunion, l'île aux mille visages, l'île aux mille paysages

En matière de tourisme, La Réunion, hotspot de la biodiversité mondiale, bénéficie d'un environnement naturel unique :

- # Des Pitons, Cirques et Remparts
- # Un parc national (105 400 hectares), une réserve naturelle marine (35 km²)
- # Un volcan en activité et accessible, le Piton de La Fournaise,
- # Plus de 1 000 km de sentiers balisés
- # 40 km de plages, des lagons et récifs coralliens

→ Un joyau géologique

C'est grâce à cet environnement unique « Pitons, Cirques et Remparts » que La Réunion a obtenu son classement en août 2010, au patrimoine mondial de l'Unesco, devenant ainsi le 35^{ème} site français inscrit.

Destination touristique unique au monde, La Réunion se prête au développement d'un secteur touristique attractif et diversifié, authentique et durable. Ce secteur conforte aujourd'hui son poids dans la création de richesse et d'emplois et confirme sa position d'activité émergente, source de diversification pour l'économie réunionnaise.

En effet, le tourisme représente près de 10 000 emplois, salariés ou indépendants, (soit 4 % de l'ensemble des emplois de l'île) et un chiffre d'affaires estimé à 900 millions d'euros.

Par ailleurs, dans le domaine de l'hôtellerie classée, plus de 400 chambres ont été créées ou rénovées représentant ainsi plus de 50 millions d'euros d'investissements et plus d'une centaine de nouveaux emplois créés.

Chiffres
clés **2012**

→ **446 500**
touristes

→ **315 M€**
de dépenses

→ **17 jours**
en moyenne de
séjour sur l'île

Sources : IRT / Insee

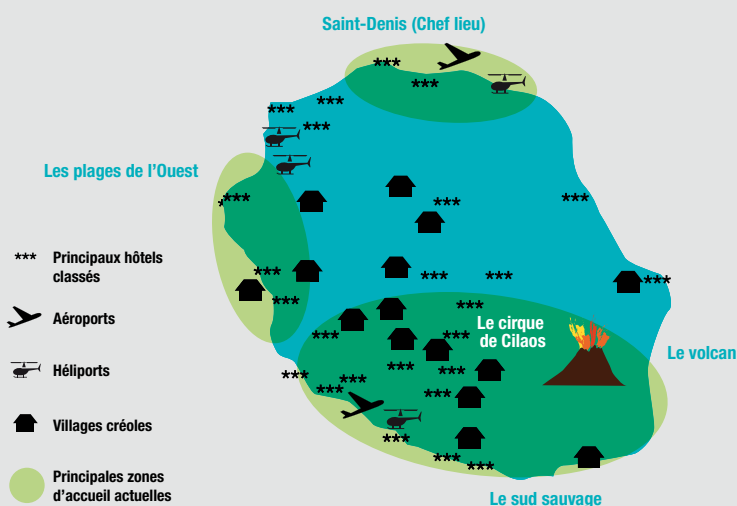


→ Une offre de loisirs diversifiée

L'île de La Réunion présente une gamme de loisirs étoffée, tant en matière de loisirs sportifs que de découverte et de détente. Son patrimoine naturel, sa diversité et son dynamisme culturels en font un territoire où toutes les sensations sont permises :

- # **Sports nautiques** : surf, planche à voile, jet-ski, plongée, pêche au gros...
- # **Sports de montagne** : randonnée, canyoning, escalade, VTT, saut à l'élastique, parapente, deltaplane...
- # **Activités classiques** : golf, tennis, squash, natation...
- # **Musées et théâtres, cinémas, boîtes de nuits et casinos**
- # **Evènements de dimension internationale** : le Sakifo Musik Festival, la diagonale des fous (Grand Raid), le Manapany Surf Festival, ...

→ Une offre d'hébergement variée



L'offre hôtelière de La Réunion comprend 45 établissements hôteliers classés, dont :

- # 2 hôtels à 5 étoiles
- # 26 hôtels de 3 à 4 étoiles

Elle compte également 340 gîtes ruraux, gîtes de montagne, chambres d'hôte, meublés de tourisme, implantés principalement dans les Hauts et dans le Sud.

→ Des compétences & expertises

La Réunion dispose de ressources humaines qualifiées formées par des structures de haut niveau dans le domaine du tourisme :

- # Le Lycée Professionnel Hôtelier (La Renaissance)
- # Le Centre de formation technique du tourisme, de l'hôtellerie et de la restauration de La Réunion (CENTHOR)
- # L'Institut d'Administration des Entreprises (IAE)

Ces structures délivrent des diplômes dans les domaines suivants :

- # Restauration, œnologie, réception, hébergement, langues, informatique, hygiène, gestion, connaissance de La Réunion, management...

Quelques chiffres...

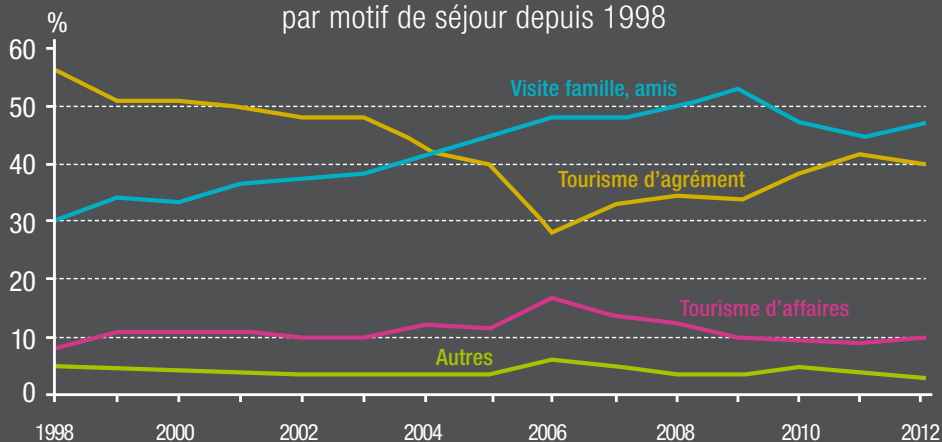


FRÉQUENTATION TOURISTIQUE

La fréquentation touristique marque le pas en 2012. En effet, après le record d'affluence de 2011 (471 300 touristes), La Réunion a accueilli 446 500 touristes en 2012, un nombre qui reste toutefois supérieur à celui de l'année 2010.

Les touristes en provenance de la zone océan Indien (DOM ou COM, notamment Mayotte ou la Nouvelle-Calédonie) sont plus nombreux qu'en 2011, soit 10 600 visiteurs.

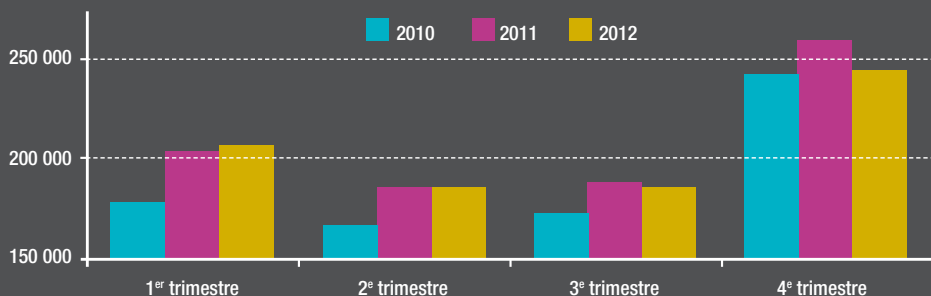
RÉPARTITION DES TOURISTES par motif de séjour depuis 1998



Source : Insee-IRT, enquêtes flux touristiques

FRÉQUENTATION DES HÔTELS CLASSÉS de 2010 à 2012

nombre de nuitées

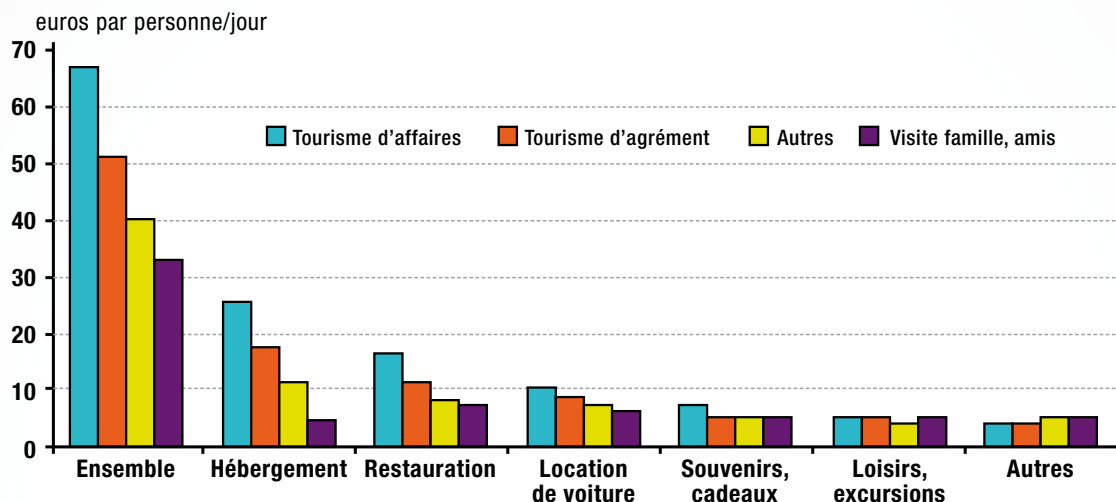


Source : Insee, Direction du Tourisme - 2013

DÉPENSES

Les touristes non-résidents ont dépensé 315 millions d'euros en 2012 et séjourné 17 jours en moyenne.

Leurs dépenses concernent l'hébergement et la restauration, mais aussi les loisirs (excursions, activités sportives, musées, ...). Le budget moyen dépensé sur place est de 705 euros par personne.



POLITIQUE RÉGIONALE DE VALORISATION DU TERRITOIRE

Le secteur du tourisme constituant l'un des maillons essentiels pour le développement économique de La Réunion, il a été placé au rang de priorité régionale 2010-2014.

Le Conseil régional de La Réunion a ainsi mis en place, dès le mois d'août 2010, une nouvelle politique touristique portant sur une réforme du dispositif de soutien au tourisme.

Cette réforme, qui a pour objectif une meilleure valorisation des richesses de l'île de La Réunion, est marquée par un soutien public renforcé aux professionnels du tourisme, aux initiatives publiques (notamment en matière d'aménagement), à l'innovation et à un accompagnement institutionnel de qualité. Elle consiste également à un :

- # repositionnement de la "marque Réunion", à travers le classement des «Pitons, Cirques et Remparts» au patrimoine mondial de l'Unesco,
- # renforcement des aides aux activités touristiques,
- # renforcement de la coopération avec certains pays de la zone sous l'appellation « îles Vanille ».

Les projets d'hébergement et de services touristiques de grande qualité, qui intègrent les dimensions environnementales et culturelles spécifiques du territoire, sont ainsi favorisés par les pouvoirs publics et pour chaque segment suivant :

- # tourisme de découverte « nature et culture »,
- # tourisme balnéaire,
- # loisirs sportifs de nature,
- # tourisme d'affaires.
- # tourisme social,



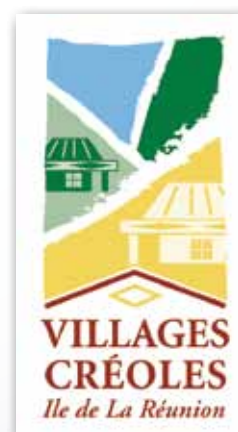
LES LABELS du tourisme

Le label « Villages Créoles[®] »

Il représente plus de 100 prestataires d'hébergement, de restauration, d'activités répartis dans 16 villages, autour d'un concept d'éco-tourisme.

Les professionnels du tourisme concernés s'engagent autour :

- # du partage de l'esprit créole,
- # du développement durable,
- # de la qualité,
- # d'un projet de développement local construit.



Les Iles Vanille



Le tourisme, acteur incontournable de l'économie dans l'océan Indien et créateur d'emplois se retrouve face à la concurrence de nouveaux produits de tourisme.

Pour mieux appréhender les modes de consommations touristiques de demain et développer l'échange touristique entre elles, les îles Maurice, La Réunion, Seychelles, Madagascar et Comores se sont accordées, en 2010, sur un label commun « **Iles Vanille** ». Puis, en 2012, les principaux dirigeants des membres des îles se sont réunis afin de créer l'association « **Vanilla Islands Organisation** » (VIO) dont le siège a été basé à La Réunion.

@ Pour en savoir + : www.ilesvanille.com

Le label « **Iles Vanille** » est tout d'abord une marque pour les îles de l'océan Indien afin d'améliorer leur visibilité et leur attractivité dans le monde. Il repose sur leur réciprocité, leurs valeurs communes et leur complémentarité. Il insiste sur la construction de liens et exploite la synergie entre les îles de l'océan Indien par la création de combinés touristiques qui favorisent les échanges inter-îles.

OBJECTIF DU LABEL « ILES VANILLES / VANILLA ISLANDS »

- Favoriser le développement touristique de la zone océan Indien,
- Optimiser la communication,
- Créer une approche commune de visibilité pour conquérir de nouvelles clientèles et exploiter la clientèle existante, tout en respectant l'authenticité de chaque île,
- Mettre en valeur des produits authentiques des îles de l'océan Indien.

QUI PARTICIPE ?

Le concept des « **Iles Vanille** » est soutenu et développé en partenariat avec 6 offices et comités de tourisme des îles de la zone océan Indien, à savoir :

Le Seychelles Tourism

@ Pour en savoir + : www.seychelles.travel/en/home/index.php

L'Office National de Tourisme de Madagascar

@ Pour en savoir + : www.madagascar-tourisme.com

La Mauritius Tourism Promotion Authority

@ Pour en savoir + : www.tourism-mauritius.mu

L'île de La Réunion Tourisme

@ Pour en savoir + : www.reunion.fr

Le Comité Départemental de Tourisme de Mayotte

@ Pour en savoir + : www.mayotte-tourisme.com

L'Association Comorienne du Tourisme



LES AIDES SPÉCIFIQUES

au secteur **TOURISME**

Aide aux entreprises touristiques

OBJECTIFS

Développer :

- # L'offre d'hébergement : *hôtellerie, établissement de charme, concept élaboré d'habitat pleine nature...*
- # Les produits de loisirs touristiques : *activités de loisirs et de nature, de valorisation du patrimoine et de la culture*
- # La restauration de type traditionnelle labellisée

BÉNÉFICIAIRES

Les hébergements classés

Entreprises privées inscrites au Registre du Commerce et des Services (RCS) à La Réunion, à l'exclusion des entreprises individuelles non répertoriées :

- # *La restauration d'établissements à caractère indépendant de type traditionnel, labellisé ou visant un label, existant depuis plus de 2 ans et n'ayant pas bénéficié d'une aide à la rénovation au cours des cinq dernières années*
- # *La création de nouveaux concepts de restauration visant un label reconnu et ayant un programme d'embauche conséquent*
- # *Les activités de loisirs : entreprises et groupement d'entreprises (GIE) d'activités privées de loisirs touristiques*

MONTANT DE L'AIDE

Hébergements classés :

- # *Création et extension* : forfait de 15 k€ à 40 k€ /chambre, majorés de 50 % en zone des Hauts (plafond : de 1,5 M€ à 3 M€)
- # *Rénovation et péri-hôtelier* : taux de 30 à 50 % (plafond de 1,5 M€)

Restaurants : taux de 30 à 50 % (plafond de 100 k€)

Loisirs touristiques : taux de 30 à 50 % (plafond : 1 000 K€)

Le taux de base est de 30 % pour les trois volets

Aide à l'amélioration de l'hébergement et de la restauration en milieu rural

OBJECTIFS

- # Favoriser l'offre de produits authentiques en valorisant les savoir-faire et les produits du terroir
- # Accompagner la montée en gamme du parc d'hébergement en milieu rural existant
- # Créer des produits d'hébergement et de restauration nouveaux
- # Permettre le développement de produits de découverte touristique et/ou pédagogique.

BÉNÉFICIAIRES

- # Les agriculteurs inscrits à titre principal à l'AMEXA*
- # Les artisans et les entreprises installés dans le milieu rural, inscrits aux registres légaux et dont le siège social est à La Réunion (micro-entreprise)

*Assurance Maladie des Exploitants Agricoles



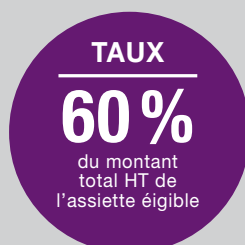
Soutien à l'opération « Villages Créoles[®] »

OBJECTIFS

Renforcer la fréquentation touristique des Hauts de La Réunion en valorisant leurs atouts : charme créole, convivialité, chaleur de l'accueil, qualité de l'hébergement et de l'animation...

BÉNÉFICIAIRES

Les entreprises privées inscrites à La Réunion au RCS, au RM, à l'AMEXA, labellisées Villages Créoles[®].



Soutien aux actions collectives et aux groupements professionnels

OBJECTIFS

Accompagner les opérations de prospection et de promotion spécifiques, communes à plusieurs entreprises touristiques, pour :

- # Organiser les filières d'activités touristiques,
- # Développer la coopération inter-entreprises,
- # Etudier de nouveaux produits...

BÉNÉFICIAIRES

Organismes implantés à La Réunion

Pour les actions d'intérêt général :

Organismes consulaires, collectivités territoriales, EPCI, établissements publics et plus généralement toute personne morale (établissement public, association, entreprise) exerçant une mission de service public

Pour les actions collectives :

Organisations et groupements de professionnels quelle que soit leur forme juridique à même de structurer et promouvoir une ou des filières d'activités touristiques prioritaires • Structure regroupant les différents partenaires institutionnels et les acteurs du tourisme • Organisme représentant un groupe d'entreprises (association, chambre consulaire,...) • Entreprise mandatée par ses pairs

TAUX

80 %

du montant total HT de l'assiette éligible

PLAFOND

jusqu'à
100 000 €

par opération

Soutien aux initiatives de valorisation du patrimoine et à la production artistique des Hauts

OBJECTIFS

Permettre l'identification, la préservation, la valorisation du patrimoine immatériel et matériel et parallèlement d'encourager la production artistique dans les Hauts

Encourager le soutien et la transmission des savoirs et savoir-faire liés au patrimoine

Sauvegarder et valoriser le patrimoine rural non classé ou désinvesti.

Permettre la valorisation et le développement d'une production, d'une expression artistique culturelle

Aider à la création ou la valorisation de sites, regroupements et événements susceptibles d'engendrer une dynamique artistique, culturelle ou patrimoniale pouvant déboucher sur des productions commerciales

Favoriser l'émergence ou la protection de lieux patrimoniaux réinvestis par le champ de la création et de la pratique artistique (y compris via les productions littéraires, musicales, orales...)

Créer des dynamiques culturelles et de communication en s'appuyant sur les habitants et en renforçant les richesses interculturelles.

BÉNÉFICIAIRES

Associations, particuliers, coopératives, auto-entrepreneurs, entreprises inscrites au RCS, au RM, à l'AGESSA, à la Maison des Artistes, ayant leur siège social ou habitant à La Réunion

TAUX

**50 à
90 %**

PLAFOND

**30 000 à
80 000 €**

Soutien au développement économique dans la zone des Hauts

OBJECTIFS

- # Créer et développer de l'activité porteuse d'emploi, à destination d'un large public et qui pourra s'appuyer sur les potentialités et spécificités du territoire tout en intégrant les enjeux d'un développement durable (intégration environnementale et paysagère, protection des espaces naturels, etc.).
- # Soutenir le développement de l'activité en aidant les entreprises en phase de création et de développement
- # Soutenir la dynamique de création d'activité par les porteurs de projet non encore immatriculés
- # Encourager un développement de l'activité concourant à renforcer une image qualitative de l'identité des Hauts en aidant de façon incitative les entreprises s'inscrivant dans une démarche de qualité, de valorisation des produits du terroir et de respect des enjeux de développement durable
- # Accroître l'offre de produits de loisirs touristiques
- # Promouvoir des initiatives collectives concourant à générer du développement économique et améliorer la compétitivité du tissu économique local.
- # Encourager l'expérimentation, l'innovation permettant d'augmenter la compétitivité et l'attractivité du territoire, d'explorer et de valoriser les nouvelles filières, les niches d'activités et les nouveaux débouchés.

BÉNÉFICIAIRES

- # **Pour les projets individuels** : demandeur en activité, inscrit aux registres légaux de La Réunion, ou en cours d'immatriculation.
- # **Pour les projets collectifs** : groupements d'entreprises, associations ayant un objet économique.

TAUX

60 à 70%

PLAFOND

30 000 à 120 000 €

Soutien à la diversification et à la valorisation des atouts des territoires des Hauts

OBJECTIFS

- # Développer une agriculture multifonctionnelle en encourageant la pluriactivité des actifs agricoles notamment dans les domaines touristiques et agritouristiques
- # Apporter un soutien financier aux projets portés par des initiatives privées s'impliquant dans une stratégie locale de développement et un projet de territoire : ouverture d'exploitations agricoles au tourisme, création et développement de produits de découverte et d'activités de loisirs par le monde agricole en lien avec l'environnement naturel et la vocation touristique

BÉNÉFICIAIRES

Porteurs de projets en activité

Agriculteurs à titre principal ou secondaire, sociétés agricoles, coopératives, groupements de producteurs, associations d'agriculteurs, en activité...

TAUX

50 à 75%

PLAFOND

10 000 à 120 000 €

LES ACTEURS & PARTENAIRES



LE CONSEIL RÉGIONAL DE LA RÉUNION

La Région Réunion offre un soutien renforcé au secteur tourisme, identifié secteur prioritaire depuis août 2010 :

- # Actions de promotion directe et de proximité
- # Soutien à l'investissement des entreprises touristiques
- # Stratégie de coopération régionale à travers le concept «Iles Vanille» (Réunion, Maurice, Madagascar, Seychelles)

@ Pour en savoir + : www.regionreunion.com/fr/spip/-Le-Tourisme-.html



L'IRT, ÎLE DE LA RÉUNION TOURISME

Association de loi 1901, créée le 13 décembre 2007, l'Île de La Réunion Tourisme participe activement à la :

- # Promotion de l'île de La Réunion au niveau local, national et international
- # Valorisation de l'ensemble des professionnels du tourisme

Elle pilote également l'Observatoire Régional du Tourisme (ORT).

@ Pour en savoir + : www.reunion.fr



LA FÉDÉRATION RÉUNIONNAISE DE TOURISME (FRT)

Association de Loi 1901, la FRT coordonne et anime le réseau des Offices de Tourisme de La Réunion. Ses principales missions sont :

- # Accompagner les structures dans la réorganisation territoriale en faveur des offices de tourisme intercommunaux
- # Amener le réseau local vers « l'office de tourisme du futur » en engageant le personnel et les prestataires dans l'accueil et l'information numérique
- # Accompagner les offices de tourisme vers la qualité à travers le nouveau classement national effectif au 1^{er} janvier 2014
- # Assurer l'interface entre les offices et les acteurs du tourisme

@ Pour en savoir + : www.reunion.fr



LE CONSEIL GÉNÉRAL DE LA RÉUNION

Le Conseil Général est propriétaire du domaine forestier départemento-domanial (92 000 hectares, soit environ 40 % de la surface de l'île) et de 80 % du bien classé au patrimoine mondial. En partenariat avec l'Office National des Forêts, et dans le cadre de sa compétence Environnement, il veille, dans ses missions quotidiennes, à l'entretien, l'aménagement et l'équipement des sites et itinéraires forestiers.

A travers son Plan Départemental d'Itinéraires de Promenade et de Randonnée, le Conseil Général offre plusieurs centaines de kilomètres de pistes et sentiers situés en forêts et qui constituent un merveilleux support de découvertes et de sensibilisation.

@ Pour en savoir + : www.cg974.fr



LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE LA RÉUNION (CCIR)

Dans le domaine de la Formation, la CCIR agit à travers le Centre de formation technique du tourisme, de l'hôtellerie et de la restauration de La Réunion (CENTHOR) et l'Ecole de Gestion et de Commerce de La Réunion (EGC).

@ Pour en savoir + : www.reunion.cci.fr



LA CHAMBRE DES MÉTIERS DE LA RÉUNION

La Chambre de Métiers et de l'Artisanat joue un rôle important au niveau touristique, l'artisanat étant un secteur plein d'avenir pour la filière.

@ Pour en savoir + : www.artisanat974.re



LA CHAMBRE D'AGRICULTURE DE LA RÉUNION

Avec le réseau « Bienvenue à la Ferme », la Chambre d'Agriculture participe au développement économique du tourisme.

En effet, certains agriculteurs ont choisi de développer des activités d'accueil touristique sur leur exploitation pour valoriser leurs productions, faire découvrir leur métier et partager leurs passions au travers de prestations de gastronomie, d'hébergement et de loisirs-découverte.

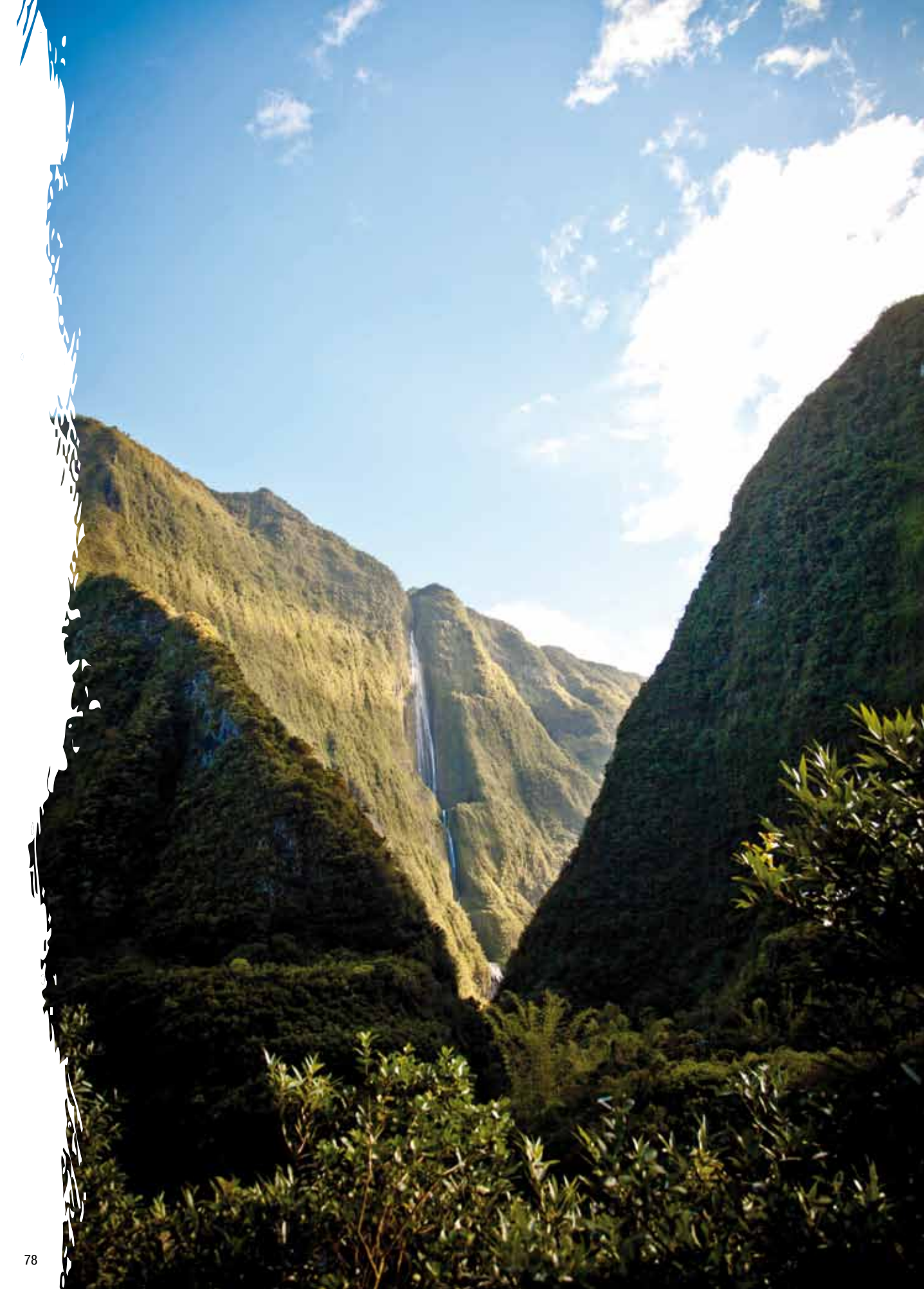
@ Pour en savoir + : www.reunion.chambagri.fr

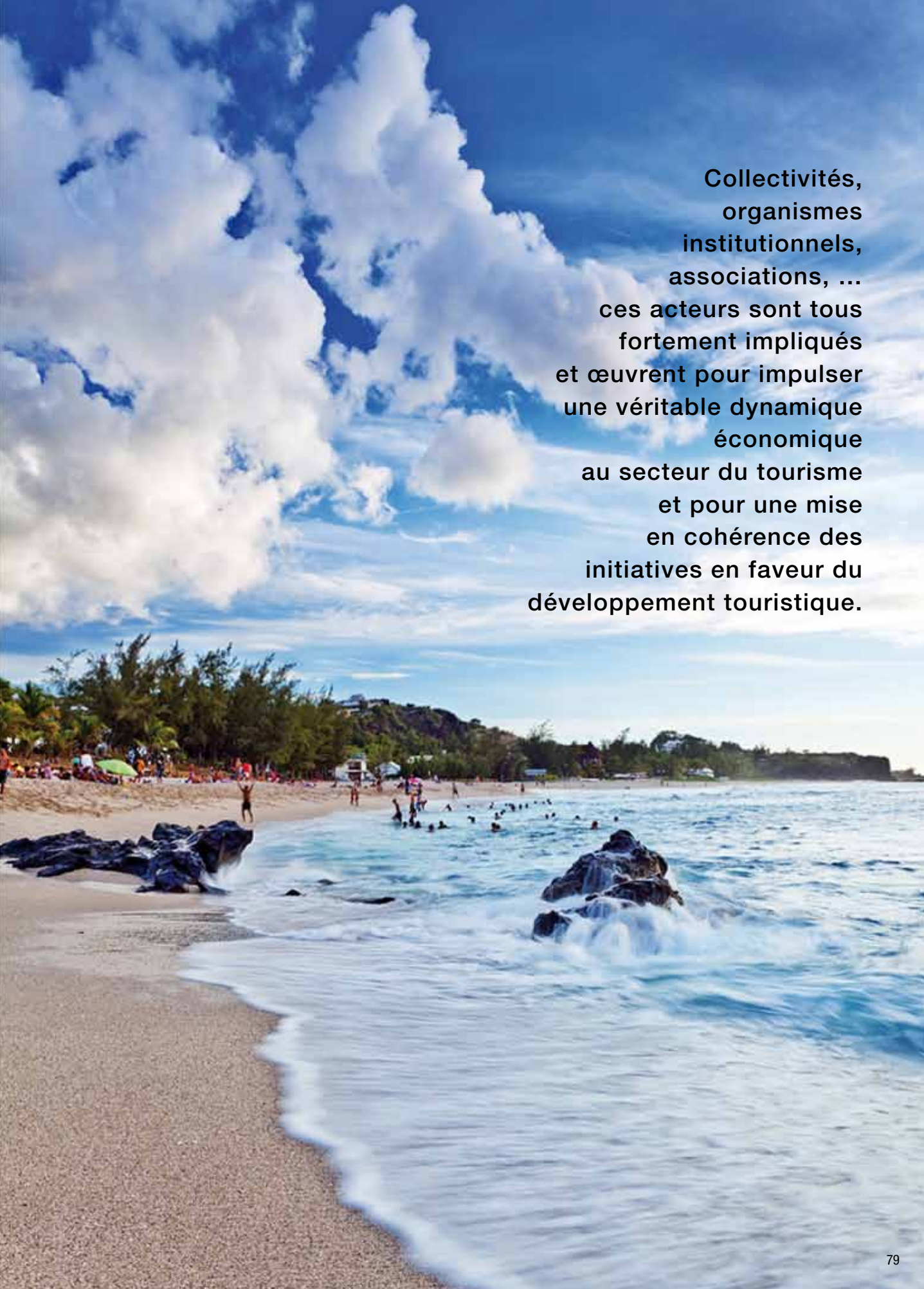


LE CLUB DU TOURISME

Le Club du Tourisme - île de La Réunion est une association de Loi 1901. Créée en 2010, elle œuvre en faveur du développement de la filière tourisme et regroupe des professionnels issus de tous les segments du secteur (hôtellerie, restauration, loisirs, transport aérien et terrestre, agences de voyage, etc.).

@ Pour en savoir + : www.clubtourisme.re



A vibrant beach scene with a blue sky, white clouds, and people swimming in the ocean. The foreground shows a sandy beach with waves crashing against dark rocks. In the background, a line of green trees and a hillside are visible under a bright sky.

**Collectivités,
organismes
institutionnels,
associations, ...
ces acteurs sont tous
fortement impliqués
et œuvrent pour impulser
une véritable dynamique
économique
au secteur du tourisme
et pour une mise
en cohérence des
initiatives en faveur du
développement touristique.**



LES TIC un secteur majeur en plein développement

Les Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) comptent parmi les filières les plus dynamiques de La Réunion. Secteur prioritaire, il offre un environnement technologique de qualité et représente un énorme potentiel tant sur le marché local que vis-à-vis des marchés environnants.

Un secteur parmi les plus dynamiques de La Réunion

- # Une île reliée au reste du monde grâce à un réseau de qualité
- # Un des trois plus grands cyberdômes au monde
- # Des compétences TIC reconnues à l'export
- # Une population jeune, bien formée et technophile

Un territoire intégralement connecté et relié au reste du monde

La Réunion est reliée en haut débit à la sphère numérique Mondiale*, permettant aux entreprises présentes d'offrir leurs prestations au monde entier avec un minimum de contraintes.

- # 7 fournisseurs d'accès à Internet présents sur le territoire
- # Un réseau de qualité mêlant plusieurs technologies (fibre optique, couverture haut débit sans fil...)
- # Un taux de couverture de l'île en téléphonie mobile supérieur à 95 % avec une continuité sur l'Europe et l'océan Indien

*cf. « infrastructures numériques » p.18

Un marché local en forte demande

Les entreprises des TIC présentes à La Réunion disposent d'un marché intérieur dynamique et demandeur de nouvelles technologies.

- # Une population parmi les plus technophiles de la région
- # Des entreprises connectées

TAUX
connexion
HAUT DÉBIT

50%

TAUX
équipement en
ORDINATEURS
À DOMICILE

68%

TAUX
équipement en
TÉLÉPHONIE
MOBILE

84%

Chiffres au 1^{er} semestre 2012 (Source : Insee)



+ 85%
de croissance
du CA en 6 ANS

2 Mds€
de chiffre d'affaires

580 entreprises

6 300 emplois

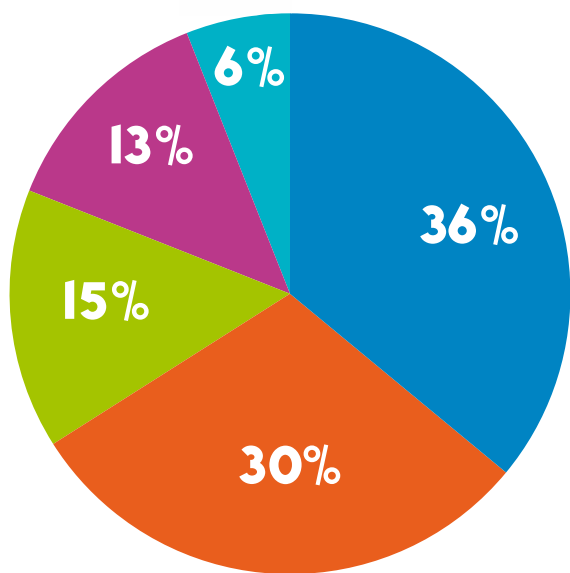
Source : Ipsos

Source : étude ARCEP juillet 2013



➔ De nombreux champs d'expertise

POIDS DES FILIÈRES
DANS LE CHIFFRE D'AFFAIRES



Source : Ipsos

- Informatique
- Télécoms
- Information/Data
- Audiovisuel
- Internet

En tant que territoire moderne et ouvert, La Réunion entreprend d'explorer toutes les possibilités offertes par les Technologies de l'Information et de la Communication. Dans différents domaines, les avancées de ce secteur constituent des vecteurs d'efficacité et de créativité.

Ainsi, La Réunion dispose de réelles expertises TIC :

Conception de CD-ROM, de serveurs et sites Internet, de réseaux, de bornes interactives : activités qui s'exportent vers la France métropolitaine, le Canada, Maurice, Madagascar et l'Afrique du Sud

Bureaux d'études TIC : positionnés par exemple dans l'audit et l'amélioration des processus qualité

Entreprises de communication : création, production graphique et multimédia

Animation et infographie : avec le deuxième studio européen de colorisation et de compositing, Pipangaï, La Réunion est une place importante de réalisation de dessins animés en Europe. La filière s'étend aujourd'hui avec de nouveaux acteurs vers la pré et la post-production, le segment du 3D, des techniques du web et du cross média

Conception d'outils spécifiques : efficacité énergétique, sécurisation WEB, Système d'Information Géographique, solution RFID (Identification par Radio Fréquence), etc...

LA RÉUNION

une île d'opportunités et de compétences

LA RÉUNION, EN POSITION DE LEADERSHIP RÉGIONAL

La Réunion occupe une place de leader dans le domaine des TIC au sein de son environnement régional grâce notamment à :

- # Une présence importante d'entreprises de dimension internationale, conscientes du potentiel du territoire
- # Des partenariats concrets entre des entreprises de la Silicon Valley et La Réunion
- # Une volonté forte de nombreux professionnels réunionnais des TIC d'établir des partenariats dans le monde entier

DES AXES DE DÉVELOPPEMENT MULTIPLES

La Réunion dispose d'un potentiel de développement fort dans de multiples domaines, notamment :

- # Les TIC vertes dans leur quête d'une production plus économique et plus écologique
- # L'e-administration
- # Les datacenters et l'offre de services afférente exportable dans l'ensemble de la zone
- # Les solutions basées sur les TIC permettant de faciliter le développement des entreprises (techno-centres mettant des solutions TIC à disposition des entreprises...)
- # Les solutions anti-spams permettant d'éradiquer le phénomène sur un territoire donné
- # L'e-santé et ses services exportables dans le monde entier
- # Les services liés à la modélisation en 3D (réalité virtuelle, réalité augmentée...)
- # Les systèmes embarqués
- # Les systèmes d'acquisition et de traitement de données

De plus, dans un territoire de petite taille tel que La Réunion, les TIC sont un secteur d'activité transversal aux autres filières. Son développement constitue un vecteur d'ouverture et un facteur de compétitivité pour les autres secteurs à forte valeur ajoutée et à forts besoins en technologie : Green IT*, domotique, e-formation, logiciel de monitoring spécifique, e-santé, biotechnologie, énergie, environnement, tourisme, agroalimentaire.

* Green Information Technology : Informatique éco-responsable



UN HAUT NIVEAU DE FORMATION ET DE RECHERCHE

Les entreprises des TIC trouvent à La Réunion des infrastructures de formation et de recherche de haut niveau européen proposant des formations spécialisées en TIC :

L'Institut de L'image de l'Océan Indien - L'ILOI

L'ILOI assure des enseignements dans le domaine de l'image et des nouveaux médias : infographie, animation 2D/3D, post-production, création Web et multimédia, audiovisuel et cinéma.

Doté d'infrastructures exceptionnelles dont l'un des plus grands cyberdômes au monde et plus de 300 stations infographiques, il s'appuie sur des partenariats internationaux et délivre des diplômes allant jusqu'au grade de Master.

@ Pour en savoir + : www.iloi.fr

L'Université de La Réunion

Elle dispose d'un département InfoCom qui dispense des formations spécialisées en TIC :

Une Licence Info-Com spécialisation « Information-Communication »

Une Licence professionnelle en communication spécialisation « Activités et techniques de communication » (ATC)

Un Master spécialité « Sciences de l'information et de la communication »

@ Pour en savoir + : www.infocom-reunion.fr

L'Ecole Supérieure d'Ingénieurs Réunion Océan Indien - l'ESIROI

L'ESIROI forme des ingénieurs, notamment à la spécialité « Services des Télécommunications, de l'Informatique et du Multimédia »

@ Pour en savoir plus : www.esiroi.univ-reunion.fr

Le Conservatoire National des Arts et Métiers

Il propose de nombreuses formations en Technologies de l'Information et de la Communication.

@ Pour en savoir + : www.cnam.re

L'Ecole internationale d'ingénieur en informatique - SUPINFO

SUPINFO est une école d'ingénieurs privée, reconnue par l'État français, spécialisée dans l'enseignement supérieur des Technologies de l'Information et de la Communication. L'établissement propose des formations allant jusqu'au niveau Master.

@ Pour en savoir + : www.supinfo.com

Des laboratoires de recherche liés aux TIC

Dans les domaines liés aux systèmes énergétiques, La Réunion est dotée de trois laboratoires universitaires travaillant sur les solutions TIC :

PIMENT : Laboratoire de Physique et Ingénierie Mathématique pour l'Energie et l'environnement

LIM : Laboratoire d'Informatique et de Mathématique

LE²P : Laboratoire d'Energétique, d'Electronique et des Procédés

@ Pour en savoir + : www.univ-reunion.fr/recherche/laboratoires/

LES DISPOSITIFS D'AIDES spécifiques au secteur TIC

Le Conseil régional de La Réunion soutient la filière à travers des aides financières entrant dans le POE FEDER 2007-2013 mais aussi par diverses actions visant au développement du secteur : soutien à la formation professionnelle, développement des infrastructures et notamment du haut débit...



@ Pour en savoir + : www.regionreunion.com



Investissement des entreprises TIC

Mesure FEDER 2-12

Cette mesure comporte deux volets.

VOLET 1 - INVESTISSEMENTS SUR L'APPAREIL DE PRODUCTION

OBJECTIFS

Soutenir le développement de la filière TIC • Favoriser le développement de nouveaux produits et services en abaissant le coût des investissements • Inciter les entreprises de la filière à prendre en considération les priorités stratégiques de la Région Réunion : emploi, innovation, recherche de nouveaux débouchés, développement durable

BÉNÉFICIAIRES

Les PME au sens communautaire (voir la définition précise dans l'annexe I du règlement (CE) 800/2008 de la Commission) qui produisent dans le domaine des Technologies de l'Information et de la Communication (y compris audiovisuel), régulièrement inscrites dans les registres légaux, et dont l'établissement est ou sera situé à La Réunion

DÉPENSES ÉLIGIBLES

Matériels et logiciels • Acquisition de brevets ou licences pour les logiciels et les données • Prestations intellectuelles (études, conseils, honoraires,...), • Frais de transport • Frais d'installation des matériels et logiciels.

Dépenses retenues à titre accessoire (dans la limite de 50 % de l'assiette) :

Aménagement de locaux techniques, connexes à l'investissement principal • Mobilier spécifique au programme TIC • Frais de communication, de publicité, de déplacements • Frais de formation dans le cadre de l'exploitation des nouveaux investissements

MONTANT DE L'AIDE

- Entre 20 % et 50 % du montant total HT de l'assiette éligible
- Plafond : 3 M€ par projet

CONDITIONS

Apports du bénéficiaire (exemptés de toute aide publique) de 25 % des besoins du programme d'investissement • Maintien de l'investissement sur une période minimale de 3 ans



VOLET 2 - SOUTIEN À LA CRÉATION DE NOUVEAUX PRODUITS LOGICIELS ET MULTIMÉDIA (INNOVATION DES ENTREPRISES TIC)

OBJECTIFS

Développer un pôle de compétences sur les TIC • Améliorer le degré d'innovation des entreprises • Favoriser l'entrée sur de nouveaux marchés

BÉNÉFICIAIRES

Les entreprises, quelle que soit leur taille, qui produisent dans le domaine des Technologies de l'Information et de la Communication (y compris audiovisuel), régulièrement inscrites dans les registres légaux, et dont l'établissement est ou sera situé à La Réunion

DÉPENSES ÉLIGIBLES

Dans le cadre de projets de « développement expérimental »

Personnel : chercheurs, techniciens, etc. • Instruments et matériel pendant la durée du projet • Expertises, brevets, licences, conseil • Elaboration, dépôt, suivi de la demande auprès de la 1ère juridiction • Traduction et autres vers d'autres juridictions • Défense même après l'octroi des droits • Conseils de gestion, transfert de technologie, formation • Etudes de marché, laboratoire, essais

MONTANT DE L'AIDE

Petite entreprise	45 %
Moyenne entreprise	35 %
Grande entreprise	25 %

- Prime de 15 % si éligibilité à l'appel à projet « cluster TIC »
- Plafond des dépenses éligibles : 3 M€ par projet

CONDITIONS

Apports du bénéficiaire (exemptés de toute aide publique) de 25 % des besoins du programme d'investissement • Conservation de la Propriété Intellectuelle du nouveau produit pendant une période minimale de 5 ans

PRIME

de **15%**

si éligibilité
à l'appel à projet
« cluster TIC »

PLAFOND

3 M€

par projet

Actions publiques ou collectives TIC en faveur de l'économie marchande

Mesure FEDER 2-13

OBJECTIFS

Soutien indirect aux acteurs économiques des secteurs prioritaires (industrie, artisanat, tourisme, TIC, audiovisuel / musique, ...).

BÉNÉFICIAIRES

Actions d'intérêt général : collectivité locale, groupement de collectivités locales, établissement public, et plus généralement toute personne morale (établissement public, association, entreprise) exerçant une mission de service public.

Actions collectives : organisme représentant un groupe d'entreprises (association, chambre consulaire, ...)

DÉPENSES ÉLIGIBLES

Etudes • Missions d'assistance • Travaux de câblage, achats d'équipements matériels et logiciels, formations à l'utilisation des nouveaux équipements • Mise en œuvre de services aux professionnels de la filière TIC • Montée en puissance d'un projet : acquisition d'audience en ligne : référencement, abonnement (les trois premières années) • Prestations intellectuelles : animation, sensibilisation, formation • Mise en réseau de La Réunion avec d'autres régions françaises, européennes ou internationales : frais de participation à des actions communes • Communication, promotion

MONTANT DE L'AIDE

Entreprise ou organisme menant des actions d'intérêt général :
jusqu'à 100 % de l'assiette éligible

Organisme menant des actions collectives :
jusqu'à 75 % de l'assiette éligible

CONDITIONS

Pour les actions collectives, la part du maître d'ouvrage sera au minimum de 25 %



LA REUNION, terre d'images et de tournages

LA RÉUNION, UN CADRE IDÉAL POUR LA CRÉATION ET LA PRODUCTION AUDIOVISUELLE

La Réunion, aux mille visages et aux mille paysages, offre un choix incomparable de beauté et de diversité sur 2 500 km² : une multiplicité des paysages, de la savane aux forêts tropicales, en passant par les territoires brûlés des abords du Volcan, les plages ensoleillées et les campagnes des Hauts, les possibilités scénaristiques se révèlent réellement riches et exotiques !

La spécificité de son histoire et la richesse culturelle de La Réunion complètent ce théâtre naturel par une architecture, des manifestations religieuses et culturelles typiques.



UNE FILIÈRE DYNAMIQUE

Les professionnels présents à La Réunion : techniciens, réalisateurs, producteurs exécutifs, régisseurs, ingénieurs du son... sont garants d'un véritable savoir-faire audiovisuel.

Une centaine de techniciens représentant quasiment tous les métiers de l'audiovisuel.

Une quarantaine de sociétés de production audiovisuelle est implantée à La Réunion couvrant tous les secteurs de la filière : court et long métrage, documentaire, série télévisée, dessin animé et animation, jeu vidéo, film publicitaire, film institutionnel ou encore événementiel.

De nombreux artistes : acteurs, musiciens, plasticiens, photographes, designers, etc.

Au-delà d'une production locale, les sociétés et les techniciens bénéficient d'une expérience de collaboration avec les plus grandes « sociétés de production » nationales. Séries TV, magazines, spots publicitaires, documentaires... , les professionnels peuvent répondre aux demandes de différents partenariats.





REPRÉSENTATION SYNDICALE ET PROFESSIONNELLE

AFR • AGENCE FILM RÉUNION

Créée en décembre 2001 dans le cadre du partenariat conclu entre le Conseil régional de La Réunion et l'Etat (Centre National de la Cinématographie, Direction Régionale des Affaires Culturelles de La Réunion), l'Agence Film Réunion (AFR) remplit trois missions essentielles :

Bureau d'accueil des tournages, alimentation d'une base de données essentielle à la valorisation des décors, des moyens techniques, des intermittents, des entreprises et des acteurs locaux.

Instruction des dossiers de soutien à la production et rôle de secrétariat du Comité technique spécialisé.

Accompagnement et veille auprès des auteurs, des professionnels et des entreprises du secteur.

@ Pour en savoir + : www.agencefilmreunion.com

URPAC • UNION RÉUNIONNAISE DES PRODUCTEURS DE L'AUDIOVISUEL ET DU CINÉMA

Pour répondre aux souhaits des producteurs locaux, l'URPAC est née en mars 2008. Le syndicat regroupe aujourd'hui près d'une trentaine de structures autour des axes suivants :

Accompagner le développement des adhérents et défendre leurs intérêts.

Créer un espace d'expression pour les producteurs locaux de l'audiovisuel et du cinéma.

S'appuyer sur un relais syndical fort au plan national.

Créer un lieu d'échanges d'informations clefs (gestion de production, fiscalité, règles en vigueur, lois en vigueur et à venir...).

@ Pour en savoir + : www.urpac.org

APAR • ASSOCIATION DES PRODUCTEURS, AUTEURS ET RÉALISATEURS RÉUNIONNAIS

UN SOUTIEN RENFORCÉ DU CONSEIL RÉGIONAL DE LA RÉUNION EN FAVEUR DE LA FILIÈRE

Le Conseil régional de La Réunion a développé une politique ambitieuse et dynamique de soutien à la filière cinématographique, audiovisuelle et multimédia à travers :

La création du label « La Réunion, terre d'images et de tournages » afin de mieux faire connaître aux professionnels de l'audiovisuel les potentialités de tournages sur l'île, sa beauté et la grande diversité des décors et paysages qu'elle propose, mais également les savoir-faire et compétences disponibles sur place.

@ Pour en savoir + : www.reunionterredimages.re

Un éventail d'aides financières spécifiques qui concerne les différentes étapes des projets : écriture, développement, pilote, maquette, production de court et long métrage, téléfilm, série d'animation, transmédia, multimédia, clip ou captation.

L'Agence Film Réunion qui est chargée d'instruire les dossiers.

@ Pour en savoir + : www.adcam.org



LES AIDES RÉGIONALES

à la création et à la production cinématographique et audiovisuelle

Aide destinée à favoriser la production multimédia

BÉNÉFICIAIRES

Sociétés de production multimédia

DÉPENSES ÉLIGIBLES

CD et DVD ROM • DVD Vidéo interactifs • Bornes interactives
• Sites Internet • Installations scéniques interactives

MONTANT DE L'AIDE

- 25 % de la part de la dépense locale du budget prévisionnel
- Plafond d'intervention : 15 000 €

Aide destinée à favoriser la diffusion de la musique réunionnaise

BÉNÉFICIAIRES

Producteurs de l'enregistrement phonographique ou sociétés de production multimédia autorisées

DÉPENSES ÉLIGIBLES

CD et DVD ROM • DVD Vidéo interactifs • Bornes interactives • Sites Internet • Installations scéniques interactives

MONTANT DE L'AIDE

- 25 % de la part de la dépense locale du budget prévisionnel
- Plafond d'intervention : 10 000 € par clip

MONTANT

25 %

de la part de la dépense locale du budget prévisionnel

MONTANT

25 %

de la part de la dépense locale du budget prévisionnel

Aide à la réalisation de pilotes et maquettes

BÉNÉFICIAIRES

Sociétés de production ayant déjà une expérience de la production télévisuelle ou cinématographique et produisant un ou des auteurs ressortissants de La Réunion, ou dont le projet mettra particulièrement en valeur La Réunion dans l'océan Indien

DÉPENSES ÉLIGIBLES

Sont éligibles les œuvres à valeur patrimoniale :

- Les pilotes de séries (fictions, documentaires de création, animations)
- Les maquettes de téléfilms, de séries, de films d'animations

MONTANT DE L'AIDE

- 35 % du budget prévisionnel
- Plafond : 3 000 € par minute hors génériques

MONTANT

35 %

du budget
prévisionnel

Aide à l'écriture de scénarios

BÉNÉFICIAIRES

Personnes physiques (auteurs, scénaristes) ressortissants de La Réunion, ou dont le projet mettra particulièrement en valeur La Réunion ou celle-ci dans son environnement de l'océan Indien

DÉPENSES ÉLIGIBLES

Sont éligibles :

- Projets de scénarios d'œuvres à valeur patrimoniale
- Longs métrages de fiction
- Courts-métrages de fiction
- Téléfilms et séries
- Films d'animations
- Documentaires de création

MONTANT DE L'AIDE

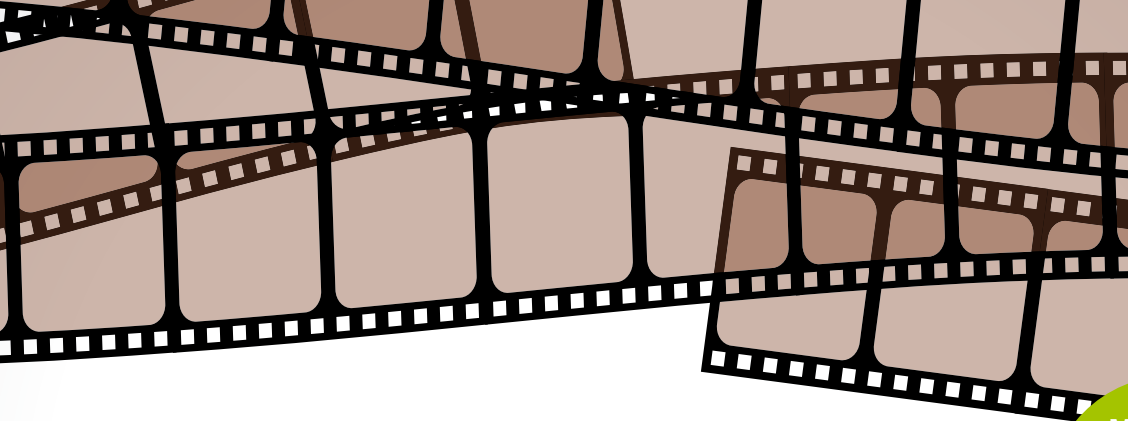
- Taux de subvention : 80 % des dépenses éligibles hors taxes justifiées
- Plafond d'intervention : 3 000 €
- Pour le soutien à l'écriture, l'auteur recevra une dotation forfaitaire d'un montant de 2 000 €
- Aide supplémentaire à l'écriture pouvant être accordée pour prendre en compte les dépenses de coaching ou d'assistance technique liées à la structure particulière du projet : série, animation, long métrage, effets spéciaux

MONTANT

2 000 €

dotation forfaitaire
pour le soutien
à l'écriture





Aide à la réalisation de courts-métrages

MONTANT
35 %
du budget
prévisionnel

BÉNÉFICIAIRES

Sociétés de production (SA, SAS, SARL, EURL) ayant déjà une expérience de la production télévisuelle ou cinématographique et produisant un ou des auteurs ressortissants de La Réunion, ou dont le projet mettra particulièrement en valeur La Réunion dans l'océan Indien

DÉPENSES ÉLIGIBLES

Sont éligibles les œuvres à valeur patrimoniale pour le cinéma ou la télévision :
les courts métrages de fiction • les séries de courts métrages de fiction

MONTANT DE L'AIDE

- **35 % du budget prévisionnel.**
- **Plafonds d'intervention** (limite de 50 % du montant HT du budget prévisionnel) :
 - 3 000 € par minute pour les courts-métrages de cinéma
 - 23 000 € pour les courts-métrages < à 30 minutes
 - 30 000 € pour les courts-métrages entre 30 et 60 minutes

Aide à la production de programmes

MONTANT
40 %
du budget
prévisionnel

BÉNÉFICIAIRES

Sociétés de production européennes (SA, SAS, SARL, EURL)

DÉPENSES ÉLIGIBLES

Tout sauf les émissions de flux (émissions de plateau, retransmissions sportives ou événementielles), et les films de commande.

Sont donc éligibles les œuvres à valeur patrimoniale :

Longs métrages de fiction • Téléfilms et séries • Films d'animations • Documentaires de création • Captations • Recréation de spectacles vivants • Divertissements • Magazines culturels

MONTANT DE L'AIDE

- **40 % maximum du budget prévisionnel**
- **Plafonds d'intervention :**
 - **Audiovisuel** : de 15 000 à 200 000 € selon la nature et la durée de l'œuvre
 - **Cinéma** : de 100 000 à 300 000 € selon la nature du projet
 - # 3 000 € par minute pour les courts-métrages de cinéma
 - # 23 000 € pour les courts-métrages < à 30 minutes
 - # 30 000 € pour les courts-métrages entre 30 et 60 minutes

Les cadres d'intervention
et dossiers de demandes
d'aides sont disponibles
en téléchargement sur le
site d'INVEST IN REUNION

www.investinreunion.com

& le site du Conseil
régional de La Réunion :

www.regionreunion.com

Vos interlocuteurs à La Réunion



LE CONSEIL RÉGIONAL DE LA RÉUNION

Le Conseil régional de La Réunion soutient la filière à travers des aides financières entrant dans le POE mais aussi diverses actions visant au développement de la filière : soutien à la formation professionnelle, développement des infrastructures et notamment du haut débit...

@ Pour en savoir + : www.regionreunion.com



L'ARTIC

L'Association Réunionnaise des Technologies de l'Information et de la Communication traite de toute l'actualité des NTIC et fédère les acteurs de la filière autour d'actions concrètes.

@ Pour en savoir + : www.artic-asso.org



LA TECHNOPOLE DE LA RÉUNION

La Technopole de La Réunion accueille et soutient les activités technologiques et innovantes, notamment dans le domaine des TIC.

@ Pour en savoir + : www.technopole-reunion.com



L'AGROALIMENTAIRE

Un territoire d'excellence en zone tropicale

Ces dernières années le secteur de l'Industrie Agroalimentaire (IAA) réunionnais n'a cessé d'évoluer.

Premier secteur industriel de La Réunion, l'IAA a renforcé son savoir-faire notamment par une diversification de la production agricole locale et par un développement croissant des compétences agro-industrielles à travers la performance de l'outil industriel.

Aujourd'hui, la capacité d'innovation du secteur IAA permet d'améliorer constamment ses expertises et l'ouverture de ses filières sur de nouveaux horizons sectoriels et géographiques.



→ L'Agroalimentaire en quelques chiffres...

- # 1^{er} poste à l'exportation en valeur, soit 183,4 millions d'euros en 2012
- # Quatre secteurs principaux : viandes, boissons, lait et sucre
- # 117 grandes surfaces à dominante alimentaire avec une densité moyenne de 193 m² pour 1 000 habitants (2012)
- # Taux de valeur ajoutée de l'industrie agroalimentaire à La Réunion : 24 % (y compris l'artisanat commercial) en 2010

Sources : Douanes / DAAF Réunion / Nexa

→ Des entreprises de l'agro-industrie dynamiques

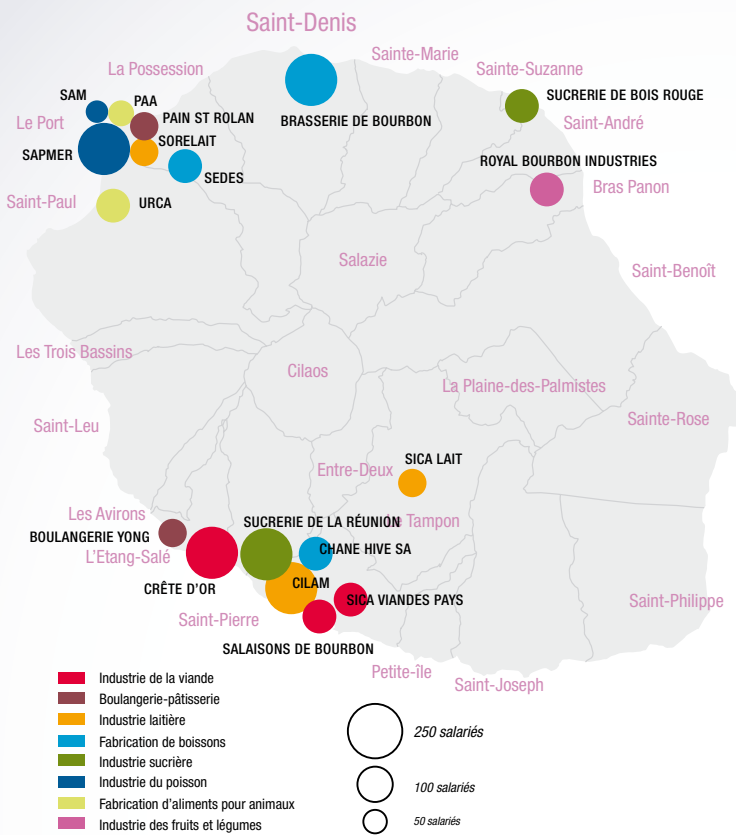
- # 98 millions d'euros de dépenses d'investissement entre 2009 et 2010
- # 807 entreprises (y compris l'artisanat commercial)
- # 5 300 salariés
- # Chiffre d'affaires HT : 1 160 M€
- # Valeur ajoutée : 276 M€
- # Chiffre d'affaires à l'export : 116 M€

Sources : DAAF Réunion / NEXA



PRINCIPALES INDUSTRIES AGROALIMENTAIRES

(effectifs salariés supérieurs à 50)



Source : INSEE / CLAP 2010 - Réalisation de la carte : SISE / DAAF Réunion



Une répartition des Industries Agro-Alimentaires (IAA) très étendue sur le territoire :

Les principales industries agro-alimentaires se concentrent sur 3 zones géographiques identifiées :

- # Le Sud, plus diversifié s'étale de l'Etang-Salé à St-Pierre
- # L'Ouest, très concentré sur le Port, la Possession et St Paul
- # Le Nord-Est, de St Denis à Bras-Panon



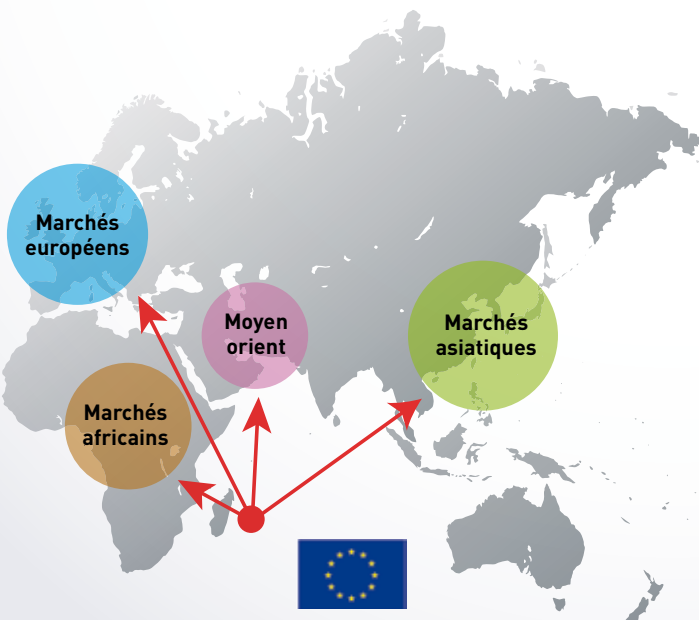
QUALIREG, Réseau agroalimentaire de l'océan Indien

Animé à La Réunion par le CIRAD, le réseau technique et scientifique QUALIREG réunit différents organismes de La Réunion, de Madagascar, des Comores, de Maurice et des Seychelles.

Il travaille à l'amélioration de la qualité des productions agricoles et agroalimentaires dans la zone Océan Indien :

- # sécurité des aliments
- # valorisation des produits de qualité
- # intensification des échanges dans la zone
- # émergence de filières de qualité, compétitives, durables et responsables

LA RÉUNION, AU COEUR DE L'Océan Indien





Un secteur innovant en R&D

Le seul pôle de compétitivité de l'Outre-mer français Qualitropic « innovations et ressources naturelles tropicales » est un outil unique au service de la compétitivité et de la diversification des filières agricoles

@ **Pour en savoir +** : www.qualitropic.com

Un centre de ressources technologique en agroalimentaire

Deux centres de ressources technologiques en aquaculture et en biologie marine

Des laboratoires et plateformes techniques dédiés à l'agroalimentaire ou à la valorisation des ressources naturelles

Un centre de recherche européen sur la canne à sucre : **eRcane**

@ **Pour en savoir plus** : www.ercane.re



Avec des ressources humaines qualifiées

Le système éducatif réunionnais offre des formations spécialisées de qualité :

Bac pro spécialisé en bio-industries de transformation

BTS Qualité dans les industries alimentaires et bio-industries

DUT Génie Biologique, option industries agroalimentaires et biologiques

Licence professionnelle filières agroalimentaires et biologiques spécialité qualité, hygiène, sécurité et environnement

Diplôme d'ingénieur spécialité agroalimentaire

UN TERRITOIRE UNIQUE et des savoir-faire reconnus

L'industrie agroalimentaire dispose d'un fort potentiel pour des productions « de niche » à forte valeur ajoutée, de qualité supérieure.



L'ANANAS VICTORIA

Cet ananas réunionnais de petite taille (Label Rouge), qui se récolte quasiment toute l'année, présente une saveur et des parfums uniques : il est considéré comme l'un des meilleurs ananas au monde.



L'HUILE ESSENTIELLE DE GÉRANIUM BOURBON

Elle présente des propriétés uniques et reconnues à l'international. Elle est notamment utilisée par une société canadienne pour produire un médicament destiné aux diabétiques.



LA VANILLE BOURBON

L'histoire veut qu'un réunionnais du nom d'Edmond Albius soit à l'origine de la mise au point du procédé de fécondation de la vanille aujourd'hui utilisé partout dans le monde. Son parfum intense est incomparable.



LES PLANTES AROMATIQUES & MÉDICINALES (PAM)

La Réunion compte 835 espèces indigènes de la zone océan Indien, dont 234 sont strictement endémiques de La Réunion. Elle abrite 200 plantes médicinales et de nombreuses plantes aromatiques. La ressource PAM ouvre de nombreux débouchés : médicaments et tisanes, produits cosmétiques, alimentaires, phytosanitaires et vétérinaires, de parfumerie.



LE LITCHI LABEL ROUGE

Beau fruit rouge récolté à bonne maturité, particulièrement charnu et savoureux, à la chair idéalement sucrée et parfumée, il se distingue largement des autres litchis produits au niveau mondial.



LA CRÉATION VARIÉTALE DE CANNE À SUCRE

Il faut 15 ans pour créer une nouvelle variété de canne à sucre. A travers ses différents microclimats, La Réunion a su expérimenter et créer des variétés spécifiquement adaptées aux conditions climatiques des zones de production. Ces cannes « réunionnaises » sont vendues dans les pays sucriers.



LE CAFÉ BOURBON POINTU

Un café unique introduit à La Réunion à la fin du XVIIIe siècle et ayant reçu la rare appellation de “Premium Coffee” par l’association japonaise des cafés spéciaux, destinée aux produits sans défaut et présentant des saveurs typiques marquées.



LES SUCRES SPÉCIAUX LES RHUMS ET ALCOOLS

La Réunion dispose d’un savoir-faire reconnu et demandé pour les sucres spéciaux, blonds et roux de cannes spécifiquement raffinés. L’île est également reconnue sur son expertise en matière d’élaboration de Rhums qui présentent différentes gammes existantes maintes fois primées au niveau national et international.



UNE GASTRONOMIE UNIQUE

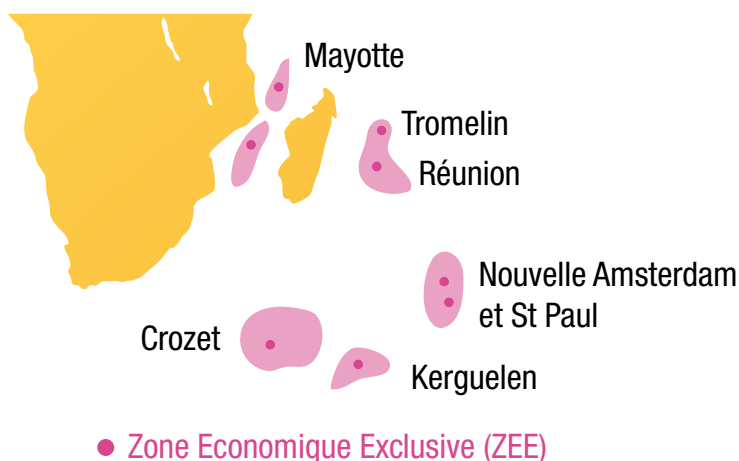
Une gastronomie hors pair, qui tire ses racines des cultures africaines, asiatiques et européennes, et qui commence à attaquer quelques niches à l’export (Asie, Moyen Orient).

L'île de La Réunion, un océan de ressources

La filière pêche à La Réunion évolue dans un environnement riche en ressources et présente un potentiel de croissance important.

La grande pêche industrielle réunionnaise se déploie vers les eaux subantarctiques de Kerguelen et de Crozet où se pêchent les très prisés légines, langoustes, raies et grenadiers.

Avec une **Zone Economique Exclusive (ZEE)** qui s'étend sur **2,8 millions de km²**, la filière pêche réunionnaise est la **2^{ème} source de revenus à l'export, soit 66 M€ en 2012**. La quasi-totalité de la production est écoulee principalement vers l'Asie, après transformation dans les usines de conditionnement locales ultramodernes.



Une agriculture biologique locale, en pleine croissance

UNE NICHE À FORTE VALEUR AJOUTÉE

Le marché bio à La Réunion connaît depuis une dizaine d'années une forte expansion.

Elle se traduit par une augmentation de la surface et du nombre d'exploitations certifiées ou en conversion bio, une production de fruits et légumes bio diversifiée et de qualité, des agriculteurs dynamiques et en nombre croissant ainsi qu'une implication efficiente des acteurs du secteur agribio.

Riche de ses ressources agricoles, l'île de La Réunion jouit d'une réelle capacité à développer et structurer sa filière bio locale.

La production biologique à La Réunion a bénéficié d'une forte évolution du nombre d'exploitations «certifiées» ou en «conversion» soit 88 % de croissance en 2011. Elle est également dotée d'une surface totale en mode de production biologique de 556 ha en 2011 soit 100 % de progression annuelle.

Source : Observatoire Economique Nexa

PROJETS DE CONVERSION EN MODE BIO DANS LES 5 ANS PAR OTEX*

Source : Agreste Réunion d'après le Recensement Agricole 2010

	Nombre d'exploitations
Canne, grandes cultures	68
Maraîchage et horticulture	119
Cultures fruitières	108
Bovins lait	3
Bovins viandes spécialisées	7
Ovins, caprins	4
Elevage hors-sol	33
Polyculture et polyélevages	135
Autres	3
TOTAL	480

*Orientation technico-économique des exploitations agricoles



Ces atouts placent
l'île de La Réunion
en première position
parmi les DOM
en terme de potentiel
agricole biologique.

LES AIDES RÉGIONALES spécifiques à l'agroalimentaire

L'agroalimentaire fait partie des secteurs prioritaires accompagnés par Le Conseil régional de La Réunion et permet aux entreprises du secteur de bénéficier de dispositifs de soutien à l'investissement attractifs.

Aides aux entreprises innovantes dans le secteur agroalimentaire

MONTANT
jusqu'à
100%
de l'assiette éligible

OBJECTIFS

Notons deux dispositifs d'aides aux entreprises innovantes dans le secteur agroalimentaire :

- Aide à la faisabilité de l'innovation
- Aide à la recherche et au développement

MONTANT DE L'AIDE

Les entreprises innovantes dans le secteur agroalimentaire bénéficient d'un taux d'aide pouvant aller jusqu'à 100 % de l'assiette éligible

CONDITIONS

- # L'aide concernée doit être dans l'intérêt général du secteur ou du sous-secteur concerné
- # Des informations sur le fait que des activités de recherche vont être effectuées et sur l'objectif de la recherche doivent être publiées sur l'internet pendant une période d'au moins cinq ans
- # Les résultats de la recherche doivent être rendus disponibles sur internet pendant une période d'au moins cinq ans
- # Les aides doivent être accordées directement à l'établissement ou à l'organisme de recherche

Cf. page 45 - «Focus sur quelques aides régionales à l'innovation»





Modernisation des bâtiments d'élevage

OBJECTIFS

L'aide à l'investissement des bâtiments d'élevage vise à l'amélioration de la productivité et de la gestion technique des élevages, dans le respect de la réglementation dans les domaines de l'environnement, des bonnes pratiques agricoles et environnementales, de la santé publique et du bien-être des animaux.

DÉPENSES ÉLIGIBLES

Dépenses éligibles dans le cadre de la construction, de l'aménagement et de l'extension des bâtiments d'élevage notamment en Agriculture Biologique (AB) :

Travaux, matériaux et équipements de construction, d'aménagement et d'extension des bâtiments, équipements intérieurs nécessaires à la conduite de l'élevage, matériel informatique dédié au suivi technique de l'exploitation et logiciels de conduite d'élevage

Dépenses éligibles dans le cadre de la construction d'annexes liées à la conduite de l'élevage notamment en Agriculture Biologique (AB) :

Une demande de subvention peut être sollicitée pour le financement de la construction d'annexes (à l'exclusion des investissements relatifs à la mise aux normes)

Fosse, fumière, abris pour bovins allaitants en pâturage : avec ou sans bâtiment d'élevage, quai d'embarquement, réservoir d'eau, silo de stockage d'aliment, hangar à foin, rampe d'accès (longueur maximale prise en charge : 150 mètres linéaire), prestation liée à l'étude préalable sur l'état et la fonctionnalité du bâtiment, autre type d'annexe sous réserve de l'avis du Comité technique bâtiment élevage

Dépenses éligibles dans le cadre de la construction, de l'aménagement et de l'extension des bâtiments d'élevage et dans celui de la construction d'annexes liées à la conduite de l'élevage :

Prestations immatérielles liées à la conception et à l'insertion paysagère du bâtiment et/ou de l'annexe dans la limite globale de 12 % dont 5 % maximum pour l'insertion paysagère

Dépenses éligibles dans le cadre de la filière apicole :

Achat ou construction de ruches intégrant le traitement, l'achat de cire gaufrée et l'achat de matériaux (bois, cire gaufrée, extracteurs, maturateurs, bacs à désoperculer, pompe à miel, centrifugeuse et autre type de matériel sous réserve de l'avis du Comité technique bâtiment élevage)

BÉNÉFICIAIRES

- **Agriculteur inscrit à titre principal à l'Assurance Maladie des Exploitants Agricoles (AMEXA)**
- **Groupement Agricole d'Exploitation en Commun (GAEC), Sociétés agricoles d'exploitation au sens du code rural et de la pêche** (art. L341-2)
- **Producteurs de lait** : être adhérent à une organisation professionnelle
- **Producteurs de porc, de volaille et de lapin** : être adhérent à une organisation professionnelle ou à un groupement de producteurs reconnus ou à défaut avoir un contrat de commercialisation avec une structure assurant l'abattage et/ou le conditionnement et/ou la distribution des produits selon les normes d'hygiène en vigueur
- **Producteurs de bovins viande, de caprins et d'ovins** : à partir du 1^{er} janvier 2009, être adhérent à un groupement de producteurs reconnu (ou Organisations de Producteurs (OP) reconnues), ou à défaut être adhérent à une association de producteurs reconnue (loi de septembre 1995)
- **Pour les filières apicole et équine**, sont éligibles à la mesure les éleveurs inscrits à l'AMEXA à titre secondaire
- **Localisation** : île de La Réunion

MONTANT

Taux de l'aide : 25 % à 70 % des dépenses éligibles

Plafond : construction du bâtiment : 200 000 € HT // les annexes : 60 000 € HT

CONDITIONS

Pour les ruches et les box d'allaitement pour jeunes veaux femelles laitiers, le projet global d'exploitation ne sera demandé que si le montant des investissements atteint un montant HT de 15 000 € de dépenses éligibles

- Le bénéficiaire a 18 mois pour achever son projet et transmettre les justificatifs de réalisation à la Direction l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DAAF) en tant que service instructeur
- **Le bénéficiaire est tenu de conserver les matériels subventionnés en condition de production pendant un délai minimum de 5 ans**

MONTANT

de **20**
à **50 %**
de
l'assiette éligible

Evolution de l'outil agro-industriel

OBJECTIFS

Appuyer des projets de transformation et de mise en marché de produits de l'agriculture réunionnaise en soutenant les investissements à réaliser dans les entreprises agro-alimentaires afin de permettre l'évolution de l'outil agro-industriel.

DÉPENSES ÉLIGIBLES

Dans le cadre des centres de réception amont du CTICS (Centre Technique Inter-professionnel de la Canne à Sucre) :

Acquisitions de matériels de sondage de la canne, de matériels et équipements de laboratoires d'analyse des échantillons prélevés, d'équipements informatiques de gestion des échantillons et des résultats d'analyses • Construction et aménagement de bâtiments pour laboratoires, de plates-formes d'accueil des matériels et équipements • Installation des fluides liés au fonctionnement des équipements • Frais de manutention, montage, approche, ingénierie et divers (installation, réglages)

Dans le cadre des plates-formes de réception amont usines :

Investissements immatériels directement liés à l'objet du projet (études, contrôles, maîtrise d'œuvre) • Travaux de VRD (Voiries et Réseaux Divers), génie civil, préparation de terrain en vue de l'investissement (aménagement paysagers non éligibles) • Infrastructures, bâtiments techniques et leurs annexes et toutes constructions directement fonction du projet de plate-forme • Equipements et installations nécessaires au fonctionnement de la plate-forme • Réseaux (télécom, eau potable, eau industrielle, électricité, gaz, informatique, satellitaire,...) et leurs équipements spécifiques • Installations et équipements induits par la réglementation de sécurité (ex. réserve incendies) en cas de nouvel investissement • Installations et équipements imposés par la réglementation environnementale (traitement des effluents) en cas de nouvel investissement • **En général, tout investissement matériel et immatériel nécessaire à la réalisation et au fonctionnement des plates-formes d'usine**

Dans le cadre des investissements en aval de la production, du stockage, du conditionnement et de la transformation :

Terrassement, bâtiment d'exploitation, hangar, atelier, aménagement et agencement locaux (sol, cloison), installations des fluides (acquisition de terrain, VRD et aménagement paysager exclus) • Robot, machine-outil, matériel de production, matériel d'amenée (tapis, pipe, convoyeur) - stockage (dont chambre froide et silo) - manutention (dont rack, étagère, chariot élévateur, pont roulant), équipements de laboratoire de contrôle, investissement de maîtrise des ressources et de recours aux énergies renouvelables, investissement en matière de prévention sanitaire - d'épuration des eaux usées - traitement et recyclage des déchets, informatique de process et de gestion de la production, pièces de rechange, outillage spécifique, véhicule de transport réfrigéré (seul le caisson frigorifique est éligible), matériel reconditionné (éligible obligatoirement après expertise) • Frais d'études et de conseil, de prestation d'architecte, de contrôle technique, d'expertise de matériel reconditionné, d'installation des machines et de formation aux outils (frais d'hébergement et de déplacement exclus), frais de transport notamment fret aérien ou maritime (taxes et droits de douane non éligibles)

NB : Les frais de transport sont éligibles dans leur totalité. Les autres frais cités précédemment sont éligibles dans la limite de 12 % de la valeur des investissements éligibles, sous réserve de la réalisation effective des investissements prévus

BÉNÉFICIAIRES

Entreprise dont le siège social est ou sera implanté à La Réunion (avant le paiement du premier acompte)

Entreprise exerçant une activité économique de forme (liste non exhaustive) :

Société Anonyme (SA), Sociétés par Actions Simplifiées (SAS), Entreprise Agricole à Responsabilité Limitée (EARL), Entreprise Unipersonnelle à Responsabilité Limitée (EURL), Société Agricole à Responsabilité Limitée (SARL), Groupement d'Intérêt Economique (GIE), Société en Nom Collectif (SNC), Coopérative et Société d'Intérêt Collectif Agricole (SICA) ainsi que leurs Unions, Société d'Economie Mixte (SEM), Centre Technique à Caractère Industriel (CTCI), Groupement Agricole d'Exploitation en Commun (GAEC), Société Civile d'Exploitation Agricole (SCEA)...

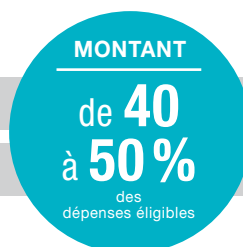
(voir conditions page suivante)

CONDITIONS

Autorisations administratives d'exploiter (permis de construire, ICPE*) soumises à simple déclaration, Autorisation avec servitude (AS) d'utilité publique et toute autre autorisation relevant de contrôles périodiques des services de l'Etat (DIECCTE**, DAAF***...) • Respect des obligations fiscales et sociales, et du code des marchés publics s'il y a lieu (DIECCTE) • Respect des normes minimales dans le domaine de l'environnement (DIECCTE, DAAF), de l'hygiène, du bien-être des animaux, et de la qualité loyale saine et marchande des matières premières utilisées et produits fabriqués (DIECCTE) • Le bénéficiaire doit apporter une contribution financière d'au moins 25% des coûts éligibles du projet, par des ressources personnelles ou par financement extérieur, sous une forme qui ne fasse pas l'objet d'aucune aide publique • Le bénéficiaire devra maintenir en bon état fonctionnel et pour un usage identique les investissements ayant bénéficié des aides pendant une durée de 5 ans à compter de la date de versement du solde de l'aide.

*Installations Classées pour la Protection de l'Environnement ** Direction des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi
*** Direction de l'Alimentation, l'Agriculture et de la Forêt

Investissement pour la modernisation des navires



OBJECTIFS

L'aide à la modernisation des navires, vise à maintenir de manière durable la flotte de pêche réunionnaise, à accroître la sécurité et l'hygiène à bord des navires, à augmenter la sélectivité de la pêche, à favoriser les économies d'énergie ainsi qu'à réduire les déchets ou les rejets en mer. Ceci constitue un vivier d'emplois et un facteur de cohésion sociale.

DÉPENSES ÉLIGIBLES

Le remplacement d'un moteur conformément aux dispositions réglementaires d'encadrement de la flottille • L'acquisition de matériels de sécurité rendus obligatoires à bord des navires après le 1^{er} janvier 2007 • L'acquisition de matériels électroniques d'aides à la navigation et à la pêche • L'installation d'engins de pêche sélectifs visant à éviter les prises accessoires indésirables • Les investissements permettant la conservation à bord des captures dont le rejet n'est plus autorisé • Les équipements concourant à une meilleure adaptation de la consommation énergétique

BÉNÉFICIAIRES

Personne «morale ou physique», propriétaire ou affrèteur d'un navire immatriculé à La Réunion et exerçant la pêche maritime à titre professionnel

MONTANT

Pour le navire inférieur ou égal de 12 mètres : 50 % des dépenses éligibles

Pour les navires de plus de 12 mètres : 40 % des dépenses éligibles

Les plafonds dépendent de la taille du navire et du tonnage des marchandises

CONDITIONS

Conserver les investissements et leur destination pendant au moins cinq ans à compter de la date de la décision de l'aide publique • Réaliser les investissements de modernisation dans un délai maximum d'un an • Fournir la comptabilité du navire ou de l'armement au moment du solde de la subvention • Le navire concerné par l'aide à la modernisation devra être actif à la capacité de flotte de La Réunion et sera âgé de 5 ans ou plus et de moins de 30 ans inclus lors du dépôt de la demande de subvention.

Investissements productifs aquacoles

TAUX
50 %
de
l'assiette éligible

OBJECTIFS

Le soutien des investissements productifs en aquaculture marine et continentale vise à :

- # Accroître la part de la production aquacole commercialisée sur le marché local et à l'exportation ainsi qu'à diversifier les produits,
- # Conforter l'appareil de production existant pour améliorer la compétitivité des entreprises.

DÉPENSES ÉLIGIBLES

La construction, l'extension et la modernisation des entreprises de production aquacole • L'acquisition et la modernisation des moyens de production, dont notamment de transport en mer, de commercialisation • L'aménagement ou l'amélioration de la circulation hydraulique à l'intérieur des entreprises aquacoles • Le respect de la réglementation sanitaire et environnementale des exploitations d'élevages.

Est éligible tout matériel et/ou construction utile à la production et à l'exploitation des entreprises d'aquaculture

BÉNÉFICIAIRES

Entreprise privée, structure collective d'aquaculture, pêcheur en situation de diversification aquacole...

MONTANT

Taux de 50 % de l'assiette éligible

CONDITIONS

Tenir un inventaire du matériel subventionné • Conserver les investissements et leur destination pendant au moins 5 ans à compter de la date de la décision de l'aide publique • Fournir sur 5 ans les données de production en volume et en valeur ainsi que les comptes de l'entreprise au service instructeur





Transformation et commercialisation des produits de la pêche et de l'aquaculture



OBJECTIFS

Les aides aux investissements et aux achats de matériels et d'équipements, dans les activités de transformation et de conditionnement des produits, ont pour objectif de contribuer à la structuration du marché des produits réunionnais de la pêche et de l'aquaculture pour garantir leur écoulement

DÉPENSES ÉLIGIBLES

Matériel de manipulation des produits • matériel de réfrigération • matériel informatique lié directement à l'activité de production • investissements permettant le rapatriement vers les structures collectives de stockage et de vente des produits débarqués dans les points de débarquement dépourvus de structures collectives de vente • matériel de traitement des produits • investissements nécessaires à l'amélioration des conditions de travail et à l'adaptation des entreprises • la nécessité de protéger l'environnement • investissements visant à améliorer la valorisation des produits • investissements nécessaires à la garantie de la sécurité alimentaire • traitement des déchets, etc.

BÉNÉFICIAIRES

Structures privées individuelles ou collectives, exerçant l'activité de premier achat des produits de la pêche et de l'aquaculture

Les investissements rendus éligibles et subventionnés devront être utilisés par des produits issus exclusivement de la production des navires réunionnais et/ou de l'aquaculture locale

CONDITIONS

Tenir un inventaire du matériel subventionné • Conserver les investissements et leur destination pendant au moins 5 ans à compter de la date de la décision de l'aide publique • Accroître le chiffre d'affaires de 5 % minimum entre deux opérations d'investissements avec aides publiques sur la période 2007-2013 • Fournir sur 5 ans les comptes de l'entreprise au service instructeur

Vos interlocuteurs à La Réunion



LE CONSEIL REGIONAL DE LA REUNION

Investir dans l'agroalimentaire à La Réunion, c'est profiter du soutien renforcé offert par le Conseil régional de La Réunion à ce secteur prioritaire à travers la mise en place de dispositifs d'aides spécifiques notamment pour la diversification de la production agricole, la création ou le développement de produits de découvertes touristiques et pédagogiques, l'évolution de l'outil agro-industriel, etc.

© Pour en savoir + : www.regionreunion.com



QUALITROPIC

Son rôle est de soutenir les projets de R&D visant à mettre au point des produits et process respectueux de l'environnement à partir des ressources naturelles tropicales dans les secteurs de l'Agroalimentaire, des biotechnologies et de la santé.

© Pour en savoir + : www.qualitropic.fr



ENERGIES RENOUVELABLES & ENVIRONNEMENT une île naturellement renouvelable

La Réunion bénéficie d'atouts privilégiés (soleil, mer, houle, vents, ...), offrant ainsi un territoire d'opportunités et de compétences pour le développement des énergies renouvelables, et un contexte favorable à la création de projets environnementaux innovants.



LES ENERGIES RENOUVELABLES

→ La Réunion, laboratoire des solutions d'avenir

La Réunion présente des atouts considérables dans les domaines des énergies renouvelables (ENR) et de la biodiversité.

De par sa taille, son relief et son histoire, l'île de La Réunion se révèle être un véritable laboratoire d'expérimentations pour les technologies et procédés énergétiques.

Un ensoleillement important, une exposition idéale au vent ainsi qu'un potentiel intéressant pour les énergies marines ont permis le développement de nombreux projets.

Les projets novateurs lancés aujourd'hui à La Réunion pourront se développer demain à plus grande échelle sur la planète.



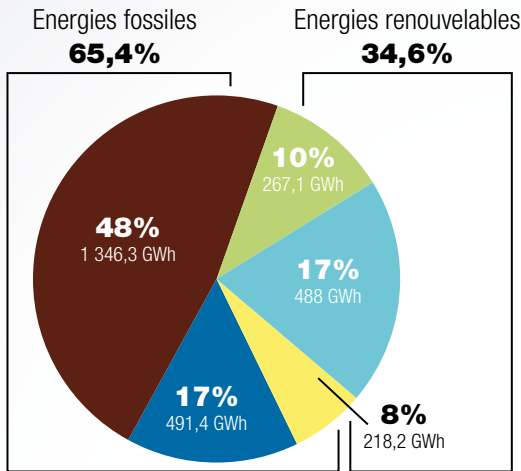
→ **34,6 %**
de la production
électrique de
source renouvelable

→ **200** entreprises

→ **3 000** emplois
dans le secteur
de l'énergie

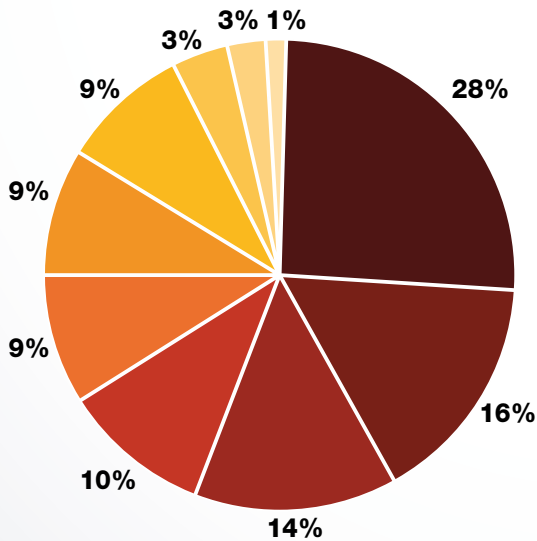
PRODUCTION ÉLECTRIQUE TOTALE

par type d'énergie en 2012

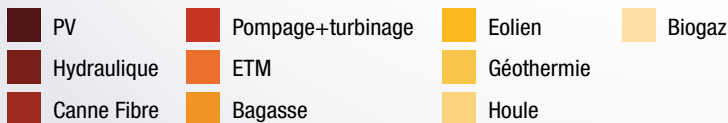


MIX ÉNERGÉTIQUE 2030

- scénario STARTER -



Auteur : oer (Observatoire Energie Réunion)



La production électrique à La Réunion



Les ENR, l'ambition du territoire

Fort des atouts naturels de l'île, le **Conseil régional de La Réunion** s'est engagé depuis 2002 dans la mise en œuvre d'une politique volontaire en matière de développement durable dans le cadre du **PRERURE**, Plan Régional des Energies Renouvelables et de l'Utilisation Rationnelle de l'Energie.

L'objectif phare est d'atteindre l'autonomie énergétique d'ici 2030.

Cette volonté s'est traduite par la mise en place en 2009 du projet **STARTER** ou Stratégie d'Autosuffisance énergétique pour la Relance et la Transition de l'Economie Réunionnaise.

Ce programme stratégique étudie les possibilités de mise en œuvre d'un mix énergétique totalement libéré de l'emprise fossile à l'horizon 2030 par l'exploitation des différentes sources d'énergies renouvelables.

Investir dans les énergies renouvelables à La Réunion, c'est investir durablement vert et de manière parfaitement fiable.

UNE ÎLE d'opportunités et de compétences

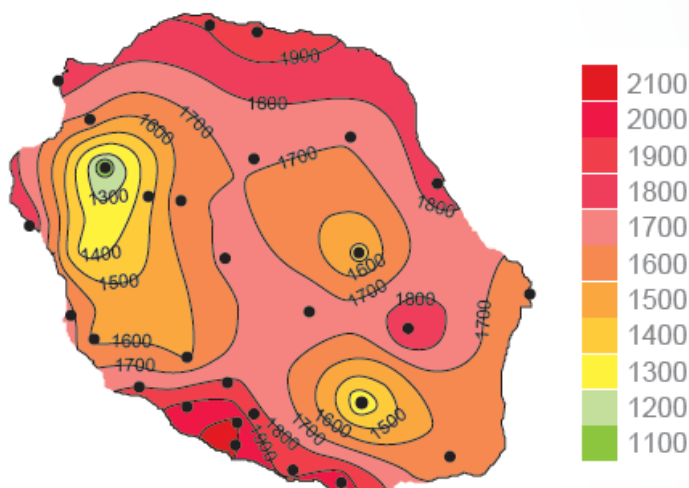
Riche de ses ressources naturelles, La Réunion est devenue un territoire d'excellence pour le développement des Energies Renouvelables (ENR) et de la maîtrise de l'énergie.

Cumul moyen annuel du rayonnement global à l'horizontal en kWh/m²

L'Énergie solaire

Le développement de l'énergie solaire grâce à un excellent ensoleillement

La Réunion bénéficie d'un rayonnement 30 % plus important qu'en métropole et pouvant atteindre jusqu'à 1 900 kWh/m². La durée d'ensoleillement moyenne est de 1 350 h/an, avec des pics de plus de 2 000 h/an.



Source : Météo-France

La Biomasse

La valorisation des gisements de biomasse

Les gisements de biomasse, notamment le bois et la bagasse (cane à sucre et fibre de canne), pourraient offrir un potentiel de production de 756 GWh/an d'ici 2020.

L'Énergie éolienne

Un potentiel éolien important

La Réunion présente un potentiel éolien à 30 mètres de hauteur avec 62 % de la surface de l'île qui est ventée et des vitesses de vents comprises entre 6 et 7 m/s. Un objectif de production de 60 à 70 MW maximum est envisagé à l'horizon 2025.

Un potentiel pour le développement des « Smartgrids »

La Réunion en tant que territoire insulaire présente des spécificités énergétiques et environnementales amplifiées et des enjeux complexes, ce qui en fait un lieu idéal d'expérimentation pour le développement de nouvelles technologies énergétiques, tels que les réseaux intelligents ou « Smartgrids ».

Les Énergies des mers

Un potentiel pour le développement de nombreuses technologies

L'exposition de La Réunion aux houles d'alizés australes, la structure des fonds marins, les propriétés des courants, le relief de l'île et ses nombreux cours d'eau lui destinent un avenir prometteur pour le développement des énergies des mers.





LES DISPOSITIFS D'AIDES spécifiques au secteur ENR

Les ENR font partie des secteurs prioritaires accompagnés par le Conseil régional de La Réunion. Les entreprises de la filière bénéficient, dans le cadre de la mesure « Fourniture d'énergie respectueuse de l'environnement », de dispositifs de soutien à l'investissement attractifs.

OBJECTIFS

L'objectif poursuivi par les politiques publiques est de diminuer la dépendance énergétique de l'île en agissant sur tous les leviers susceptibles d'y concourir. Ces efforts concernent non seulement la mise en œuvre de technologies existantes mais aussi la recherche et le développement de technologies et ressources nouvelles.

DÉPENSES ÉLIGIBLES

- # Les dépenses d'acquisition, de pose et de mise en service d'installations notamment solaires thermiques, photovoltaïques, hydroélectriques, géothermiques, houlomotrices ou éoliennes
- # Les opérations d'utilisation rationnelle de l'énergie (industrie, bâtiment et transport)
- # Les actions de MDE (Maîtrise de la Demande en Energie) sont particulièrement concernées (industrie et bâtiment), les maîtres d'ouvrages concernés étant privés ou du secteur public
- # Les études préalables (aides à la décision et en particulier les aides de faisabilité), ainsi que les études prospectives (études de marché, ...)

BÉNÉFICIAIRES

Sociétés de tous statuts • Entreprises publiques, collectivités territoriales, sociétés d'économie mixte • Associations intervenant dans le secteur de l'énergie • Copropriétés localisées à La Réunion

MONTANT DES AIDES ET DÉPENSES ÉLIGIBLES

PRODUCTION D'ÉLECTRICITÉ À PARTIR D'UNE SOURCE D'ÉNERGIE RENOUVELABLE

* Centre de Valorisation Énergétique des Déchets

SOURCE ENR UTILISÉE	Type de dépenses	TAUX DE L'AIDE
Eolien	Principalement : acquisition de matériel, installations, génie civil, raccordement au réseau	20 %
Biomasse (Hors CVED*)		20 %
Micro-hydraulique		20 %
Solaire - Photovoltaïque Dans le cadre des appels à projet uniquement		15 %

AIDES RELATIVES À LA MAÎTRISE DE LA DEMANDE EN ENERGIE

* ANRU : Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine

NATURE DE L'ACTION	Type de dépenses	TAUX DE L'AIDE
Équipement favorisant les économies d'énergie	Équipements permettant un contrôle et un suivi de la consommation énergétique en vue d'action de maîtrise de la demande : logiciels, capteurs, matériels informatiques, appareils de mesures	50 % Plafond : 500 000 € / projet
Travaux d'efficacité énergétique sur le logement existant dans le cadre des programmes de rénovation de l'ANRU* Dans le cadre d'un appel à projets uniquement	- Protections solaires pour la toiture, les murs et les baies, ouvrants ventilants et étanches à l'air, brasseurs d'air - Autres solutions permettant d'atteindre un niveau de performance tel que défini dans le cadre de la méthode Batipéi (taux de surchauffe < 2°C)	80 % Plafond : 8 000 € / logement

INSTALLATIONS SOLAIRES THERMIQUES (chauffe-eau solaires, climatisation solaire)

NATURE DE L'ACTION	Type de dépenses	TAUX DE L'AIDE
Production d'eau chaude sanitaire sur des bâtiments publics	Surcoût* d'acquisition du matériel de production d'eau chaude et de son installation et études d'ingénierie correspondantes. Etant seules éligibles les installations de plus de 50 m ² de capteurs. Assiette éligible : 2.5 €/kWh solaire**	60 %
Production d'eau chaude sanitaire dans les logements locatifs sociaux de type LLS, LLTS, PLS Dans le cadre d'un appel à projets uniquement	Coût d'acquisition du matériel de production d'eau chaude sanitaire et de son installation L'assiette éligible varie de 2,5 à 3,6 €/kWh selon la nature des équipements. Plafonds : - 4 300 € par logement existant (réhabilitation)** - 3 500 € par logement neuf***	80 %
Production d'eau chaude pour l'activité économique et climatisation solaire (démonstration)	Surcoût* notamment d'acquisition et d'installation du matériel Assiette éligible : 2.5 €/kWh solaire**	60 % (PME-TPE) 50 % (Grandes Entreprises)

* Surcoût : il est estimé sur la base de 2 devis répondant au même cahier des charges, l'un proposant une solution classique, l'autre proposant une solution économe en énergie. ** kWh solaire : kWh solaire produit annuellement, l'énergie produisible étant calculée avec les logiciels Solo, Simsol ou autre logiciel européen reconnu. *** Plafonds applicables pour tout dossier déposé à partir du 1^{er} janvier 2011.

AUTRES ACTIONS

NATURE DE L'ACTION	Type de dépenses	TAUX DE L'AIDE
Études de faisabilité technique	Diagnostic préalable à un investissement dans le domaine des énergies renouvelables	50 à 70 % selon la catégorie d'entreprise
Actions de recherche et développement	Investissements immatériels et matériels destinés à développer une technologie innovante adaptée au contexte spécifique de La Réunion	70 %
Électrification des sites isolés (Aide FACE/ADEME Réunion)	Le FACE (Fonds d'Amortissement des Charges d'Électrification) et l' ADEME* attribuent des aides pour la réalisation de travaux d'électrification rurale	90 % du coût HT 79% FACE / 16% ADEME

* Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie



L'ENVIRONNEMENT

La Réunion est une île moderne et volontaire en matière environnementale. Le renforcement des lois européennes, la croissance rapide de la population et de l'économie réunionnaise ont favorisé le développement de ce marché stratégique.



Quelques chiffres...

- # Un des 10 « hotspots » de la biodiversité marine
- # Un parc national qui couvre 42 % de la surface du territoire, soit 105 509 ha
- # 11 réserves biologiques
- # Un important gisement de déchets à valoriser : 483 400 tonnes de déchets ménagers et assimilés (soit 610 kg/hab en 2008) et 4 millions de tonnes de déchets du BTP
- # 1440 métiers verts dont 800 dans l'assainissement et le traitement des déchets

*source : INSEE



→ Un des **34**
HOTSPOTS de la
biodiversité mondiale

→ **35 km²**
de réserves
naturelles

Sources : Insee // CERBTP Réunion**



Un territoire d'opportunités

Dans le domaine de l'environnement, La Réunion, véritable pôle d'excellence environnemental, présente de vastes champs d'opportunités pour la recherche et l'innovation.

Pôle d'excellence environnemental

UNE ÎLE EXEMPLAIRE

en matière de développement durable

UN LIEU D'ACCUEIL DE LA RECHERCHE

en énergie, environnement et biotechnologies

UN TERRITOIRE D'INVESTISSEMENTS

pour les projets innovants verts

*Véhicules Hors d'Usage. **source : Douanes.
***Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques

Réduction, valorisation, recyclage des déchets

Un important gisement de déchets à valoriser, de nombreuses opportunités en termes de renforcement des filières existantes (bois, métal, papier carton, plastique, pneus, déchets médicaux, VHU*, cartouches d'encre...) et de développement des filières inexploitées (huiles alimentaires usagées...).

La Réunion, soumise à la Convention de Bâle, doit exporter les déchets dangereux non valorisés localement vers l'Union européenne. 45 % des déchets (soit 105 000 tonnes en 2012**) étant actuellement exportés chaque année, la création de filières de valorisation locales est fortement encouragée.

Le principe de responsabilité élargie du producteur qui s'applique à La Réunion offre des opportunités pour la mise en place de filières locales de recyclage : batteries, pneumatiques, piles et accumulateurs, DEEE*** ménagers et lampes.

Gestion et mise en œuvre de transports « propres »

Gestion de l'eau, de la qualité de l'air, des écosystèmes

Un potentiel énorme avec la possibilité d'expérimenter des solutions innovantes (micro stations d'épurations, phyto épuration, assainissement biologique, ...), grâce notamment à d'importantes ressources et à des besoins grandissants.

Agriculture durable

La Réunion occupe actuellement le 4^{ème} rang français en matière d'agriculture raisonnée, soit 155 exploitations. Elle compte également 31 exploitations certifiées « Agriculture Biologique ».

Source : Agreste, <http://agreste.agriculture.gouv.fr/>

Ecoconstruction durable

La Réunion dispose d'une forte expertise en milieu tropical, très demandée dans les pays de la zone de l'océan Indien et les pays tropicaux.



DES COMPÉTENCES et expertises fortes

Grâce à son développement technologique, ses infrastructures de pointe, son haut niveau de recherche, sa main d'œuvre formée et de qualité, La Réunion possède de fortes expertises dans le domaine de l'environnement.

DES FORMATIONS SPÉCIALISÉES dispensées par des structures de haut niveau

La Réunion dispose d'une main d'œuvre formée par des structures de haut niveau dispensant des formations spécialisées allant jusqu'au grade de master.

Ces formations, proposées par l'Université de La Réunion, l'ESIROI (Ecole Supérieure d'Ingénieurs Réunion Océan Indien), l'IUT, ainsi que certains lycées préparent à des métiers de : responsable, ingénieur, chef de projet, technicien spécialisé, chargé de mission, architecte, conseiller...

Exemples de formations dispensées à La Réunion

- # DUT Génie biologique option génie de l'environnement
- # Licence professionnelle Agriculture et développement durable en milieu tropical insulaire
- # Master Biodiversité et EcoSystèmes Tropicaux
- # Diplôme d'ingénieur en Construction Durable et Environnement

UN TERRITOIRE À LA POINTE DE LA RECHERCHE

La Réunion dispose d'une forte capacité de recherche dans le domaine de l'environnement grâce à :

UNE PRÉSENCE MARQUÉE DES PRINCIPAUX ORGANISMES DE RECHERCHE FRANÇAIS :
IRD (Institut de Recherche pour le Développement), **BRGM** (Bureau de Recherches Géologiques et Minières), **IFREMER** (Institut Français de Recherche pour l'Exploitation de la Mer), **CIRAD** (Centre de Coopération Internationale en Recherche Agronomique pour le Développement)

DES CENTRES DE RESSOURCES LOCAUX FIABLES ET ÉQUIPÉS :
CIRBAT (Centre d'Innovation et de Recherche du Bâti Tropical de La Réunion)

@ Pour en savoir + : www.cirbat.re

CRITT RÉUNION - CENTRE RÉGIONAL D'INNOVATION ET DE TRANSFERT DE TECHNOLOGIE
Il dispose d'un pôle Qualité Sécurité Environnement et Métrologie

@ Pour en savoir + : www.critt.re

LES DISPOSITIFS D'AIDES

spécifiques à l'environnement

L'environnement fait partie des secteurs prioritaires accompagnés par le Conseil régional de La Réunion. Les entreprises de la filière bénéficient dans ce cadre, de dispositifs de soutien à l'investissement attractifs.

Aide aux entreprises pour la gestion des déchets

OBJECTIFS

Cette mesure vise à permettre aux entreprises locales d'atteindre spécifiquement des objectifs environnementaux :

- la réduction des pollutions ou des nuisances (création de filières)
- l'adaptation des méthodes ou moyens de production en vue de protéger l'environnement
- la mise en œuvre du Plan Régional d'Élimination des Déchets Industriels Spéciaux (PREDIS) et du Plan Régional d'Élimination des Déchets **Autres que Ménagers et Assimilés (PREDAMA)**

DÉPENSES ÉLIGIBLES

- # Etudes de faisabilité, de programmation, de suivi et d'évaluation
- # Etudes de définition et d'organisation de filières, de valorisation ou d'élimination
- # Equipements et outils de gestion permettant de satisfaire aux objectifs du PREDIS-PREDAMA
- # Actions de communication, de sensibilisation et de formation visant à responsabiliser les entreprises

BÉNÉFICIAIRES

Entreprise inscrite aux registres légaux de La Réunion (Répertoire des Métiers, Registre du Commerce et des Services), ayant son siège social à La Réunion

MONTANT DE L'AIDE

Réduction à la source : PME-TPE : **60 %** // Grandes entreprises : **50 %**

Valorisation : **50 %**

Traitement local : **40 %**

Exportation ou stabilisation : **30 %**

Un bonus de 10 points est accordé pour les projets répondant aux besoins d'une création de filière

Plafond de subvention publique : **1 000 000 € / projet**

D'AUTRES AIDES RELATIVES AU SECTEUR DE L'ENVIRONNEMENT PEUVENT ÊTRE MOBILISÉES :

L'Office de l'eau propose un éventail d'aides financières pour des opérations relatives à l'amélioration de l'assainissement industriel, la sensibilisation du public aux questions liées à l'eau, ou encore la réalisation des économies d'eau dans le secteur agricole

@ Pour en savoir + : www.eaureunion.fr

L'ADEME propose des aides financières relatives au secteur environnement : aide à la décision (diagnostics, études...), transports propres, investissement en équipements pour le traitement ou la réduction des déchets, réduction des émissions en CO²

@ Pour en savoir + : www.ademe.fr



Vos interlocuteurs à La Réunion



LE CONSEIL RÉGIONAL DE LA RÉUNION

La Région Réunion a pour ambition d'atteindre l'autonomie énergétique à l'horizon 2025-2030. Pour cela, elle dispose de plusieurs programmes d'actions et met en place de nombreux dispositifs en matière de maîtrise de la demande en énergie et de développement des énergies nouvelles. La Région mobilise ainsi plus de 20 millions d'euros en 2012.

@ Pour en savoir + : www.regionreunion.com



temergie

TÉMERGIE

Technologie des Energies Maîtrisées, Energies Renouvelables et Gestion Isolée de l'Énergie

Ce cluster réunionnais de l'énergie qui regroupe une quarantaine de professionnels investis dans les domaines des énergies renouvelables, de la maîtrise et du stockage de l'énergie.

@ Pour en savoir + : www.temergie.com



QUALITROPIC

Son rôle est de soutenir les projets de R&D visant à mettre au point des produits et process respectueux de l'environnement à partir des ressources naturelles tropicales dans les secteurs de l'agroalimentaire, des biotechnologies et de la santé.

@ Pour en savoir + : www.qualitropic.fr



ADEME

Agence de l'Environnement
et de la Maîtrise de l'Énergie

L'ADEME

Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie

En tant qu'établissement public national, l'ADEME est étroitement associée à la mise en œuvre des politiques de l'Etat dans les domaines de l'énergie et de l'environnement. Elle propose aux entreprises un accompagnement technique et financier.

@ Pour en savoir + : www.ademe.fr



ENERGIES REUNION SPL

La SPL énergies réunion est chargée de promouvoir l'utilisation des énergies renouvelables dans le cadre du développement durable de La Réunion, notamment auprès des particuliers et des collectivités locales.

@ Pour en savoir + : www.arer.org





BIEN VIVRE à La Réunion

3

Choisir La Réunion...

C'est profiter tout au long de l'année d'un cadre de vie exceptionnel, au sein d'un joyau du patrimoine mondial de l'UNESCO

Des lieux remarquables...

L'île de La Réunion réunit une infinie variété de paysages sur 2 500 km² : plages de sable blanc, mer et lagon, montagnes fabuleuses, sentiers pédestres balisés, eaux-vives, cascades, forêts, volcan...

Vivre à l'île de La Réunion, c'est se laisser surprendre, apprécier la beauté des sites, partager des moments inoubliables...



Un climat agréable et ensoleillé toute l'année

La Réunion ne connaît que deux saisons (inversées par rapport à l'Europe) :

- L'hiver austral, sec et doux, de mai à octobre
- L'été austral, humide et chaud, de novembre à avril



Un faible décalage horaire avec la métropole

Malgré la longue distance entre la métropole et La Réunion, le décalage horaire est peu significatif :

+2h
en ÉTÉ

+3h
en HIVER

Une harmonie des cultures

La Réunion, c'est aussi une population chaleureuse dont le métissage est la force, un art de vivre ensemble unique, une culture d'une richesse inestimable.

Un riche patrimoine culturel

Plus de 140 monuments historiques dont 20 classés, 5 musées de France, des théâtres départementaux, des festivals culturels, de musique...

Alliant un environnement des affaires privilégié et un cadre de vie idyllique,

*La Réunion est
une destination unique !*



NEXA,
accélérateur
de projets
d'avenir

4



NEXA

Agence Régionale de Développement, d'Investissement et d'Innovation

VISION

En tant qu'accélérateur de projets de La Réunion, NEXA a pour rôle d'accompagner le développement économique du territoire et d'en accroître l'attractivité.

MISSIONS

Les missions de NEXA s'orientent vers :

- # La structuration de filières fortes pour plus de compétitivité,
- # Le développement du potentiel d'innovation des entreprises,
- # Le pilotage et la mise en œuvre de la stratégie d'attractivité,
- # Le renforcement de l'information économique et de la connaissance du territoire,
- # La contribution à l'élaboration et la mise en œuvre des stratégies territoriales.

L'action de NEXA vise à renforcer la compétitivité et la durabilité de l'économie réunionnaise dans les domaines piliers de la stratégie régionale :



Energies renouvelables
Environnement



Agroalimentaire



Technologies de l'Information
et de la Communication (TIC)



Tourisme

DES MÉTIERS INTERCONNECTÉS

Pour assurer ses missions, NEXA s'appuie sur des métiers interconnectés et centrés sur la prospective, l'animation de réseaux, la veille, l'ingénierie de projets, la mise en œuvre d'actions de promotion et la contribution à la structuration de nouvelles filières.



A

Aéroport de La Réunion Roland Garros

Tél : (+262) 262 48 80 00
Mail : contact@reunion.aeroport.fr
www.reunion.aeroport.fr

Aéroport de Pierrefonds

Tél : (+262) 262 96 80 00
Mail : info@pierrefonds.aeroport.fr
www.pierrefonds.aeroport.fr

Agence de Gestion des Initiatives Locales en matière Européenne (AGILE)

Mail : celleurope@agile-reunion.org
www.reunioneurope.org

Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME)

Tél : (+262) 262 71 11 30
Mail : ademe.reunion@ademe.fr
www2.ademe.fr

Agence Film Réunion (AFR)

Tél : (+262) 262 92 29 18
Mail : courrier@agencefilmreunion.com
www.agencefilmreunion.com

Agence Française de Développement (AFD)

Tél : (+262) 262 90 00 90
Mail : afd.saintdenis@afd.fr
www.reunion.afd.fr

Assurance Maladie des Exploitants Agricoles (AMEXA)

Tél : 0 811 300 974
www.cgssmsa974.fr

Association Nationale de la Recherche et de la Technologie (ANRT)

Tél : 01 55 35 25 50
www.anrt.asso.fr

Association Réunionnaise des professionnels des Technologies de l'Information et de la Communication (ARTIC)

Tél : (+262) 262 92 24 50
Mail : mail@artic-asso.org
www.artic-asso.fr

B

Banque de La Réunion (BR)

Tél : (+262) 262 40 01 23
www.banquedelareunion.fr

Banque Française Commerciale Océan Indien (BFCOI)

Tél : (+262) 262 40 55 55
www.bfcoi.com

Banque Postale

Tél : (+262) 262 479 479
www.labanquepostale.fr

BNP Paribas Réunion

N° à tarif spécial : 0 820 84 08 30
N° à tarif spécial : 0 810 252 252
www.reunion.bnpparibas.net

BRED BP / BRED Cofilease

N° à tarif spécial : 0 820 33 64 91
www.bred.fr

Bureau de Recherches Géologiques et Minières (BRGM)

Tél : (+262) 262 21 22 14
www.brgm.fr

C

CAFINEO - société de financement

Tél : (+262) 262 92 13 13
www.commerce.cafineo.fr

Caisse d'Épargne et de Prévoyance Provence-Alpes-Corse (CEPAC)

Tél : 0 821 010 043
www.caisse-epargne.fr

Caisse des Dépôts et Consignations (CDC)

Tél : (+262) 262 90 03 00
Mail : dr.reunion@caissedesdepots.fr
www.valoffre.caissedesdepots.fr

Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de La Réunion

Tél : (+262) 262 40 81 81
www.ca-reunion.fr

Caisse Régionale du Crédit Maritime Mutuel (CRCMM) d'Outre-mer

Tél : (+262) 262 42 12 25
www.creditmaritime-outremer.com

CASDEN Banque Populaire

Tél : (+262) 262 21 08 40
www.casden.fr

CENTHOR-CCI Réunion

Tél : (+262) 262 22 85 00
www.ccifformation.re

Centre de coopération Internationale en Recherche Agronomique pour le Développement (CIRAD)

• Direction
Tél : (+262) 262 52 80 00
• Centre de Recherche et de Veille sur les
maladies émergentes dans l'Océan Indien
(CRVOI)
Tél : (+262) 262 93 88 05

• Laboratoire agroalimentaire du CIRAD
Tél : (+262) 262 92 24 47
• Plate-forme de Protection des Plantes
(3P)
Tél : (+262) 262 49 92 00

Mail : bernard.reynaud@cirad.fr
www.umr-pvbmt.cirad.fr

Centre de Formation Métiers Automobile et Transports (CFAT)

Tél : (+262) 262 70 08 60

Centre d'Innovation et de Recherche du Bâti Tropical (CIRBAT)

Tél : (+262) 262 58 87 90
Mail : jerome.vuillemin@cm-reunion.fr
www.cirbat.re

Centre National de la Recherche Scientifique (CNRS)

Unité Mixte de Recherche (UMR)
Tél : (+262) 262 48 33 66
Mail : contact@univ-reunion.fr
www.univ-reunion.fr

Centre Régional d'Innovation et de Transfert de Technologie (CRITT)

Tél : (+262) 262 92 24 00
Mail : critt@reunion.cci.fr
www.critt.re

Centre Technique Interprofessionnel de la Canne et du Sucre de La Réunion (CTICS)

Tél : (+262) 262 30 33 44
www.ctics.fr

Chambre d'Agriculture de La Réunion

Tél : (+262) 262 94 25 94
www.reunion.chambagri.fr

Chambre de Commerce et d'Industrie de La Réunion (CCIR)

Tél : (+262) 262 94 20 00
Mail : sg.dir@reunion.cci.fr
www.reunion.cci.fr

Chambre des Métiers et de l'Artisanat de La Réunion

Tél : (+262) 262 90 81 92
Mail : cdm@cm-reunion.fr
www.artisanat974.re

Club du Tourisme

Tél : (+262) 262 58 30 47
www.clubtourisme.re

Cluster GREEN - Groupement Régional des Entreprises Engagées pour l'Environnement

Contact : Christiane ALBERT - SICR
www.sicr.re

Compagnie Financière de Bourbon (CFB)

Tél : (+262) 262 71 13 71

Compagnie Générale d'Affacturation (CGA)

Tél : 01 71 89 99 99
www.c-g-a.fr

Conseil général de La Réunion

Tél : (+262) 262 90 30 30
www.cg974.fr

Conseil régional de La Réunion

Tél : (+262) 262 48 70 00
Mail : region.reunion@cr-reunion.fr
www.regionreunion.com

Conservatoire National des Arts et Métiers (CNAM) de La Réunion

Tél : (+262) 262 42 28 37
Mail : info@cnam.re
www.cnam.re

Crédit Moderne Océan Indien (CMOI)

Tél : (+262) 262 92 04 04
Mail : igp974@creditmoderne.re
www.credit-moderne.com

Cyclotron Réunion Océan Indien (CYROI)

Tél : (+262) 262 53 88 10
Mail : c.meriau@cyroi.fr
www.cyroi.fr

D

DAAF - Direction de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt de La Réunion

Tél : (+262) 262 938 800
Mail : daaf974@agriculture.gouv.fr
www.daf974.agriculture.gouv.fr

DIECCTE - Direction des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi de La Réunion

Tél : (+262) 262 90 21 41
www.reunion.diecccte.gouv.fr

E

Ecole d'Apprentissage Maritime (EAM)

Tél : (+262) 2622 42 00 61
Mail : eamr@wanadoo.fr
www.ecolemaritime.fr

Ecole d'Architecture du Port

Tél : (+262) 262 45 71 70
Mail : ecole.d-architecture@wanadoo.fr
www.montpellier.archi.fr/reunion

Ecole de Gestion et de Commerce de La Réunion (EGC)

Tél : (+262) 262 48 35 12
www.egc-reunion.re

Ecole d'ingénieurs en informatique (SUPINFO)

Tél : (+262) 262 28 79 01
Mail : reunion@supinfo.com
www.reunion.supinfo.com

Ecole du BTP, du Centre d'Etudes Supérieures Industrielles (EI-CESI)

Tél : (+262) 262 70 08 65
Mail : eibtp@reunion.cci.fr
www.eibtp.re

Ecole Supérieure d'Art de La Réunion (ESA)

Tél : (+262) 262 43 08 01
Mail : contact@esareunion.com
www.esareunion.fr

Ecole Supérieure d'Ingénieurs Réunion Océan Indien (ESIROI)

Tél : (+262) 262 48 33 44
Mail : secretariat-esiroi@univ-reunion.fr
esiroi.univ-reunion.fr

Energies réunion SPL - société publique locale

Tél : (+262) 262 257 257
Mail : arer@arer.org
www.arer.org

eRcane - groupement d'intérêt économique

Tél : (+262) 262 28 21 29
Mail : siegmund@ercane.re
www.ercane.re

Etablissement Public Local d'Enseignement et de Formation Professionnelle Agricole (EPLEFPA)

Mail : reunion.webmaster@educagri.fr
www.reunion.educagri.fr

F

Fédération Réunionnaise de Tourisme (FRT)

Tél : 0810 160 000
Mail : contact@reunion.fr
www.reunion.fr

Fortis Commercial Finance (FCF) Océan Indien - société de financement

Tél : (+262) 262 92 25 55

G

Grand Port Maritime De La Réunion (GPMDLR)

Tél : (+262) 262 42 90 00
www.reunion.port.fr

I

IEDOM

Tél : (+262) 262 90 71 00
www.iedom.fr/la-reunion

Ile de La Réunion Tourisme (IRT)

Tél : 0810 160 000
Mail : contact@reunion.fr
www.reunion.fr

Iles Vanille

Tél : 0810 160 000
www.ilesvanille.com

InfoCom Réunion - formation et enseignement

Tél : (+262) 262 48 33 66
Mail : contact@univ-reunion.fr
www.infocom-reunion.fr

Institut d'Administration des Entreprises (IAE)

Tél : (+262) 262 21 16 26
Mail : iae@univ-reunion.fr
www.iae-reunion.fr

Institut de l'image de L'Océan Indien (ILOI)

Tél : (+262) 262 430 881
Mail : info@iloi.fr
www.iloi.fr

Institut Français de Recherche pour l'Exploitation de la MER (IFREMER)

Tél : (+262) 262 42 03 40
Mail : delegation.reunion@ifremer.fr
www.ifremer.fr/launion

Institut Confucius

Tél : (+262) 262 48 33 66
Mail : contact@univ-reunion.fr
www.univ-reunion.fr

Institut de Physique du Globe de Paris (IPGP)

Tél : (+262) 262 27 52 92
www.ipgp.fr

Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale (INSERM)

Tél : (+262) 262 35 90 00
www.chr-reunion.fr

Institut Universitaire de Technologie (IUT)

www.iut-lareunion.fr

Institut de Recherche pour le Développement (IRD)

Tél : (+262) 262 29 93 41
Mail : coreus@ird.fr
www.coreus.ird.fr

Institut Universitaire de Formation des Maîtres (IUFM)

Tél : (+262) 262 90 43 43
www.reunion.iufm.fr

L

Laboratoire d'Energétique, d'Electronique et des Procédés (LE²P)

Tél : (+262) 262 93 81 60
Mail : doyensc@univ-reunion.fr
www.sciences.univ-reunion.fr

Laboratoire de Physique et Ingénierie Mathématique pour l'Energie et l'environnement (PIMENT)

Tél : (+262) 262 57 92 45
www.piment.univ-reunion.fr

Laboratoire d'Informatique et de Mathématique (LIM)

Tél : (+262) 262 48 33 95
www.lim.univ-reunion.fr

M

Météo-France

Tél : (+262) 262 92 11 00
www.meteo-reunion.com

N

NATIXIS FACTOR - société de financement

www.factor-natixis.com

NEXA - Agence Régionale de Développement, d'Investissement et d'Innovation

Tél : (+262) 262 20 21 21
Mail : investinreunion@nexa.re
www.nexa.re

O

Observatoire de Physique de l'Atmosphère de La Réunion (OPAR)

http://opar.univ-reunion.fr

OCEOR Lease

www.lease.natixis.com

Office de l'eau de La Réunion

Tél : (+262) 262 30 84 84
Mail : office@eaureunion.fr
www.eaureunion.fr

OSEO

Tél : (+262) 262 90 00 66
www.oseo.fr

Q

Qualitropic - pôle de compétitivité

Tél : (+262) 262 97 10 88
Mail : qualitropic@qualitropic.fr
www.qualitropic.fr

S

SOCIÉTÉ REUNIONNAISE DE FINANCEMENT (SOREFI)

Tél : (+262) 262 48 26 25
www.sorefi.fr

SOFIDER Océan Indien

Tél : (+262) 262 40 32 32
www.sofider.re // www.bred.fr

Surveillance de l'Environnement Assistée par Satellite dans l'Océan Indien (SEAS-01)

Tél : (+262) 262 48 33 66
Mail : contact@univ-reunion.fr
www.osur.univ-reunion.fr

T

Technologies des Energies Maîtrisées, Energies Renouvelables et Gestion Isolée de l'Energie de La Réunion (TEMERGIE) - cluster énergie

Tél : (+262) 262 19 05 48
Mail : postmaster@temergie.com
www.temergie.com

Technopole de La Réunion

Tél : (+262) 262 90 71 80
Mail : courrier@technopole-reunion.com
www.technopole-reunion.com

U

Union Réunionnaise des Producteurs de l'Audiovisuel et du Cinéma (URPAC)

Tél : (+262) 262 90 71 80
Mail : contact@urpac.org
www.urpac.org

Université de La Réunion

Tél : (+262) 262 93 80 80
Mail : contact@univ-reunion.fr
www.univ-reunion.fr

NEXA - septembre 2013

© **Crédit photos** : Fotolia // Shutterstock // IRT // E. Virin // Serge Gélabert // Cédric Etienne // Conseil régional de La Réunion
Dominique Vienne // Alex How Choong // Hervé Douris et Rémy Ravon // Mairie de l'Etang-Salé // Olivier Colin // CIREST
CINOR // TECHNOPOLE de La Réunion // Jérôme Balleydier pour la S.A. ARRG // Conseil général de La Réunion



62, Boulevard du Chaudron - BP 60030
97491 Sainte Clotilde Cedex
Tél. (+262) 262 20 21 21 / Fax (+262) 262 41 00 26
investinreunion@nexa.re

www.investinreunion.re



Ce document est cofinancé par l'Union Européenne.
L'Europe s'engage à La Réunion avec le FEDER - Fonds Européen de Développement Régional